

# JOURNAL OFFICIEL



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉBATS PARLEMENTAIRES**  
**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**9<sup>e</sup> Législature**

**PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1990-1991**

**(38<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMpte RENDU INTÉGRAL**

**2<sup>e</sup> séance du jeudi 25 octobre 1990**

***www.luratech.com***

## SOMMAIRE

## PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD

1. **Loi de finances pour 1991 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4325).

## CULTURE, COMMUNICATION ET GRANDS TRAVAUX

*Culture (suite)*

M. Jack Lang, ministre de la culture, de la communication et des grands travaux.

2. **Rappels au règlement** (p. 4328).

MM. Pierre Mazcaud, Georges Hage.

3. **Loi de finances pour 1991 (deuxième partie).** - Reprise de la discussion d'un projet de loi (p. 4329).

## CULTURE, COMMUNICATION ET GRANDS TRAVAUX

*Culture (suite)*

Réponses de M. Jack Lang, ministre de la culture, de la communication et des grands travaux, et de M. Emile Biasini, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la culture, de la communication et des grands travaux, chargé des grands travaux, aux questions de : Mme Michèle Barzach, MM. Christian Kert, Charles Metzinger, Michel Françaix, Edouard Landrain, Jean-Pierre Bequet, Thierry Mandon, François d'Aubert, Bernard Schreiner (*Yvelines*).

Les crédits inscrits à la ligne « Culture et communication » des Etats B, C et D seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits du ministère délégué à la communication.

## CULTURE, COMMUNICATION ET GRANDS TRAVAUX

*Communication*

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Bernard Schreiner (*Yvelines*), rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

M. Michel Vauzelle, président de la commission des affaires étrangères, rapporteur pour avis.

MM. André Santini,  
Michel Françaix,  
Michel Péricard,  
Christian Kert,  
Georges Hage.

M. Jack Lang, ministre de la culture, de la communication et des grands travaux.

Mme Catherine Tasca, ministre délégué auprès du ministre de la culture, de la communication et des grands travaux, chargé de la communication.

*Rappel au règlement* (p. 4353)

M. Georges Hage.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

4. **Ordre du jour** (p. 4353).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

**PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD,**  
vice-président

La séance est ouverte à quinze heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## LOI DE FINANCES POUR 1991 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1991 (n° 1592 et lettre rectificative n° 1627, rapport n° 1635).

### CULTURE, COMMUNICATION ET GRANDS TRAVAUX CULTURE (suite)

**M. le président.** Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de la culture, de la communication et des grands travaux, concernant la culture.

Ce matin, l'Assemblée a entendu les orateurs inscrits.

La parole est à M. le ministre de la culture, de la communication et des grands travaux.

**M. Jack Lang, ministre de la culture, de la communication et des grands travaux.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je serai bref, beaucoup de temps ayant ce matin été utilisé à d'autres fins que l'examen du budget de la culture.

**M. Jean-Pierre Bequet.** Hélas !

**M. le ministre de la culture, de la communication et des grands travaux.** Attaché au débat parlementaire, je souhaiterais que le temps nécessaire soit réservé aux questions des députés et aux réponses que M. Biasini et moi-même pourrions y apporter.

Ma tâche sera facilitée par vos deux rapporteurs, qui ont excellemment, et avec précision, indiqué ce qu'était le projet de budget pour 1991. J'ajouterai que certains députés, même critiques, ont pu, chemin faisant, rappeler quelques-uns des grands axes de l'action que nous menons depuis 1981.

Je rappellerai, et ce sera une manière de répondre à certaines observations entendues d'année en année, que le souci qui est le nôtre et, au premier chef, celui du Président de la République et de l'ensemble du Gouvernement, est ici, comme dans les autres domaines de l'action publique, de tenir les deux bouts de la même chaîne : il s'agit, d'un côté, d'encourager l'exigence au plus haut niveau et, de l'autre, d'assurer à l'ensemble de notre pays un accès de plus en plus large aux bienfaits de la culture, aux beautés de la création et des arts.

Pour résumer mon propos, je dirai que nous sommes un certain nombre ici, M. Biasini et moi-même en particulier, à nous sentir d'une certaine manière les héritiers du message de Jean Vilar : la beauté pour chacun. C'est facile à dire, mais c'est évidemment plus difficile à inscrire dans la réalité

de chaque jour. Cet idéal s'est forgé tout au long des années, en particulier en 1936, à la Libération et, un peu plus tard, avec Jean Vilar et ceux qui l'ont suivi, puis avec la naissance du ministère de la culture d'André Malraux : la beauté pour chacun, et à chacun ses formes de beauté, que nous n'avons pas à choisir à la place de tel ou tel citoyen.

C'est pourquoi je revendique pleinement l'ambition qui est, à la demande du Président de la République, celle du Gouvernement, à savoir faire de ce pays un pays de création et de haute culture. D'où - parlons-en immédiatement puisque la question est sans cesse évoquée - ce qu'on appelle les « grands travaux ». Il s'agit en réalité d'institutions nationales et internationales de référence, certaines à Paris, d'autres dans d'autres capitales intellectuelles de France.

Fallait-il ou ne fallait-il pas concevoir cette politique ambitieuse ? Notre réponse est oui. Nous pourrions, si je ne voulais pas économiser votre temps et ménager votre patience, examiner chacun des projets et chacune des réalisations et nous interroger : fallait-il ou non que le Louvre, le palais des rois, l'un des plus grands musées du monde, continue de vivre dans la poussière, la moitié de ses salles fermées, sans encadrement, souvent inhospitalier ou inaccessible ? Était-ce à la mesure d'un pays comme le nôtre ? Nous ne le pensions pas et c'est pourquoi a été imaginée la grande aventure du Grand Louvre, aventure à la fois muséographique, architectural et urbaine.

Au demeurant, j'observe avec plaisir que ceux-là même, qui, en 1982 et 1983, contestaient avec véhémence, et parfois avec violence, ce projet, l'ont aujourd'hui ratifié, accepté, voire plébiscité.

Reconnaissons, pour ne parler que du Louvre, que les bienfaits de cette politique n'ont pas seulement bénéficié à la capitale. Rappelons au passage que Paris accueille des millions et des millions de visiteurs venus du monde entier. Si nous étions un jour en mesure de calculer l'impact de ces grandes réalisations, nous nous apercevions, j'en suis sûr, que la balance de l'investissement budgétaire et des retombées monétaires ou économiques se traduirait par un bilan dont le caractère positif serait en plus évident.

Au-delà même de Paris et de sa région, c'est tout notre pays qui a bénéficié de cette politique scientifique, intellectuelle et muséographique. Un peu partout, notre action a été facilitée.

Lorsque, dans le même temps, augmentant de plus de 200 p. 100 les crédits pour les musées de province, nous nous sommes adressés aux maires, aux présidents des conseils régionaux et aux présidents des conseils généraux, la réussite de l'aventure du Grand Louvre n'a pas peu contribué à faciliter les décisions prises par des maires, qui ont ainsi pu expliquer à leurs concitoyens à quel point une politique ambitieuse pour le musée de la ville pouvait être une source de rayonnement, de joie et de retombées économiques.

Etablir une cloison étanche entre ce qu'on appelle les « grands travaux » et le reste est artificieux ou artificiel. Je pourrais pour le démontrer reprendre chacune des grandes réalisations dont nous avons parlé ce matin : la Cité de la musique, le Centre Georges-Pompidou, le musée d'Orsay, la Bibliothèque de France ou l'Opéra.

Parlons de l'Opéra, puisque c'est un sujet qui a été maintes fois abordé avant que nous ne soyons au Gouvernement, et cela continuera longtemps après que je n'y serai plus moi-même et que d'autres nous auront succédé.

Nous devons nous poser clairement la question, sans nous raconter d'histoires : oui ou non, l'Opéra de Paris est-il une institution nationale et internationale qui réclame un soutien particulier de la puissance publique ?

On veut établir des comparaisons avec d'autres opéras d'autres villes de France. Mais aucun autre opéra en Europe ne met à la disposition de la nation et de ses hôtes un palais

de cette qualité, de cette importance, et un orchestre qui, de mois en mois, sous la direction de son jeune chef Chung, deviendra, j'en suis sûr, l'un des orchestres d'opéra les meilleurs du continent. Et je n'oublie pas tout l'ensemble de ses équipes artistiques - chœurs, dramaturges, assistants. L'Opéra de Paris n'est pas seulement une fabrique de spectacles pour quelques privilégiés : c'est aussi une grande institution de recherche, qu'il convient de soutenir et d'encourager comme telle.

Dans le même temps, on se plaint des crédits qui seraient réservés à telle ou telle autre institution lyrique. Que l'on me permette de faire à ce propos quelques observations.

J'encouragerai volontiers ceux d'entre vous qui pourront nous aider à faciliter l'augmentation de nos crédits. Mais disons les choses comme elles sont : les crédits affectés à l'ensemble des opéras de France ont considérablement augmenté au cours des dernières années. Quant aux deux seules années au cours desquelles ces crédits ont stagné, ne les désignons pas ! D'ailleurs, monsieur Fuchs, vous les connaissez mieux que d'autres puisque vous vous en êtes assez plaint.

Dans le même temps, la subvention globale accordée à l'Opéra de Paris a progressivement, en pourcentage, diminué dans le budget de l'Etat. En 1981, elle représentait 9,2 p. 100 des dépenses ordinaires du budget de la culture ; elle en représente aujourd'hui 6,4 p. 100.

Je citerai d'autres exemples en répondant tout à l'heure aux questions précises qui me seront posées.

En ce qui concerne la Bibliothèque de France, M. Biasini apportera quelques compléments d'information.

Finalement, les critiques que j'entends aujourd'hui semblent plutôt modérées...

**M. Pierre Mazeaud.** Oh !

**M. le ministre de la culture, de la communication et des grands travaux.** ... par comparaison avec ce que nous avons entendu...

**M. Pierre Mazeaud.** Ce n'est pas fini !

**M. le ministre de la culture, de la communication et des grands travaux.** ... en 1982 ou en 1983 sur le Louvre !

**M. Pierre Mazeaud.** Vous nous incitez d'ailleurs à la critique !

**M. le ministre de la culture, de la communication et des grands travaux.** Il n'es' pas besoin de vous inciter pour vous faire crier, monsieur Mazeaud. Vous vous auto-incitez !

**M. Pierre Mazeaud.** C'est en vous entendant que vient l'incitation, monsieur le ministre !

**M. le ministre de la culture, de la communication et des grands travaux.** Faites donc alors fonctionner vos cordes vocales, arrêtons-nous cinq minutes et proférez votre chanson habituelle !

**M. François d'Aubert.** Vous trouvez vous-même que cela coûte trop cher !

**M. le ministre de la culture, de la communication et des grands travaux.** Où avez-vous pris cela, monsieur d'Aubert ? Vous n'êtes ni dans mes pensées, ni dans mon cœur...

**M. François d'Aubert.** Sûrement pas dans votre cœur !

**M. Pierre Mazeaud.** Vous allez un peu loin !

**M. le ministre de la culture, de la communication et des grands travaux.** Il est vrai que vous auriez bien du mal à être dans mon cœur ! (*Sourires.*)

S'agissant donc de la Bibliothèque de France, ceux qui se sont plaints sont les mêmes qui n'avaient jamais rien fait pour la Bibliothèque nationale, qu'ils avaient laissée dans un état de dénuement et d'abandon.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Eh oui !

**M. François d'Aubert.** Vous exagérez !

**M. le ministre de la culture, de la communication et des grands travaux.** En 1981, le budget de la Nationale représentait le tiers de celui de la bibliothèque britannique, la *British Library*, de Londres, le quart de celui de la Bibliothèque du Congrès des Etats-Unis.

Depuis lors, nous avons progressivement remonté la pente, et, cette année encore, dans le même temps où nous construisons la bibliothèque, la Nationale bénéficiera d'un grand effort budgétaire, puisque nous débloquerons en sa faveur près de 100 millions de crédits complémentaires.

Je vais répondre maintenant à quelques-unes des questions qui m'ont été posées, notamment par M. de Villiers, sur le coût de la Bibliothèque de France. Aujourd'hui, comme il est normal après quelques mois de réflexions, d'interrogations et de confrontations d'idées, le projet s'affine. L'année dernière, lorsque, en la même circonstance, vous nous aviez interrogés sur le coût de la construction, nous avions eu la prudence, avec M. Biasini, de ne pas citer de chiffres. Depuis le début, nous avons toujours mis notre point d'honneur à respecter les enveloppes de réalisations fixées. D'ailleurs, dans son dernier rapport, la Cour des comptes a félicité les pouvoirs publics d'avoir respecté strictement les enveloppes primitivement fixées, notamment pour l'Opéra.

Maintenant nous sommes en mesure d'indiquer clairement les chiffres auxquels nous nous tiendrons. Nous disons que le prix de la construction sera de 5 milliards 300 millions de francs.

**M. François d'Aubert.** 5 milliards 200 millions !

**M. le ministre de la culture, de la communication et des grands travaux.** En effet, excusez-moi. Je ne chercherai pas à gagner quelque chose à la frontière ou à la marge. (*Sourires.*) Quoi qu'il en soit, nous respecterons l'enveloppe.

La question du fonctionnement est importante et elle nous préoccupe très légitimement. Quand on nous interroge à ce sujet, nous demandons que l'on nous accorde quelques mois encore de réflexion pour essayer précisément d'imaginer, en liaison avec les architectes, les constructeurs et les concepteurs, un mode de fonctionnement aussi économe que possible.

Ce qui nous fait avancer dans la voie de la simplification et de l'économie de moyens, c'est précisément l'attention constante que le Président apporte à ces questions. Loin de nous en plaindre, nous nous en réjouissons. Tout récemment, le Président a exprimé à M. Biasini et à moi-même sa volonté que soient plus clairement définies, au sein de la future bibliothèque, les deux vocations qui devront coexister dans cette institution : d'une part, la recherche, au plus haut niveau, d'autre part, l'ouverture à un large public populaire.

Des inquiétudes apparaissent aussi au sujet de l'effort parallèle en faveur de la lecture publique en France. Ai-je besoin de rappeler ici - je l'ai fait si souvent... - ce qu'a été la volonté de développement de la lecture publique ? S'il est, au cours du premier septennat, un domaine qui a été ressenti comme prioritaire par le Président et par le Gouvernement, c'est bien celui de la lecture publique. Or, vous le savez, nous revenons de loin dans ce domaine : nos traditions n'étaient guère en faveur des bibliothèques. Parfois nous n'étions pas très heureux de la comparaison avec nos voisins du nord : Allemagne, Angleterre, ou pays nordiques. Nous avons décidé de remonter la pente et donc débloqué des crédits très importants. En dix ans, nous avons consacré plus de 2 milliards de francs à construire les bibliothèques centrales de prêt et à subventionner la création ou la rénovation de bibliothèques municipales. Les dotations annuelles ont quintuplé en francs constants depuis 1981. Nous allons continuer sur la lancée qui nous a permis de faire naître ou de moderniser 1 000 bibliothèques en huit à neuf ans. Figurant sur un chapitre qui n'est pas rattaché au ministère de la culture mais au ministère de l'intérieur, une dotation globale sert chaque année à encourager de nouveaux projets de construction et de modernisation de bibliothèques.

Notre volonté que l'ensemble du pays soit doté de bibliothèques modernes et accueillantes est telle que nous envisageons avec M. Biasini - c'était d'ailleurs un des vœux du Président dès le premier jour - une véritable interconnexion entre la Bibliothèque de France et les grandes bibliothèques du pays, scientifiques, littéraires et historiques. Le financement sera en partie assuré par le budget de la Bibliothèque de France.

Dans les cinq ans à venir, nous allons dans certaines capitales du pays créer des conditions techniques qui permettront d'assurer la liaison entre la Bibliothèque de France et ces établissements. Cette liaison ne sera naturellement pas à sens unique : il s'agit d'une sorte de constellation d'établissements

de lecture qui, je crois, dotera non seulement Paris mais l'ensemble du pays d'un réseau moderne et original. J'espère, naturellement, que, chemin faisant, nous assurerons la liaison avec les autres bibliothèques d'Europe comme nous le faisons déjà d'ailleurs entre la Nationale et la *British Library*.

Ce ne sont que quelques exemples. Le sujet donne lieu constamment à controverses. Personnellement, je suis très heureux - dirai-je, en toute satisfaction - que notre pays ait eu le courage de s'engager dans ces investissements. On a parlé d'« esprit pharaonique ». En ces matières, notre pays devrait-il avoir moins d'ambition que d'autres grands pays comme l'Angleterre ou l'Allemagne? Non! On attend de nous précisément que la France sache encourager la création artistique et le patrimoine, avec les plus hautes exigences en la matière. Nous ne le regretterons pas, toutes tendances politiques confondues. Quels qu'aient été nos votes, nos appréciations, nos critiques et nos controverses, je suis convaincu que nous serons fiers dans quelques années - nous le sommes déjà - de l'œuvre accomplie à laquelle ont été associés bien des talents, des énergies et des bonnes volontés.

Si j'avais un regret, je dirais, quitte à apporter de l'eau au moulin de M. Toubon, que l'on ne voit jamais assez grand pour un pays comme la France. On n'est jamais assez ambitieux pour l'art et la culture! Nous avons apporté nos pierres à cette construction. Si les moyens le permettaient, je serais très heureux qu'on puisse mettre en œuvre d'autres projets encore. De telles réalisations, je le répète, serviront plus notre pays qu'elles ne lui coûteront.

Par ces quelques exemples, je voudrais essayer de vous montrer en quoi le débat opposant réalisations de référence et « enseimencement culturel » de l'ensemble du pays était un débat parfois artificiel.

Est-ce à dire que nous ne devons pas, domaine par domaine, conduire une politique elle aussi ambitieuse pour chacune de nos provinces, chacune de nos régions et chacune des villes de France? Évidemment pas! D'ailleurs, là encore, les données, notamment chiffrées, sont plus éloquents que les diatribes.

On a évoqué, entre autres, les enseignements artistiques. Ce sujet tient à cœur à M. Fuchs. Je lui suis reconnaissant de m'interroger et de s'interroger, d'année en année, parfois même de trimestre en trimestre. Dans ce domaine, nous n'avons pas encore atteint l'idéal, non. Pour autant, peut-on nier que l'effort accompli ait été important? J'ai sous les yeux quelques chiffres. Au total, monsieur le député, de 1981 à 1991, les crédits réservés aux enseignements artistiques relevant du ministère de la culture auront augmenté, en francs constants, de 178 p. 100.

**M. Thierry Mandon.** Très important!

**M. le ministre de la culture, de la communication et des grands travaux.** Sans être polémique - je ne vous citerai d'ailleurs pas de chiffres - je vous invite à vous reporter à une période comparable. Établissez la comparaison et voyez ce qu'a été l'effort depuis une dizaine d'années et ce qu'il fut auparavant.

J'ai parlé des musées à propos du Grand Louvre. Vous vous souvenez à combien s'élevaient les crédits d'acquisition des musées de France? Ils étaient très faibles, en général, y compris pour les musées nationaux. Lorsque j'ai été nommé ministre de la culture, en 1981, il y avait en tout et pour tout 3 millions de francs de crédits d'acquisition pour l'ensemble des musées de province. Nous avons aussitôt modifié cette situation assez scandaleuse et ces crédits ont été portés à plus de 55 millions de francs - dans le même temps, les musées nationaux ont bénéficié eux aussi d'un effort important.

Par ailleurs, les crédits d'équipement alloués à ces musées ont été augmentés: l'année dernière, de 100 p. 100. Cette année, la progression sera de 50 p. 100. Si nous continuons sur cette lancée, nous pouvons considérer que dans quelques années le visage des musées de France aura été transfiguré: mille musées en dix ans, soit une centaine par an, auront été renouvelés ou créés.

Si je disposais d'un peu plus de temps, je vous parlerais plus longuement du fonctionnement même de ces musées, de leur ouverture vers l'extérieur, notamment vers les enfants. Lorsque l'on évoque les enseignements artistiques et l'action culturelle, on oublie trop souvent - pas vous, monsieur Fuchs! - ce qu'a été la révolution des musées de France,

leur ouverture permanente, parfois même le soir, pour que des publics populaires puissent accéder à des collections, bénéficier d'initiations aux arts ou à la découverte de tel ou tel mouvement artistique.

Je passe sur toutes sortes d'autres chapitres, musique, action culturelle, théâtre. Peut-être, à la faveur des questions posées, serai-je conduit à développer ces points.

M. de Villiers a parlé de la politique contractuelle avec les villes et les départements. Nous l'avons inaugurée en 1981, mais elle avait débuté en 1974 pour être abandonnée ensuite. Nous l'avons reprise sous d'autres formes et nous lui avons donné une ampleur que je crois appréciable. Cette politique contractuelle constitue précisément l'un des outils des chantiers d'innovation et d'élargissement des publics.

A M. Toubon, qui s'inquiétait tout à l'heure de notre action dans les quartiers populaires, je signale que plus de 40 millions de francs ont été débloqués cette année et le seront encore l'année prochaine, dans le cadre de l'action menée par M. Dauge. Naturellement, l'action du ministère de la culture dans ces quartiers populaires ne peut intervenir que là où s'exprime une volonté, la volonté du maire, les initiatives particulières de groupes artistiques de jeunes ou d'hommes de culture.

Puisque l'on a mentionné la région lyonnaise, je vous signale que beaucoup de communes de la banlieue lyonnaise ont connu en quelques années un changement certain: Vénissieux, Saint-Fons, Feyzin et beaucoup d'autres communes. Certains aujourd'hui se saisissent de ce qui a été un accès de colère, dont on peut d'ailleurs comprendre les ressorts et les motivations et tout à coup, ils nient ou réduisent à néant l'action engagée. Comme j'aurais voulu qu'ils soient présents samedi soir dernier à Feyzin: des milliers de jeunes venant de toutes les banlieues de Lyon se sont retrouvés autour de créations et d'œuvres, certaines remarquables, connues par certains d'entre eux. Les détracteurs auraient trouvé là un grand réconfort et ils y auraient puisé le sentiment que si nous nous obstinons à conduire cet effort en faveur de la culture populaire, nous réussirons progressivement à changer le visage de ces banlieues trop longtemps abandonnées.

**Mme Frédérique Bredin et M. Thierry Mandon.** Très bien!

**M. le ministre de la culture, de la communication et des grands travaux.** Naturellement, si j'évoque les provinces ou les régions, il me faudrait aussi citer quelques-unes des opérations de référence qui vont marquer fortement la vie intellectuelle nationale: la rénovation des grands musées de Lyon, de Grenoble ou de Rouen, les écoles d'art d'un type nouveau à Tourcoing ou à Limoges, la rénovation prochaine du théâtre national de Strasbourg, l'aménagement de l'hospice Saint-Louis à Avignon, et tant d'autres projets sur lesquels naturellement je suis prêt à vous apporter quelques compléments d'information.

M. Josselin, M. Queyranne et M. de Villiers, je crois, m'ont demandé où nous en étions avec le dépôt légal, qui concerne notamment la Bibliothèque de France, mais pas seulement. C'est un sujet difficile qui réclame réflexion et concertation entre différentes administrations; je crois pouvoir vous dire qu'avant la fin de cette année nous serons en mesure de présenter une communication au conseil des ministres sur ce sujet. Si nous ne rencontrons pas trop d'obstacles techniques ou intellectuels, nous serons peut-être en mesure de vous soumettre un projet de loi à la session de printemps.

Le thème du mécénat a été évoqué par M. Toubon et par M. de Villiers. Notre pays dispose aujourd'hui d'une législation fiscale assez complète dans ce domaine. Année après année, nous nous sommes efforcés les uns et les autres de l'améliorer, de la perfectionner. Les entreprises et les particuliers ont à leur disposition des règles très incitatives. Au-delà de la loi fiscale, une initiative a été prise par le Premier ministre, M. Rocard, en accord avec M. Bérégovoy, et il est désormais permis aux grandes compagnies d'assurance de constituer une partie de leurs actifs en œuvres d'art. Certaines grandes compagnies ont déjà utilisé cette faculté. Vous vous souvenez que nous avons récemment, avec M. Michel Rocard, présenté une très belle œuvre du Titien, qui, achetée par une compagnie d'assurance, a été mise en dépôt au Louvre pour dix ans.

J'aurais voulu traiter beaucoup d'autres sujets mais, encore une fois, je ne veux pas allonger ce débat. Pour répondre à un certain nombre d'intervenants, qui se sont préoccupés de

la construction européenne, je dirai qu'aussi bien le ministère des affaires étrangères, en particulier l'A.F.A.A., injustement attaquée ce matin, mais aussi le ministère de la culture ont pris toute une série d'initiatives de nature à assurer une présence intellectuelle et artistique très forte dans les pays de l'Europe orientale. Dans le même temps, nous essayons, à l'intérieur de la Communauté économique européenne, de faire reconnaître pleinement les droits des créateurs et des artistes par les institutions communautaires.

Sur ce point précis, la reconnaissance des droits des artistes et des auteurs, nos thèses ont fini par être admises. Très longtemps, la menace a plané que la Communauté économique européenne pourrait remettre en cause les traditions continentales en ces matières. Mais les déclarations faites récemment par le commissaire européen à la culture montrent que nous nous acheminons vers une solution plus satisfaisante.

Je n'en dis pas davantage pour le moment. Je conclus par le propos qui a été le mien en commençant : ce n'est pas en déshabillant Paul qu'on habille Pierre, ou inversement. Le mouvement pour la culture forme un tout. C'est la même ambition qui nous habite et qui nous anime, à Paris ou à Grenoble, à Carcassonne ou à Marseille, quelle que soit la couleur politique de ses uns ou des autres.

**M. Thierry Mandon.** Très bien !

**M. le ministre de la culture, de la communication et des grands travaux.** Mon seul vœu, cependant, serait que ici, à Paris, où l'Etat, en effet, accomplit largement sa mission, le conseil de la ville prenne exemple sur les conseils municipaux des autres villes de France.

Je ressens souvent comme une injustice que tant de villes, des grandes capitales régionales aux communes plus modestes, fassent un effort difficile, courageux en faveur des arts et de la culture, auxquels elles consacrent parfois 10, voire 15 p. 100 de leur budget - je parle des villes, je pourrai aussi évoquer certains départements, en particulier celui de M. le rapporteur Josselin, qui est à citer en modèle ! (*Sourires*) - et qu'à Paris ce soit l'Etat qui donne à des institutions nationales des sommes qui pourraient être plus largement accordées par la ville.

**M. Pierre Mazeaud.** Il ne faut pas vous désengager !

**M. le ministre de la culture, de la communication et des grands travaux.** On ne comprend pas pourquoi - je le dis franchement - les coefficients de financement des orchestres entre l'Etat et la ville soient exactement inverses selon qu'on se trouve soit à Paris, soit à Lyon, à Cannes ou ailleurs. Depuis 1974, la ville de Paris, c'est vrai, a accompli des efforts incontestables. Il est vrai qu'elle partait de peu, il faut être objectif. Mais nous sommes encore loin du compte et de manière très paisible, très sereine et très calme, je me tourne vers ceux d'entre vous qui sont élus de la capitale en espérant qu'ils réussiront à convaincre leurs collègues d'accroître le financement par la ville de Paris des institutions culturelles qui se trouvent à Paris. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

2

## RAPPELS AU RÈGLEMENT

**M. Pierre Mazeaud.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Mazeaud, pour un rappel au règlement.

**M. Pierre Mazeaud.** Rassurez-vous mes chers collègues, je ne vais pas parler de la ville de Paris.

**M. Thierry Mandon.** Ni de culture !...

**M. Jean-Pierre Baquet.** Il y a d'autres livres que le règlement !

**M. Pierre Mazeaud.** Monsieur le ministre, je ne reviendrai pas sur cet incident grave qui nous a occupé une partie de la matinée. Je fonde mon rappel au règlement, monsieur le président, sur l'article 91.

**M. Thierry Mandon.** C'est un *remake* !

**M. Jean-Pierre Baquet.** Un mauvais feuilleton.

**M. Pierre Mazeaud.** Nous avons certaines habitudes dans cette assemblée, les plus anciens d'entre nous s'en souviennent. Lorsqu'un ministre présentait son budget, c'était l'occasion pour lui, donc pour le Gouvernement, de faire connaître sa politique.

Jusqu'alors, les ministres ne se contentaient nullement de répondre aux questions qui leur étaient posées. Ils étaient d'ailleurs les premiers à s'exprimer, car il est important qu'au-delà de l'Assemblée nationale, l'opinion publique tout entière connaisse la politique du Gouvernement dans tel ou tel secteur.

Or je m'aperçois, et vous n'êtes nullement en cause, monsieur le ministre, que, depuis le début de la deuxième partie de la discussion budgétaire, le 23 octobre, les ministres ne prennent plus la parole avant les rapporteurs, mais se contentent de répondre aux questions.

Certes, il faut économiser le temps et la patience, mais je crains que l'Assemblée nationale, d'abord, l'opinion publique tout entière, ensuite, ne soient pas satisfaites de réponses qui n'éclairent nullement sur la globalité d'une politique.

Monsieur le président, je vous vois lire le règlement avec beaucoup d'attention. Certes, dans l'article 91, cette intervention du Gouvernement est « éventuelle ». Mais jusqu'alors, et depuis fort longtemps, les ministres ne se sont pas réfugiés derrière cette éventualité et se sont toujours adressés, depuis cette enceinte, à l'ensemble du pays.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** C'est ridicule !

**M. Jean-Pierre Baquet.** Passons aux questions sérieuses !

**M. le président.** Mon cher collègue, en effet, le ministre ne prend plus la parole qu'après les orateurs et non pas avant les rapporteurs. Mais cette procédure résulte de la décision prise en conférence des présidents, à l'unanimité des membres présents. Elle tend précisément à empêcher les redites et à accélérer nos débats qui, vous en conviendrez, ont été ce matin très perturbés et ralentis.

La parole est à M. Georges Hage, pour un rappel au règlement.

**M. Georges Hage.** Mon rappel au règlement se fonde sur les articles que vous avez appliqués ce matin, monsieur le président, en donnant la parole à un certain nombre de députés, à l'occasion de ce que M. Mazeaud a appelé les incidents de séance. (*Sourires.*)

Je ne suis pas membre de la commission des lois. C'est pourquoi je me suis fait un devoir de suspendre mon jugement sur les problèmes que l'opposition a soulevés ce matin au sortir de la réunion de cette commission.

Après avoir réfléchi sur le recours à la procédure de la question préalable, recours qui a abouti finalement au refus de constituer une commission d'enquête sur le comportement, notamment, des Renseignements généraux, après avoir pris connaissance, dans des organes de presse de sensibilités diverses, des faits incriminés, je considère, dans ma bonne foi de parlementaire républicain, comme procédurière - à moins qu'on ne me démontre le contraire - la façon dont a été repoussée la proposition de résolution. Je trouve, en outre, regrettable qu'une commission d'enquête ne puisse éclairer l'Assemblée et une opinion publique justement émue par des faits qui font la « une » de la presse et qui créent les écrans des médias audiovisuels.

**M. Pierre Mazeaud.** Très bien !

**M. le président.** Monsieur le président, je vous remercie. Je puis vous assurer que votre intervention sera jointe à celles qui ont eu lieu ce matin sur le même sujet.

3

## LOI DE FINANCES POUR 1991 (DEUXIÈME PARTIE)

### Reprise de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** Nous reprenons la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1991.

### CULTURE, COMMUNICATION ET GRANDS TRAVAUX

#### CULTURE (suite)

**M. le président.** Nous en arrivons aux questions.

**M. Michel Français.** Quand on parle de culture, Mazeaud s'en va !

**M. Thierry Mandon.** Dès qu'on aborde les vrais sujets !

**M. Pierre Mazeaud.** Je vais revenir !

**M. le président.** Nous commençons par les questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à Mme Michèle Barzach.

**Mme Michèle Barzach.** Monsieur le ministre, je vous poserai deux questions. La première a trait à la décentralisation culturelle, qui suppose le transfert de responsabilités de l'Etat aux collectivités locales, et à la déconcentration, qui a pour but de transférer aux services territoriaux du ministère - les directions régionales des affaires culturelles - des moyens et des pouvoirs de décision. Ce sont deux facettes d'une même politique qui vise à alléger la tâche du pouvoir central et à dynamiser l'action locale. Ces deux mouvements ayant été poursuivis parallèlement au cours de ces dernières années, ils suscitent de ma part deux interrogations.

Ma première question concerne les moyens des D.R.A.C., et singulièrement de celle d'Ile-de-France, qui semble avoir des difficultés à remplir l'ensemble de ses missions. En effet, dans le cadre de la déconcentration administrative, les tâches des D.R.A.C. s'amplifient considérablement et leurs moyens de fonctionnement suivent parfois cette évolution avec lenteur. Ainsi, la D.R.A.C. d'Ile-de-France, dont les attributions sont très larges, a-t-elle du mal à assurer l'intégralité de ses activités, notamment en matière de conseils aux collectivités territoriales. Quels sont donc, monsieur le ministre, les mesures que vous comptez mettre en œuvre pour remédier à cette situation ?

La seconde partie de ma première question concerne plus généralement le bilan de la décentralisation culturelle. Les changements intervenus depuis les lois de décentralisation sont-ils susceptibles de mettre fin à la tutelle exercée par le ministère sur nombre de services ou d'établissements culturels locaux ? Ont-ils permis aux collectivités locales d'engager des politiques innovantes dans les secteurs qui sont de leur compétence, comme les bibliothèques, les archives ou les musées ? En revanche, la décentralisation a-t-elle entraîné un accroissement des disparités locales, certaines régions, départements ou communes ayant délibérément sacrifié la culture à des impératifs jugés plus urgents ?

L'an dernier, dans mon rapport sur le budget de la culture, j'avais proposé, pour porter un jugement sur l'ampleur et les conséquences des changements intervenus depuis les lois de décentralisation, de faire procéder à une vaste enquête, une sorte de « audit » de la situation. Pensez-vous suivre cette suggestion ? Le service des études et de la prospective de votre ministère a-t-il procédé aux investigations nécessaires ?

Ma deuxième question porte sur un autre sujet.

La loi du 3 juillet 1985, qui complète et modernise la loi du 11 mars 1957 relative aux droits d'auteurs et aux droits voisins assure aux ayants droit auteurs, producteurs, artistes, interprètes et réalisateurs la faculté d'obtenir une rémunération particulière pour toute utilisation de leur œuvre ou de leur prestation.

Cette législation s'inscrit dans une longue tradition. Son ambition est légitime, car elle vise à assurer aux créateurs une rémunération proportionnelle au succès commercial de leur œuvre. Elle est utile, car elle permet de développer la création. Le droit français des auteurs a d'ailleurs été repris dans un grand nombre de pays.

Toutefois, les enjeux économiques dans le domaine culturel et le développement des nouveaux modes de communication ont conduit les instances communautaires et les Etats membres à se préoccuper de la libre circulation des œuvres dans les échanges intra-communautaires et de l'harmonisation des régimes juridiques concernant les droits qui y sont attachés. La Commission des Communautés européennes a ainsi, en 1988, publié un document intitulé : *Livre vert sur le droit d'auteur et le défi technologique*, qui examine différents problèmes : piraterie, copie privée, droit de distribution, banques de données, programmes d'ordinateurs. Ce document, on le sait, n'a pas une approche suffisamment rigoureuse de la protection des droits d'auteurs, notamment dans le domaine de la copie privée de fixations sonores et audiovisuelles.

On se souvient à cet égard, que la première ébauche de directive sur la « télévision sans frontières » proposait un dispositif de rémunération des ayants droit inspiré du droit anglo-saxon - rémunération de façon forfaitaire et globale dit « système de la licence légale » - qui suscitait bien légitimement l'hostilité de pays comme la France où les auteurs sont rémunérés pour chaque utilisation de leur œuvre ou de leur prestation.

Cette proposition a heureusement été rejetée et le texte final de la directive ne comprend aucune disposition sur la protection des droits d'auteurs.

Pour combler le vide juridique, la commission prépare une directive spécifique aux droits d'auteurs qui, selon les propos du commissaire européen, M. Jean Dondelinger, devrait être conforme aux thèses françaises. Il convient toutefois de tout mettre en œuvre pour qu'il en soit ainsi et que ses déclarations d'intention reçoivent une traduction effective.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, faire le point sur cette question et nous indiquer quels sont les efforts que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour assurer le succès des thèses françaises ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la culture, de la communication et des grands travaux.** Madame le député, s'agissant des directions régionales des affaires culturelles, notre souci est d'alléger progressivement en leur faveur les effectifs nationaux. Comme vous le savez, les choses ont sensiblement bougé depuis quelques années - rénovation des locaux, création de postes dans les domaines du théâtre, de l'action culturelle, du livre, des arts plastiques. Aujourd'hui, le directeur régional est assisté d'une équipe qui, aussi bien dans le domaine de l'art vivant que dans celui du patrimoine, lui permet d'accomplir sa mission mieux que par le passé.

Néanmoins, vous n'avez pas tort, et comme je n'appartiens pas aux ennemis de la puissance publique, et que je n'ai jamais participé aux campagnes contre la fonction publique et contre l'Etat, je persiste à penser qu'en dépit de progrès très sensibles qui ont été accomplis, nous devons encore, dans les années qui viennent, renforcer les équipes qui représentent le ministère de la culture dans les régions.

Je le répète, pour l'heure, ce renforcement se fait à la faveur d'une réorganisation de nos services nationaux qui tend à en assurer progressivement l'allègement. C'est donc un vrai processus de déconcentration. De même, nous avons augmenté très sensiblement la part des crédits déconcentrés désormais gérés directement par les directeurs régionaux.

Là comme ailleurs, l'Ile-de-France, pose toujours un cas particulier par son ampleur, son importance et sa situation. D'abord, il fallait remédier à cette source de complication, de perte de temps et d'énergie qu'était la dispersion des services en différents endroits de la capitale et parfois même en dehors de Paris. J'ai pris la décision de regrouper l'ensemble des services au Grand Palais, en attendant une éventuelle installation, peut-être dans une construction neuve, à Paris ou en dehors. Différents projets avaient été imaginés l'un à Marne-la-Vallée, un autre à La Villette, mais nous nous heurtons aussi à des problèmes budgétaires. On ne peut pas tout faire d'un seul coup d'un seul.

D'ores et déjà, et pour les années qui viennent, ce regroupement des services en un même lieu, le Grand Palais, facilitera, je crois, le travail des serviteurs de l'Etat et leurs relations avec l'ensemble des usagers qui souhaitent les rencontrer.

Afin de faciliter le travail de la direction régionale et en raison de l'importance des travaux à exécuter dans la région Ile-de-France, notamment sur le patrimoine, j'ai également créé, voilà quelques mois, un service national des travaux placé sous la direction d'un fonctionnaire très actif. Ce service extérieur déchargera la direction régionale de tâches de maîtrise d'ouvrage intéressant les bâtiments nationaux. La direction sera ainsi mieux en mesure d'accomplir vraiment sa mission, allégée qu'elle sera de tâches d'organisation de travaux extrêmement lourdes. De plus, ces travaux seront accélérés alors que, jusqu'à présent, un encombrement excessif ralentissait la marche normale.

Par ailleurs nous avons décidé de donner à la direction régionale d'Ile-de-France des moyens nouveaux pour assurer une informatisation accélérée de ses services.

Voilà pour la direction régionale d'Ile-de-France.

S'agissant de l'organisation nationale, sur laquelle vous m'interrogez également, comme l'a fait ce matin M. de Villiers, je précise qu'il n'est nul besoin de changement législatif pour que communes, départements et régions assurent pleinement leur tâche dans le domaine des arts et de la culture.

Un problème subsiste néanmoins dans un domaine que vous connaissez bien puisque nous en avons parlé l'an dernier à l'occasion d'un débat sur la politique du patrimoine, c'est celui du rôle des collectivités locales en matière de protection du patrimoine. La réflexion sur cette question délicate et difficile a avancé et M. Monnier, à qui nous avons confié un rapport, nous a demandé quelques mois de plus pour réfléchir encore et consulter à nouveau avant de nous proposer des solutions. Je ne manquerai pas de vous tenir au courant de l'évolution de ces travaux.

Enfin, madame le député, vous m'avez interrogé sur les droits d'auteur. J'ai indiqué en concluant mon bref exposé, et vous avez vous-même rappelé qu'une directive communautaire était en préparation. Quand je l'ai appris, mon premier réflexe a été de méfiance. Pour avoir vécu l'expérience des combats européens pour le prix du livre et pour la télévision sans frontières, je redoute trop qu'au nom de la libre concurrence et de la libre circulation des hommes et des marchandises, on ne traite les biens culturels comme des marchandises ordinaires et que l'on ne tienne pas suffisamment compte des particularités intellectuelles ou morales qui s'y attachent.

Dans une déclaration faite à Rome voilà un mois et demi, et que vous avez rappelée, madame Barzach, le commissaire Dondelinger a indiqué que les théories énoncées dans le fameux « livre vert » ne constituaient plus aujourd'hui la doctrine de la Commission.

Mais j'ai du mal à vous voir... Voudriez-vous vous déplacer un peu, monsieur le président Pons ? J'ai plaisir à regarder Mme Barzach...

**M. Bernard Pons, M. Pierre Mazeaud et M. Louis de Broglia.** Nous aussi !

**M. Henri Cuq.** Elle est chez nous !

**M. Thierry Mandon.** Parfois, elle le regrette !

**M. le ministre de la culture, de la communication et des grands travaux.** Elle est chez nous aussi. Je veux dire en France ! *(Sourires.)*

Les travaux préparatoires de cette directive montrent un rapprochement avec la thèse française, notamment à propos de la question délicate de la licence légale. Naturellement, il subsiste encore des points de désaccord sur la question des droits dans le cas d'une diffusion par satellite.

Bref, restons vigilants. Nous ne serons jamais assez nombreux et assez vaillants sur tous les bancs de cette assemblée pour mener le bon combat pour les droits d'auteur. *(« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** Merci, monsieur le ministre.

Nous en venons aux questions du groupe de l'Union du centre.

La parole est à M. Christian Kort.

**M. Christian Kort.** Monsieur le ministre, ma question porte sur l'activité cinématographique en France.

A cet égard, votre budget peut être considéré comme un budget de continuité qui s'inscrit dans un climat de stabilisation de l'activité cinématographique en France. Cette stabilisation se reconnaît à trois critères : dans la fréquentation des salles, puisque le nombre de spectateurs du premier semestre 1990 n'est en recul que de 2 p. 100 par rapport à 1989 ; dans la production française, puisqu'on dépassera, en 1990, les 136 films produits en France l'an dernier ; dans le pourcentage des films français diffusés par rapport à la production étrangère.

Reste un dernier équilibre à assurer : celui des salles de cinéma, dont le nombre tend à décroître.

Un programme de subventions aux collectivités locales a été élaboré afin de leur permettre d'intervenir lorsqu'il s'agit de maintenir la dernière salle d'une ville. Cette aide a déjà été sollicitée par soixante-dix communes, chiffre qui atteste la nécessité du dispositif. Celui-ci ne présente qu'un inconvénient, c'est d'avoir été prévu pour une durée de deux ans, déjà presque achevée. Avez-vous l'intention de la prolonger ?

Ma seconde question concerne la modernisation des salles, leur confort et la qualité de projection étant l'un des critères retenus par les spectateurs pour la fréquentation cinématographique. Ne pensez-vous pas qu'il y a un effort particulier à fournir en la matière, sans que l'Etat, bien entendu, se substitue aux exploitants ?

Enfin, le troisième critère de motivation des spectateurs est le prix du billet. Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, qu'il faut inciter les exploitants à pratiquer des formules de réduction, comme les opérations du lundi soir ou les cartes de fidélité ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la culture, de la communication et des grands travaux.** Monsieur le député, je vous remercie de la passion que vous mettez à parler du cinéma. Vous êtes l'un de ceux qui croient que, malgré le développement des techniques modernes, l'art du cinéma en salle a toute sa place dans notre vie sociale et intellectuelle. C'est une nécessité de civilisation. La salle de cinéma est un des lieux de rencontre entre un public présent en chair et en os et une œuvre d'art. Rien ne remplacera jamais, sauf peut-être en un temps que, sans doute, nous ne connaissons pas, la projection sur grand écran. Je pense comme vous que le cinéma doit rester le cinéma, qu'il perd parfois son identité et son âme à s'abandonner à certains compromis avec des diffusions trop banalisées.

Et puis, vous le dites vous-même, ce n'est pas seulement une nécessité de civilisation ou de convivialité, c'est aussi une exigence économique. Si nous perdions trop de spectateurs, l'économie du cinéma en souffrirait gravement. Déjà, il a perdu une partie de son indépendance puisqu'il est maintenant très tributaire de la télévision, en raison de la chute de fréquentation qu'il subit depuis quatre ans. C'est pourquoi je me suis battu, avec beaucoup d'autres, pour tenter de stabiliser la fréquentation.

Il est difficile de dire si la stabilisation que nous pouvons constater depuis un an et demi sera durable. Mon intuition - mais je n'ai pas de certitude scientifique - est que nous avons trouvé un nouvel équilibre et que, si nous ne faisons pas de bêtise, le taux de fréquentation se maintiendra et pourra même parfois connaître des augmentations à la faveur de tel ou tel grand film français ou étranger.

Cette stabilisation est due à un rééquilibrage du marché, lui-même obtenu grâce à un certain nombre de mécanismes mis en place par la puissance publique. Mais, malgré ce rééquilibrage, il est vrai que certaines localités - villes de banlieue, communes rurales ou de montagne - voire certains départements, méritent, en raison de leur situation géographique ou sociale, d'être encouragés par les pouvoirs publics nationaux ou locaux. C'est pourquoi, dès 1983, j'ai fondé l'Agence pour le développement du cinéma en région. Dans le cadre de cette politique, près de 900 salles ont été créées ou renouvelées en milieu rural ou en banlieue. Depuis 1989, dans le cadre du plan d'urgence que nous avons arrêté, 120 écrans ont pu être sauvés grâce à l'aide à la reprise des salles, dont ont bénéficié 77 collectivités locales, le plus souvent des communes, mais parfois des départements. Tout à l'heure, je rendais hommage au département des Côtes-du-Nord...

**M. Charles Josselin**, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan. Côtes-d'Armor !

**M. le ministre de la culture, de la communication et des grands travaux.** Pardon, quel sacrilège ! Côtes-d'Armor ! Qu'on le sache, monsieur le président du conseil général ! (*Sourires.*)

Je dois aussi rendre hommage à deux autres départements pionniers pour la sauvegarde du cinéma dans les communes rurales ou les petites communes : le Gers et le Tarn.

D'autres conventions ont été signées, qui ont permis, dans des communes plus importantes mais de taille encore modeste, de provoquer un regain de la fréquentation cinématographique. Je pense en particulier à Auxerre et à Avallon.

Il n'est pas question de renoncer à cette politique. Il s'agit, au contraire, d'entraîner dans ce mouvement, dans ce sillage, des maires, des présidents de département et des présidents de région. J'espère que nous continuerons ainsi à faire vivre et respirer un réseau de salles modernes. C'est pour nous, Français, une raison de fierté de constater que, par rapport à d'autres pays qui ont laissé malheureusement fermer les unes après les autres leurs salles de cinéma, nous n'avons pas trop mal tenu le coup. Comme vous, je pense que, lorsqu'un lieu de culture disparaît - une librairie, une salle de cinéma, une salle de théâtre - c'est un peu de notre âme qui s'en va. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Je vous remercie, monsieur le ministre.

Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Charles Metzinger.

**M. Charles Metzinger.** Monsieur le ministre, je voudrais vous interroger sur les musées et sur les enseignements artistiques en province. Les réponses que vous avez déjà faites à M. Fuchs à ce sujet me conviennent. D'une année à l'autre, d'ailleurs, vos interventions se précisent et elles ont l'avantage de nous montrer que les crédits d'Etat sont en constante augmentation.

Ce qui nous manque cependant, c'est une vue d'ensemble de la situation de ces musées et de ces enseignements. Nous n'avons pas la possibilité de mesurer à sa juste valeur la somme des efforts consentis à travers le pays.

Ne vous semble-t-il pas opportun de commander un rapport qui permettrait à la représentation nationale de juger de la situation des musées et des enseignements artistiques en province et d'apprécier encore mieux l'importance et les structures du budget de la culture ?

**M. Thierry Mandon.** Bonne idée !

**M. le président.** Je vous remercie.

La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la culture, de la communication et des grands travaux.** Monsieur le député, je retiens votre proposition qui, en effet, me semble bonne. Sans doute convient-il, là comme ailleurs, de procéder régulièrement à une évaluation et, éventuellement, à des rectifications.

Mais, d'ores et déjà, et peut-être aurais-je dû être plus précis dans la réponse que j'ai faite à M. Fuchs lorsqu'il évoquait les enseignements artistiques, il faut cesser de nous raconter des histoires ! Le ministère de la culture ne peut pas tout faire. C'est d'ailleurs très paradoxal : on lui reproche d'être présent sur trop de fronts, tout en réclamant de lui qu'il étende encore ses compétences.

Notre histoire administrative est ainsi faite que l'éducation artistique, et notamment musicale, est depuis très longtemps l'affaire des communes. On peut le déplorer, on peut s'en réjouir, c'est ainsi.

On aurait pu imaginer que le système français soit autre, que l'école, le collège, le lycée soient le cadre normal de l'initiation artistique et musicale. Comme la plupart d'entre vous, je pense du reste que l'éducation nationale doit jouer pleinement son rôle comme initiateur et éveillé de la sensibilité des plus petits. En outre, contrairement à ce qui a été dit - et je ne comprends pas que l'on puisse énoncer de telles contre-vérités sans vérifier ses informations et ses chiffres - M. Jospin, en particulier depuis deux ans, a payé de sa personne pour que le déficit des enseignements artistiques dans les collèges et les lycées puisse être progressivement résorbé. Un grand nombre de postes ont été créés. Simplement - il l'a

expliqué très brièvement hier en réponse à une question d'actualité - il faut le temps de la formation, il faut éveiller les vocations, susciter chez les jeunes l'envie de devenir professeur ou éducateur de musique, d'art plastique, d'architecture, d'histoire de l'art... L'éducation nationale est donc très injustement attaquée, car elle a profondément transformé ses méthodes et sa conception.

Je l'ai connue en tant qu'usager voici de nombreuses années. Elle était alors volontiers réticente ou réservée sur ces sujets ; c'était une sorte de forteresse presque inaccessible. Cela a beaucoup changé. L'an dernier, au musée d'Orsay, quand nous avons réuni, avec M. Jospin, les recteurs et les directeurs des affaires culturelles, ce furent deux journées de débat, de réflexion et de propositions concrètes. Aujourd'hui, les écoles et les lycées s'ouvrent volontiers au vent de l'extérieur.

Cela peut prendre la forme d'actions communes aux deux ministères : classes « patrimoine », classes « arc-en-ciel », clubs de lecture pour les enfants, toute une série d'initiatives conjointes ont vu le jour. En évoquant tout à l'heure l'initiation au cinéma et au théâtre, j'ai oublié de rappeler que nous avions créé en 1983 des baccalauréats avec option théâtre ou cinéma obligatoire. Et, pour la première fois, des professionnels de la culture participent aux jurys des baccalauréats de section artistique, grâce notamment à une disposition de la loi Jospin sur l'éducation nationale.

Nous ne sommes pas encore au bout de nos peines, mais ne décourageons pas le ministère de l'éducation nationale en niant systématiquement, par une sorte de réflexe aveugle, l'œuvre importante qu'il accomplit depuis quelques années, spécialement depuis deux ans.

Reste le ministère de la culture. C'est le ministère des arts. Aux villes et à l'éducation nationale, l'initiation et la formation de base. Au ministère de la culture, la formation au plus haut niveau des professionnels de la musique, des arts plastiques, de la photographie, du théâtre...

C'est pourquoi il a été décidé, avec les directeurs des arts plastiques, de la musique et du théâtre, de réorienter progressivement les crédits du ministère vers les formations supérieures. Cela se fait lentement parce qu'il ne faut pas provoquer de secousses ou de traumatismes et qu'il faut laisser le temps aux communes et à l'éducation nationale d'accomplir petit à petit leurs missions.

On a bien voulu rappeler tout à l'heure que j'étais maire. Dans ma ville, il y a bien une école nationale de musique, mais il ne me viendrait pas à l'idée de demander à l'Etat de la financer à 50 p. 100, car je sais bien que, pour une très grande partie, c'est une école d'initiation. Dans la perspective que j'ai définie à l'instant, j'estime qu'il revient à la commune et, par ailleurs, à l'éducation nationale de faire ce travail d'initiation.

Le ministère de la culture doit donc concentrer progressivement son action sur la formation supérieure, s'il veut en particulier - on le dit sur tous les tons dans les banquets et les réunions - que, dans l'Europe nouvelle, la France dispose d'écoles d'art et de musique de très haut niveau. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Je vous remercie, monsieur le ministre.

La parole est à M. Michel Françaix, pour une première question.

**M. Michel Françaix.** Monsieur le ministre, ma question concerne l'orchestre de Paris.

Je crois savoir - mais vous allez m'apporter des éclaircissements - que les clés de financement sont à l'heure actuelle de 60 p. 100 pour l'Etat et 40 p. 100 pour la ville. Vous pensez bien que le député de province que je suis n'a pas toujours le sentiment de bénéficier de toutes les retombées d'un tel orchestre. Cela viendrait-il d'un nombre de concerts insuffisant ? En tout état de cause, j'ai le sentiment que sa politique de diffusion manque d'audace, que cet orchestre se cantonne un peu trop salle Pleyel.

C'est pourquoi je souhaiterais - les arguments ne manquent pas - que vous arriviez à convaincre le maire de Paris de prendre la part qui lui revient dans le financement de cet orchestre. Je souhaiterais aussi que les retombées des crédits engagés par l'Etat ne profitent pas uniquement à la ville de Paris, mais plus généralement à l'ensemble du territoire français.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la culture, de la communication et des grands travaux.** L'orchestre de Paris, monsieur le député, j'y pensais tout à l'heure en évoquant les rôles respectifs de l'Etat et de la ville.

L'Etat, c'est vrai - le chiffre avait été arrêté au moment de sa création - participe pour 60 p. 100 au financement de l'orchestre de Paris et la ville de Paris pour 40 p. 100. Pour les grands orchestres français hors de Paris, les crédits de l'Etat se situent entre 20 et 30 p. 100. La situation est donc exactement inverse.

La question mérite d'être posée. L'estime qu'il ne devrait y avoir aucune question taboue et ce n'est offenser personne que de poser de telles questions. Pourquoi l'Etat ne finance-t-il que pour 30 p. 100 environ, par exemple, l'orchestre de Toulouse, qui vient de s'illustrer, en dehors de France, en Amérique latine, ou l'orchestre de Lille qui, par son expérience originale, l'énergie toujours juvénile de son chef et son talent, offre des concerts très remarquables en même temps qu'il est très présent dans toute la vie intellectuelle de la région Nord-Pas-de-Calais où il a imaginé des expériences très originales, en particulier sa présence dans les quartiers populaires.

La réponse, naturellement, c'est que l'histoire a été ainsi faite et qu'on ne peut pas toujours la réécrire. M. Biasini en sait quelque chose puisque, directeur à la fois du théâtre, de l'action culturelle et de la musique, il a jeté les bases de la future direction de la musique avant que ne se produisent au sein du ministère de la culture de l'époque quelques modifications sur lesquelles nous ne reviendrons pas.

C'est la direction de la musique nouvellement née qui a, ensuite, créé l'orchestre de Paris. C'était une bonne chose. Mais les institutions doivent-elles rester immuables ? Personnellement, je vous le dis franchement, je souhaite effectivement que, dans le cadre d'une discussion avec la ville de Paris, on puisse trouver des clés de financement différentes. Il serait normal que la ville finance 60 p. 100 de l'orchestre de Paris et l'Etat 40 p. 100.

Sur le fond, nous pourrions aussi avoir beaucoup à dire, mais je préfère m'arrêter là.

**M. Alain Grottoy.** On peut aussi charger de capitale !

**M. le président.** Nous en revenons au groupe de l'Union du centre.

La parole est à M. Edouard Landrain.

**M. Edouard Landrain.** Monsieur le ministre, je souhaite vous interroger, d'une part, sur le sort qui est fait à la décentralisation et, d'autre part, sur trois points particuliers.

En premier lieu, j'aimerais que vous m'assuriez que vous disposerez, en décentralisation et en déconcentration, des fonds nécessaires pour l'informatisation des bibliothèques centrales de prêt. Il semble, en effet, qu'il n'y ait aucune assurance sur la réalisation de cette informatisation.

En deuxième lieu, je voudrais savoir quel sort vous réservez aux A.D.D.M. En effet, de 1986 à 1990, l'A.D.D.M. que je connais le mieux, celle de Loire-Atlantique a vu la participation de l'Etat diminuer de 12 à 7,5 p. 100, tandis que le budget augmentait de 1,7 million à 3,16 millions de francs.

En troisième lieu, j'aimerais savoir quelles sont vos intentions quant aux monuments historiques. Je vous en ai parlé l'autre jour en commission : les architectes des monuments historiques sont seuls maîtres des décisions. Ils proposent, ils décident, et bien souvent les gens qui aiment leur patrimoine et qui voudraient intervenir en tant que bénévoles sont mal écoutés, comme ne sont pas sollicités les entreprises qui pourraient à moindre prix faire des interventions de qualité et qui ne peuvent soumissionner parce qu'elles n'ont pas la qualification « monuments historiques ».

**M. le président.** Je vous remercie, cher collègue.

La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la culture, de la communication et des grands travaux.** Monsieur le député, les bibliothèques centrales de prêt sont l'illustration de ce que peut être une politique nationale : la Bibliothèque de France sera, en quelque sorte, le point d'orgue, le parachèvement d'une politique engagée depuis dix ans et qui a d'abord été conçue pour les villes et les départements. C'est un peu le processus inverse de celui que l'on observe habituellement.

Pour les B.C.P., nous avons souhaité, en 1981, multiplier l'effort par quatre. Notre ambition était d'achever le programme qui avait vu le jour à la Libération et dont l'application n'avait que trop traîné. L'année prochaine, nous aurons assuré la couverture totale du territoire national. Il n'est pas un département de France qui n'aura sa bibliothèque centrale de prêt dans des locaux rénovés et transformés et qui, à travers les bibliobus, ne desservira les petites ou moyennes communes du département.

Dans le même temps - et c'est l'objet de votre question - nous avons mis au point un plan d'informatisation des quatre-vingt-cinq bibliothèques centrales de prêt. Je peux vous dire que - notamment grâce aux crédits que vous ne voterez pas...

**M. Edouard Landrain.** Ah ? Qu'est-ce que vous en savez ? (Sourires.)

**M. le ministre de la culture, de la communication et des grands travaux.** C'est en tout cas ce que vos amis semblent annoncer après, disent-ils, « un examen objectif des budgets ».

Grâce aux crédits que vous ne voterez pas, donc - j'ai demandé que l'on inscrive 7 millions à cet effet au budget de 1991 - nous aurons achevé, en principe à la fin de l'année prochaine, l'informatisation de l'ensemble des B.C.P. Si, dans votre département, quelque problème se pose, ne manquez pas de m'en saisir. Je veillerai personnellement à ce que vous ayez satisfaction.

Vous m'interrogez sur la politique de déconcentration au ministère de la culture. J'ai déjà répondu en partie sur ce point lorsque Mme Barzach m'a interrogé. Les secteurs déconcentrés sont principalement ceux des enseignements, du patrimoine, de la musique et du fonctionnement des services administratifs. En 1990, 36 p. 100 du budget du ministère sont déconcentrés et, pour vous donner une idée des masses budgétaires en cause, sachez qu'elles étaient de 755 millions de francs en 1987, mais de 1 753 millions de francs en 1990. En outre - j'ai le tableau sous les yeux - le personnel affecté dans les directions régionales sera passé de 1 370 en 1987 à 1 570 en 1991. C'est bien l'expression d'une volonté de renforcement des directions régionales, région par région.

Sur le rôle des architectes en chef des monuments historiques, j'ai demandé au nouveau directeur du patrimoine, M. Dupavillon, de me proposer rapidement un plan d'ensemble visant à moderniser et à accélérer les procédures de travaux sur les monuments historiques. Naturellement, cette réforme portera sur le rôle des architectes en chef des monuments historiques dont le statut doit être à coup sûr modernisé. Mais, là encore, évitons les généralisations excessives. Il y a architecte en chef et architecte en chef ! La qualité des hommes est irremplaçable et je me réjouis de constater que, de plus en plus souvent, le recrutement des architectes en chef des monuments historiques est d'excellente qualité.

Le problème qui demeure posé est celui de la modernisation et de l'accélération de nos procédures. J'y veille et je vous tiendrai au courant.

**M. le président.** Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Jean-Pierre Bequet.

**M. Jean-Pierre Bequet.** Monsieur le ministre, le développement d'une politique culturelle ambitieuse dans notre pays, telle que nous la connaissons depuis maintenant presque dix ans, passe par l'implication de tous les acteurs de la vie publique : l'Etat, les collectivités territoriales, le monde associatif, les citoyens.

L'essor d'une telle politique, associée à la voie de la décentralisation dans laquelle notre pays s'est engagé depuis 1982, a conduit à développer le partenariat entre ces différents acteurs.

Ce partenariat a pour objectif de mettre à la disposition du public des réalisations culturelles dont la qualité s'améliore d'année en année. Il a pour moyen les conventions de développement culturel signées entre l'Etat et les collectivités locales. Je connais bien ces conventions puisque j'ai eu le plaisir, en tant que maire d'Auvers-sur-Oise, d'en signer une avec le directeur régional des affaires culturelles d'Ile-de-France. Elle a permis de célébrer avec, je crois, une grande qualité le centenaire de la mort de Vincent Van Gogh dans ma commune durant l'été dernier.

Si je cite cette manifestation, c'est parce qu'elle me paraît exemplaire de ce que l'Etat et les collectivités locales peuvent faire quand les bonnes volontés et les talents s'unissent.

Il apparaît cependant avec le temps que la durée d'un an pour laquelle la convention est signée est un peu courte. En matière de développement culturel, monsieur le ministre, un an, c'est court. Une durée de trois ans paraît à nombre des élus locaux qui siègent sur nos bancs beaucoup plus appropriée à la réalisation des objectifs qu'ils se sont fixés. C'est pourquoi ma question a un double aspect.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous dire quel est l'avenir des conventions de développement culturel ?

Envisagez-vous de mener, ou menez-vous déjà, une réflexion sur l'opportunité de porter la durée de ces conventions de un à trois ans ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la culture, de la communication et des grands travaux.** Monsieur le député, votre question sur les conventions de développement culturel me donne l'occasion de rappeler, en particulier, que ces conventions permettent à l'Etat, en liaison avec des communes ou des départements, d'ouvrir des pistes nouvelles, d'encourager les initiatives, les expériences, les innovations. Elles sont un des ferments de l'imagination créative de responsables publics un peu partout à travers le pays et concernent aussi bien des communes urbaines, notamment suburbaines, que des communes rurales.

Je me réjouis de la convention conclue avec votre commune et qui a permis notamment - je vous en ai félicité personnellement - d'entreprendre, dans une commune de moins de 6 000 habitants, des actions remarquables, notamment à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Van Gogh. Je veux saluer non seulement l'événement lui-même, mais aussi la création d'ateliers d'artistes et d'autres initiatives courageuses et belles.

La question de la durée des conventions n'est pas simple à résoudre. Je comprends très bien qu'une collectivité souhaite que la durée de la convention soit la plus longue possible. Mais le ministère est confronté à un autre impératif : soutenir, dans le cadre des crédits nécessairement limités, même s'ils augmentent d'année en année, que l'Etat consacre aux conventions, le plus grand nombre possible de communes qui ont de beaux projets. Si la durée est trop longue, ce sont autant de conventions qui ne pourront être passées avec d'autres communes. Il peut néanmoins arriver, de façon exceptionnelle, que l'on porte cette durée à trois ans, moyennant une réadaptation.

Un an, c'est court. Trois ans, c'est assez long pour nos moyens budgétaires. Deux ans n'est pas un mauvais chiffre. Mais, puisqu'il s'agit de convention, tout est discutable, y compris la durée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Je vous remercie.

La parole est à M. Thierry Mandon.

**M. Thierry Mandon.** Monsieur le ministre, les événements de ces derniers jours et de ces dernières semaines sont révélateurs des difficultés de plus en plus grandes vécues par certains jeunes dans les grandes villes, dans les grandes banlieues, difficultés et interrogations profondes face au travail, demain, face à l'école et, plus largement, face à la place des jeunes dans la société.

Ici ou là, des inquiétudes se sont exprimées violemment. Vous le savez, la violence est une forme extrême d'expression, mais elle en est une forme. En tout cas, ces événements rendent plus nécessaires que jamais la poursuite et l'amplification de la politique de la ville à laquelle votre ministère - ce qui ne se sait pas assez - contribue largement, très largement même, puisqu'il lui consacre chaque année plus de 40 millions de francs.

Parmi les actions que vous menez, je souhaite vous interroger plus particulièrement sur celles qui visent à soutenir les pratiques musicales des jeunes. En effet, on le constate chaque jour dans nos communes, notamment en banlieue parisienne, la musique peut être l'un des plus puissants leviers d'insertion des jeunes dans nos cités. Elle constitue ces nouvelles cultures urbaines qui donnent à notre jeunesse son identité, mais aussi, de façon plus large, contribuent à former l'identité de nos villes.

Cet encouragement est efficace, à quelques conditions : d'abord, que soient encouragées les formes d'expression les plus diverses, que soient promus les lieux musicaux qui échappent aux circuits traditionnels et, de manière plus générale, que l'on passe d'une politique faite pour les jeunes à une politique faite avec les jeunes.

Je vous sais depuis longtemps attaché à des actions de ce type. Pouvez-vous nous dire, monsieur le ministre, quelle forme prend, concrètement, votre intervention et quelle forme elle peut prendre pour que soit poursuivie et amplifiée votre politique dans ce domaine ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la culture, de la communication et des grands travaux.** Monsieur le député, votre circonscription offre un merveilleux exemple qui peut servir de modèle : le Plan, à Ris-Orangis, est presque devenu une référence pour les jeunes, pour la musique populaire, le rock et d'autres formes de musique d'aujourd'hui.

Il est aussi, on l'oublie trop souvent, un lieu d'insertion pour les jeunes en difficulté. C'est un des moyens de prévenir ce que l'on appelle la délinquance ou d'aider les jeunes qu'elle a tentés un instant à trouver une raison de vivre, une occasion de se retrouver et de s'en sortir, et je ne saurais trop recommander à ceux qui participent à ce débat d'aller un jour le visiter.

Le ministère de la culture ne peut pas, de façon autoritaire, extérieure, imposer la création d'un lieu ou d'un autre mais, partout où des initiatives se font jour, nous avons mis au point des mécanismes pour les soutenir. En particulier, nous disposons, notamment à la direction de la musique et, près de moi, avec M. Bruno Lion, d'équipes très proches des quartiers populaires, des jeunes, et qui apportent des réponses adaptées en épousant autant que possible la situation locale.

Notre rôle est fort modeste. Encore une fois on ne peut pas agir s'il n'y a pas un minimum de volonté locale. Ce que nous pouvons faire, à travers les moyens que nous vous proposons d'adopter, c'est un travail d'assistance technique, d'expertise, de conseil et, naturellement, d'équipement de salles, qu'elles soient petites ou un peu plus grandes. Je propose ainsi de faire passer, dans le budget de 1991, de 10 à 22 millions de francs les crédits destinés à l'équipement des salles.

On voit un peu partout apparaître des lieux apparemment inhabituels, qui sont des lieux de rencontre, de vie, de création, de convivialité. Parfois des groupes naissent et ensuite font carrière. D'autres disparaissent.

En tout cas, cela apporte à un quartier ou à une ville une animation, une vitalité et le sentiment que, partout, on peut changer les choses. Ce n'est pas seulement vrai, bien sûr, à Ris-Orangis, c'est vrai également à Poitiers, à Nîmes, à Toulouse, à Amiens, à Champigny, à Lorient, à Strasbourg, à Nantes, à Brest et dans de nombreuses villes. Ce mouvement va se développer de plus en plus, et nous voulons l'encourager car il est l'une des réponses artistiques, j'oserai dire sociale, intellectuelle, au sentiment de crise que l'on peut parfois, ici et là, ressentir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Mme Frédérique Bradin.** Absolument !

**M. le président.** Je vous remercie, monsieur le ministre.

La parole est à M. Michel Françaix, pour poser une seconde question.

**M. Michel Françaix.** Monsieur le président, monsieur le ministre, en dix ans, le paysage culturel a bien changé. Même l'opposition - nous nous en rendons compte aujourd'hui - est prête à le reconnaître.

Mais si cela est vrai dans l'Hexagone, ces modifications sont peut-être moins évidentes dans les D.O.M.-T.O.M.

Je sais qu'un certain nombre de projets majeurs sont réalisés avec l'aide de l'Etat : l'implantation d'un centre d'action culturelle à Basse-Terre en Guadeloupe ; une convention de développement culturelle avec la ville de Saint-Pierre en Martinique ; à la Réunion un projet de centre de l'architecture tropicale ; en Guyane, la création théâtrale d'un auteur guyanais qui se produisait il y a peu de temps à Cergy-Pontoise et qui offrait une prestation de qualité.

Cependant, monsieur le ministre, j'ai quand même le sentiment que beaucoup reste à faire. Il faut aller plus loin. Il faut mieux faire connaître les cultures des D.O.M. et intensifier les échanges artistiques et culturels entre les D.O.M. et la métropole. Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous indiquer quelques pistes qui nous prouvent que nous allons bien dans ce sens ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Je vous remercie.

La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la culture, de la communication et des grands travaux.** Monsieur le député, je vous remercie beaucoup d'avoir attiré l'attention de l'Assemblée et du Gouvernement sur la vie culturelle et intellectuelle dans les départements et territoires d'outre-mer.

Pour répondre rapidement à votre question, je vous rappelle que nous avons consacré en 1990 - et j'espère que 1991 marquera une nouvelle étape - 90 millions de francs au développement culturel dans ces départements et territoires.

Cela se traduit par une politique active de conventions avec les collectivités : en Guadeloupe, conventions, par exemple, avec les villes de Basse-Terre, de Saint-François ou de Marie-Galante ; en Martinique, une convention avec la ville de Saint-Pierre, où je me suis rendu moi-même l'année dernière ; en Guyane, convention avec la région, notamment en faveur de la création théâtrale et de la création musicale.

De nouveaux équipements ont vu, ou vont voir le jour : en Guadeloupe, le centre d'action culturelle à Basse-Terre et la bibliothèque centrale de prêt ; en Guyane, le conservatoire régional de musique, le musée régional guyanais d'arts et traditions populaires ; à la Réunion, un autre centre sortira aussi de terre très bientôt.

Dans le même temps, nous renforçons la formation : création à la Réunion d'un institut de formation aux métiers culturels ; en nouvelle-Calédonie, formation d'artistes et de médiateurs culturels sur place, et accueil d'un certain nombre d'artistes à Paris ou dans le pays.

Certes, il y a l'action que nous menons. Mais il faut bien dire que cette action est souvent largement récompensée par le rayonnement et le prestige qu'un certain nombre d'artistes de ces départements ou territoires apportent à notre culture. Voyez le succès mondial d'un groupe comme Kassav' : dans quelques trois semaines, à New York, aura lieu à l'Apollo une grande manifestation francophone retransmise par quatre télévisions francophones - voilà presque une transition vers le budget de la communication - où seront présents un certain nombre de ces groupes, dont Kassav', qui contribuent donc très largement au rayonnement artistique français. Rappelez-vous - il est encore temps de la voir, d'ailleurs - la très belle exposition que nous avons inaugurée avec le Premier ministre et M. Biasini au musée des arts océaniques, l'exposition « De jade et de nacre » sur l'art kanak, qui préfigure la création, à laquelle nous travaillons avec M. Biasini, d'une agence culturelle kanak dans le cadre de l'application des accords de Matignon. Notre volonté est d'aller plus loin encore, puisque nous nous proposons d'augmenter de 25 p. 100 notre effort en 1991.

Au-delà de ces chiffres, il y a des actes symboliques. Par exemple, *La Tragédie du Roi Christophe*, d'Aimé Césaire, un de vos collègues, un grand poète, enfin admise au répertoire de la Comédie-française. Il a fallu si longtemps pour qu'Aimé Césaire puisse entrer au répertoire de la Comédie-française ! Ce fut l'un des grands actes accomplis par Antoine Vitez à la direction de la Comédie-française. Et il a d'ailleurs été accompagné par un autre acte tout à fait inhabituel : la présence de la Comédie-française à la Martinique, l'été dernier, au festival de Fort-de-France. Voilà des actes parmi beaucoup d'autres qui illustrent notre volonté de soutenir par tous les moyens avec les maires, avec les responsables des régions et des départements, l'effort, le talent et parfois le génie des artistes et des créateurs de ces pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Je vous remercie.

Pour le groupe Union pour la démocratie française, la parole est à M. François d'Aubert.

**M. François d'Aubert.** Monsieur le ministre, je voudrais vous interroger sur les grandes institutions parisiennes, dont le poids un peu excessif dans votre ministère a été souligné par de nombreux orateurs.

La première institution qui pose aujourd'hui problème est l'Institut du monde arabe. Même s'il n'est pas tout à fait sous votre tutelle, il n'empêche que l'Institut du monde arabe a été en partie financé par des crédits du ministère de la culture, qui ont atteint plusieurs centaines de millions de francs au cours des dernières années. Or il se trouve qu'aujourd'hui l'Institut du monde arabe a quelque difficulté à fonctionner compte tenu des défaillances de pays comme le Koweït, l'Irak et quelques autres.

Devant la difficulté de faire fonctionner cette grande œuvre, cette grande institution, promise sans doute à un avenir quelque peu incertain, je voudrais d'abord vous demander, monsieur le ministre, si l'Etat aura les moyens de se substituer aux Etats arabes défaillants - apparemment, certains vont le rester pendant quelque temps - ou si, l'Etat ne pouvant pas donner d'argent, compte tenu de l'ampleur des difficultés financières de l'Institut, il ne vous apparaîtrait pas souhaitable de vendre cet immeuble, situé en plein Paris, qui pourrait être aisément transformé en logements - peut-être pas en logements sociaux - en bureaux,...

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** N'importe quoi !

**M. Alain Grotte-ray.** En université !

**M. François d'Aubert.** ... ou tout simplement en université puisqu'il y en a une à proximité.

Ma deuxième question porte sur la Très Grande Bibliothèque. Le chiffre de 5 milliards de francs a été annoncé. Les rapporteurs ont souligné qu'il était loin de refléter le coût total. D'abord, il y aura sans doute des dépassements - ça, c'est le registre habituel - mais il faudra aussi compter avec les équipements. Or, pour l'instant, le prix annoncé n'inclut que celui du foncier.

Alors, monsieur le ministre, à combien estimez-vous le montant total de l'opération ? Il serait effectivement heureux, les travaux étant censés commencer en 1991, que la représentation nationale soit informée du coût total.

Je souhaiterais aussi connaître à combien sont évalués les frais de fonctionnement de la T.G.B., même si je sais bien que vous n'aimez pas beaucoup répondre à ce type de questions. Je me souviens que, alors que je vous avais interrogé, il y a quelques années, sur le coût de fonctionnement des grandes institutions, vous étiez resté particulièrement discret sur le sujet.

Enfin, puisqu'il est question d'économie et que, manifestement, cette Très Grande Bibliothèque est une idée du Président de la République - idée que je ne crois pas être le seul à avoir qualifiée de pharaonique, et je ne suis pas absolument convaincu qu'il n'y ait pas au sein de votre ministère des personnes qui le pensent également - ne serait-il pas bon, devant les difficultés que connaissent quelques catégories sociales aujourd'hui, je pense en particulier aux agriculteurs, non pas d'annuler la création de la Très Grande Bibliothèque, mais peut-être d'en réduire un peu l'ampleur ? Ne pourrait-on au moins faire en sorte que l'on ne dépense pas en 1991 autant qu'il était prévu ? Pourquoi ne pas envisager un échelonnement des dépenses de construction de cette Très Grande Bibliothèque ?

**M. le président.** Je vous remercie.

La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la culture, de la communication et des grands travaux.** Il y a plusieurs questions en une, monsieur le député.

L'Institut du monde arabe, tout d'abord. Il ne relève pas de la compétence du ministre de la culture, mais de celle du ministre des affaires étrangères. Il est vrai néanmoins que je m'en suis un peu mêlé dans les premières années. J'avais alors contribué à faire prendre la décision de construire cet ensemble à cet endroit. L'architecte Jean Nouvel, lui, avait été choisi par le Président de la République. C'était à l'époque un architecte encore peu connu. Ce fut l'une de ses premières œuvres, qui a été d'ailleurs récompensée par de nombreux prix internationaux.

L'Institut du monde arabe, comme vous le savez, est fondé sur l'association de nombreux Etats arabes et de la France. Un certain nombre de difficultés de financement surgissent actuellement. Elles ne sont pas sans liens avec la crise que nous connaissons dans les pays du Golfe. Je crois savoir d'ailleurs que le Koweït était, est l'un des financiers impor-

tants du fonctionnement de l'Institut. Il y a une crise. Je pense qu'elle est provisoire. Peut-être pourriez-vous interroger le ministre des affaires étrangères pour obtenir des informations plus précises.

Mais, au-delà de cette crise, qui, je l'espère, sera réglée, l'Institut accompli, sous la direction de M. Pisani, un très beau travail d'expositions, de rencontres, de manifestations internationales. C'est aussi, pour le pays, une source de rayonnement.

Je n'ai pas été à l'origine de cet institut. Il a été imaginé, je crois, sous la présidence de M. Giscard d'Estaing.

**M. François d'Aubert.** C'était peut-être une erreur !

**M. le ministre de la culture, de la communication et des grands travaux.** Ce n'est pas du tout une erreur en l'occurrence. C'est une très bonne idée - je m'excuse de défendre devant vous M. Giscard d'Estaing, qui a eu entièrement raison en la matière. (*Applaudissements et rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Pierre Bequet.** M. d'Aubert n'était pas au courant !

**M. le ministre de la culture, de la communication et des grands travaux.** M. Giscard d'Estaing a accompli une belle chose pour le pays en décidant la construction de l'Institut du monde arabe.

**M. Claude Wolff.** Merci de le reconnaître !

**M. le ministre de la culture, de la communication et des grands travaux.** C'est pourquoi nous avons sauvé cet institut lorsqu'il était menacé, essayant au contraire de lui donner un élan et une qualité supplémentaires.

Sur d'autres sujets, d'ailleurs, monsieur d'Aubert, vous m'interpelliez vivement - je ne vous ferai pas le reproche de votre vivacité - en 1982, en 1983, en 1984. A l'époque, c'était à propos du Louvre.

**M. Claude Wolff.** Il a de la suite dans les idées !

**M. le ministre de la culture, de la communication et des grands travaux.** Et puis, monsieur d'Aubert, je crois comprendre que vous n'êtes pas trop mécontent que nous ayons résisté à vos critiques et que nous nous soyons entêtés à réaliser le Grand Louvre,...

**M. François d'Aubert.** Je parlais du coût de fonctionnement.

**M. le ministre de la culture, de la communication et des grands travaux.** ... de même qu'aujourd'hui nous nous entêtons à réaliser la Bibliothèque de France.

Vous m'interrogez sur le coût de fonctionnement. Sur ce sujet, des réponses nombreuses peuvent être apportées, la première pouvant être tirée du projet de budget pour 1991 lui-même.

Si vous le lisez et que vous vous reportez au titre III, relatif au fonctionnement des services, vous observerez alors que, si notre budget, hors grands travaux, augmente de 6 et quelque p. 100, et, avec les grands travaux, d'un peu plus de 12 p. 100, le titre qui ne suit pas l'évolution générale des crédits de l'Etat, c'est précisément le titre III, dont la croissance est d'environ 3 p. 100. C'est là le signe d'une volonté d'économie, de maîtrise des dépenses publiques et de la limitation des dépenses de fonctionnement, tant des services que des institutions culturelles, qu'il s'agisse de l'Opéra, de la Comédie-Française ou de l'ensemble des grandes institutions nationales.

Ainsi que je le soulignais tout à l'heure - et M. Biasini complètera dans un instant ma réponse -, si nous ne vous fournissons pas une évaluation définitive des dépenses de fonctionnement, c'est que nous ne voulons pas dire n'importe quoi.

Parmi les points que je conteste dans ce que vous venez de dire, je reviendrai plus particulièrement sur votre affirmation selon laquelle nous n'aurions pas respecté les enveloppes préalablement fixées. Or, s'il y a un point sur lequel nous avons mis notre point d'honneur à respecter intégralement nos engagements, c'est les enveloppes. Et je le répète - vous n'étiez peut-être pas là tout à l'heure -, la Cour des comptes, dans son dernier rapport, a salué l'établissement public constructeur de l'Opéra de la Bastille, observant que c'était

l'une des rares opérations de cette envergure qui n'aient pas dépassé le budget initialement fixé. Comme nous voulons respecter nos engagements, nous ne donnerons pas de chiffres aujourd'hui sur le fonctionnement. D'ici quelques mois, nous serons en mesure de vous répondre de manière plus précise.

J'ajoute que le lancement des grands travaux - la Pyramide, l'Opéra, le Grand Louvre - n'a nui en rien aux moyens des grandes institutions. Vous avez regretté leur « poids » dans le budget de la culture. Je vous citerai un chiffre, même si l'on abuse des chiffres au cours de la discussion budgétaire. En 1981, quatre grandes institutions, le Centre Pompidou, l'Opéra, la Comédie-Française et le Louvre représentaient 25 p. 100 - le quart - des dépenses ordinaires du ministère de la culture.

**M. François d'Aubert.** Sous Napoléon III, cela représentait combien ?

**M. le ministre de la culture, de la communication et des grands travaux.** Nous chercherons cela ensemble si vous le voulez, monsieur d'Aubert !

En 1991 - et non pas sous Napoléon III - ces quatre institutions représentent seulement 16 p. 100 des dépenses ordinaires. Par conséquent, le poids relatif des grandes institutions dans le fonctionnement du ministère a tendance à diminuer.

**M. François d'Aubert.** D'où l'état de Beaubourg !

**M. le ministre de la culture, de la communication et des grands travaux.** Peut-être M. Biasini souhaitera-t-il vous fournir quelques explications supplémentaires.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la culture, de la communication et des grands travaux, chargé des grands travaux.

**M. Emile Biasini, secrétaire d'Etat.** Monsieur le député, je veux simplement confirmer les propos qu'a tenus M. le ministre de la culture.

Il est une chose à laquelle je suis plus particulièrement sensible : c'est l'évaluation des budgets concernant la bibliothèque dont j'ai la responsabilité de la construction. Vous avez dit que nous étions imprécis sur cette définition budgétaire. Nous ne sommes pas « imprécis » ; nous ne donnons pas d'évaluation, pour le moment, sur le fonctionnement.

L'année dernière, j'ai été interrogé sur le coût de la construction. Je me suis refusé à donner un chiffre, parce que les chiffres que j'aurais pu donner n'étaient pas calculés d'une façon certaine. Aujourd'hui, ce chiffre apparaît. Il est de 5,2 milliards de francs. Je peux vous affirmer que la construction de la bibliothèque ne dépassera pas cette somme. J'en prends l'engagement. Je suis là pour ça. Il n'y a pas eu un seul dépassement sur l'ensemble des grands travaux jusqu'à ce jour, et mon rôle est d'y veiller. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. François d'Aubert.** Et sur les équipements ?

**M. Emile Biasini, secrétaire d'Etat.** S'agissant des équipements, nous ne sommes pas en mesure aujourd'hui d'évaluer de façon très exacte leur coût. En effet, l'équipement technique de la bibliothèque correspond à des installations nouvelles - inédites dans bien des cas - qui ne permettent pas d'établir une évaluation précise.

En tout cas, le point de référence doit être le montant du coût actuel de la Bibliothèque nationale, laquelle est sous-équipée et ne reçoit pas les crédits de fonctionnement nécessaires pour remplir convenablement sa tâche. Sachez que la Bibliothèque nationale consomme, en crédits de fonctionnement, la moitié de ceux de la *British Library*, qui est de même importance, et le quart des crédits de la Bibliothèque de Washington.

Nous avons une marge devant nous. Nous allons l'évaluer avec la rigueur, l'objectivité et le sens de l'économie nécessaires. Ce qu'il faut, c'est que cette bibliothèque corresponde à sa vocation.

Je voudrais m'élever contre une image fréquemment évoquée, celle de la « Très Grande Bibliothèque ». On est même allé jusqu'à employer l'adjectif « pharaonique ». Or, il n'y a rien de pharaonique !

**M. François d'Aubert.** C'est la bibliothèque d'Alexandrie !

**M. Emile Biasini, secrétaire d'Etat.** La Bibliothèque de France sera la bibliothèque dont la France a besoin aujourd'hui pour maintenir sa réputation et pour lui permettre de tenir le rang qui est le sien sur le plan culturel.

La Bibliothèque de France sera la bibliothèque la plus moderne parce que ce sera la dernière-née. Elle correspondra à tout ce qu'un grand pays peut espérer, surtout quand il s'agit d'un pays qui occupe une place importante sur le plan culturel. Elle n'a rien d'excessif et répond à une nécessité qui ne va à l'encontre d'aucune autre. Si la France veut tenir son rang dans le monde, au niveau culturel qui est le sien, elle a besoin aujourd'hui d'une nouvelle bibliothèque nationale.

Mon rôle est de veiller à ce qu'elle soit réalisée dans les meilleures conditions et avec le plus d'efficacité budgétaire et technique possible. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Merci, monsieur le secrétaire d'Etat.

Il reste encore deux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Bernard Schreiner.

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** Ma question pourrait servir de transition avec l'examen du budget de la communication, puisqu'elle concerne le compte de soutien aux industries de programmes, en particulier la partie audiovisuelle.

Le compte, créé il y a quatre ans, est devenu aujourd'hui indispensable pour le devenir de la création et de la production françaises. Dans une période où vous souhaitez, avec raison, monsieur le ministre, voir améliorée la qualité des produits diffusés sur nos écrans de télévision, la clé de réparation de ce compte ne peut nous laisser indifférents. Depuis l'année dernière, un effort a été effectué pour favoriser les programmes audiovisuels. J'aimerais donc connaître votre position sur la nécessité d'un renforcement dans les années à venir de la part audiovisuelle du compte de soutien en vue de faciliter vos propres objectifs, en particulier de faire respecter sur les chaînes privées, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1992, les quotas de diffusion d'œuvres d'expression française pendant ce que l'on appelle le *prime time*.

Le fonctionnement de ce compte a soulevé, au cours de ces derniers mois, des critiques. Vous avez d'ailleurs, le printemps dernier, demandé un audit, afin d'établir un bilan du fonctionnement de ce compte. Pouvez-vous en donner ici les principales conclusions ? Celles-ci vous incitent-elles à modifier ce fonctionnement ?

Enfin, monsieur le ministre, vous connaissez mon attachement au développement des chaînes thématiques sur le câble. Elles en sont aujourd'hui à leur début. Pour se développer, elles ont besoin de leurs propres produits. Elles auront donc besoin de produire. Les opérateurs du câble contribuent au financement du compte de soutien, mais ils ne peuvent aujourd'hui en profiter pour financer d'éventuels produits. Comptez-vous créer un quatrième guichet destiné au câble ? Comptez-vous aménager le régime d'attribution des aides du compte de soutien pour favoriser la première diffusion des œuvres audiovisuelles sur le câble ?

**M. le président.** Je vous remercie.

La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la culture, de la communication et des grands travaux.** Monsieur le député, en ce qui concerne le partage du prélèvement sur les diffuseurs de télévision entre les sections cinéma et audiovisuel du compte de soutien, je vous indique que, en 1989, cette recette a été répartie pour 50,5 p. 100 en faveur du cinéma et pour 49,5 p. 100 en faveur de la production audiovisuelle.

Pour accompagner la croissance de la diffusion et de la production de programmes de fiction, de documentaires ou de films d'animation, cette clé de répartition a été modifiée en 1990 : 57,16 p. 100 pour l'audiovisuel et 42,84 p. 100 pour le cinéma. Nous vous proposons de reconduire ce partage en 1991.

S'agissant de l'audit et des réformes éventuelles, je dirai que l'évaluation qui a été faite du système de soutien à la production audiovisuelle paraît positive. Elle nous conduit à étudier plutôt des améliorations à la marge - elles peuvent être importantes, même à la marge - des correctifs latéraux, plus qu'une réforme fondamentale qui bouleverserait l'économie du système.

Les améliorations pourraient concerner, par exemple, la définition des critères d'accès au compte de soutien des coproductions européennes - question délicate qu'il faut manier avec doigté et finesse - ou le soutien à la retransmission et à la recréation de spectacles vivants.

Ces hypothèses sont en cours de discussion avec les producteurs et les diffuseurs. Il m'est difficile de vous en dire davantage aujourd'hui.

Quant à l'aide du compte de soutien aux programmes diffusés sur le câble, le conseil des ministres du 7 février dernier a arrêté, sur la proposition de Mme Tasca, le principe d'un soutien renforcé aux programmes audiovisuels diffusés en première vision sur les réseaux câblés.

S'agissant de la concertation avec les divers partenaires intéressés par un aménagement des règles du compte de soutien, elle est à l'étude. Elle devrait prendre place dans le cadre des diverses modifications réglementaires qui seront prises en fonction des suites qui seront données à l'audit du compte de soutien auquel vous avez vous-même fait référence.

Voilà, monsieur le député, ce qu'on peut dire à ce jour sur ce sujet technique, effectivement important.

**M. le président.** Je vous remercie, monsieur le ministre.

La parole est à M. Jean-Pierre Bequet.

**M. Jean-Pierre Bequet.** Ma question, monsieur le ministre, concerne la situation actuelle de l'archéologie en France et plus particulièrement l'archéologie de sauvetage.

Cette dernière, qui a connu depuis une dizaine d'années un développement très important - à tel point que l'on peut affirmer que la majorité des acquis de l'archéologie depuis dix ans résulte des fouilles de sauvetage - traverse actuellement ce qu'on pourrait appeler une crise de croissance. On n'a jamais tant publié, tant fait connaître l'archéologie. Et l'année de l'archéologie, créée par vos soins et qui vient de se terminer, témoigne, monsieur le ministre, de votre détermination en ce domaine.

Je rappelle que depuis 1981 le budget de l'archéologie, géré par le ministère de la culture, a été multiplié par dix. Avec ce budget, l'archéologie reçoit encore des moyens supplémentaires, ce dont il faut se féliciter : 57,6 millions de francs pour la recherche et les fouilles ; 80 millions de francs en autorisations de programme, au titre des grands travaux ; et 17 millions de francs pour la réalisation d'une carte archéologique de la France.

Ce dernier point constitue une étape essentielle qui conditionne la mise en œuvre d'un futur plan national pour l'archéologie.

Jusqu'à aujourd'hui, l'archéologie de sauvetage était gérée par l'A.F.A.N. - Association pour les fouilles archéologiques nationales - et financée par les contributions des aménageurs. Elle dépendait donc des choix et possibilités financières de ces aménageurs. La situation de précarité de l'emploi qui en découlait pour un millier de professionnels des fouilles de sauvetage posait évidemment un problème. Afin de pallier les inconvénients de cette formule, une agence de moyens va être créée, dès l'année prochaine : l'A.N.F.A.S., l'Agence nationale pour les fouilles archéologiques de sauvetage.

Association de type loi de 1901, l'A.N.F.A.S. sera soumise à l'évaluation scientifique du Conseil supérieur de la recherche archéologique et sera dissociée à la fois de l'administration centrale et des directions régionales des affaires culturelles au niveau local. Elle sera organisée en cinq circonscriptions interrégionales et pourra procéder à des embauches sur contrats à durée indéterminée : ainsi 250 contrats temporaires seront transformés en emplois permanents et un plan de formation devrait enfin rendre possible une progression professionnelle.

Je souhaite vous demander, monsieur le ministre, quelques précisions quant aux rapports de cette future agence avec l'Etat, qui doit, nous en sommes bien tous convaincus, rester l'autorité supérieure en matière de recherche.

S'agissant de son mode de financement, les aménageurs seront-ils les seuls à y pourvoir ? Une telle hypothèse fait craindre à la profession que l'Etat ne se décharge de ses responsabilités en cette matière.

Enfin, ma dernière question, monsieur le ministre, concerne le plus long terme et l'objectif de globalisation des crédits dont l'importance a été soulignée par M. Christian

Goudineau, professeur au collège de France et ancien président du Conseil supérieur de la recherche archéologique, dans son rapport au Premier ministre en mai dernier. Il s'agit de ne plus séparer le financement de l'archéologie de sauvetage de celui de la recherche archéologique sur programme, non soumise à l'urgence. Envisagez-vous le règlement de cette question à l'occasion de l'élaboration d'une nouvelle législation qui permettra de prendre en compte les problèmes actuels de notre archéologie ?

**M. le président.** Je vous remercie.

La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la culture, de la communication et des grands travaux.** Monsieur le député, l'archéologie est une question qui me tient à cœur. Je tiens à rappeler, avant de répondre très précisément à votre question, que, depuis quelques années, nous avons décidé d'abattre, si j'ose dire, le mur de l'indifférence qui trop longtemps fut érigé entre les pouvoirs publics, notamment le ministère de la culture, et la communauté archéologique nationale.

Au demeurant, cette différence s'explique sans doute par l'histoire même de notre archéologie. Très longtemps, celle-ci fut tournée vers l'extérieur, vers les grands horizons - la Méditerranée, l'Égypte, la Grèce, l'Arabie - et trop peu préoccupée de notre territoire national, contrairement à ce qui s'est passé dans d'autres pays, qui, sans doute, ne disposaient pas des mêmes possibilités d'expansion internationale. Je pense à la Suède, à l'Allemagne et à l'Angleterre - laquelle est à l'avant-garde - qui, depuis longtemps, se sont dotées de personnels, de moyens et d'équipes de laboratoire remarquables.

Lorsque j'ai fait la connaissance de ce domaine, j'ai découvert avec stupéfaction qu'il avait été laissé à l'abandon : à peine trois sous, quelques effectifs ! Par bonheur, l'éducation nationale et, à un moindre degré, la recherche avaient tout de même, au fil des années, soutenu cette belle discipline. Et c'est pourquoi j'ai souhaité que le ministère de la culture accomplisse pleinement sa mission.

En quelques années, nous avons augmenté de 300 p. 100 les crédits de ce secteur. Certes, vous pourriez me rétorquer qu'il s'agit de 300 p. 100 de pas grand chose. C'est vrai, l'augmentation paraît spectaculaire puisque nous sommes partis de crédits relativement modestes.

Indépendamment de cette augmentation des crédits, quelques grandes opérations ont marqué cette volonté. Là encore, on nous accusera d'être pharaoniques, mais tant pis, assumons ! Soyons pharaoniques. Je pense à la grande aventure archéologique du Grand Louvre, à la cour Napoléon, au Carrousel, où l'on vient de mettre à jour les anciennes enceintes de la ville de Paris après celles du premier château : le château de Philippe Auguste ! Cette fantastique réalisation internationale a permis de mobiliser des équipes scientifiques et a facilité ensuite l'obtention de moyens et de crédits pour d'autres opérations exemplaires à travers le pays. Je citerai en particulier celle à laquelle nous travaillons à la demande du président de la République et en collaboration avec M. Biasini : je veux parler de Bibracte, qui est déjà un haut lieu de la recherche scientifique internationale sur la période gauloise, laquelle avait été longtemps, sinon méprisée, du moins négligée ou caricaturée.

Beaucoup d'autres mesures ont été prises concernant les musées, l'encadrement scientifique et le nombre de postes, notamment d'ingénieurs, de techniciens et d'administratifs.

Reste un problème difficile, délicat : celui de l'archéologie de sauvetage. J'exposerai là aussi brièvement d'où nous venons, où nous en sommes et où nous allons.

D'où venons-nous ?

J'ai pris connaissance de ce problème dans mes nouvelles fonctions à l'occasion d'une découverte faite dans la ville de Marseille. A l'époque, le maire de cette ville était un très grand ami - le maire actuel est aussi un grand ami (*Sourires*) -, c'était M. Gaston Defferre. Il était de plus ministre de l'intérieur dans le premier gouvernement de M. Pierre Mauroy. Il n'était pas facile pour un tout jeune ministre de la culture qui n'avait pas trois sous en caisse de dire à un puissant personnage qu'il respectait et aimait : « Nous ne pouvons pas vous laisser détruire cette découverte ». Que faire dans un tel cas ?

C'est à propos de cette découverte et de tant d'autres que je me suis dit que, puisque l'Etat ne disposait pas de moyens illimités, il n'était pas anormal, comme cela se produit dans

le droit commun de l'urbanisme, que les aménageurs - publics et privés - apportent leur contribution. Je me suis donc acharné avec mes collaborateurs pour non pas dévaliser les aménageurs mais leur faire payer une petite contribution.

Une seule comparaison montrera l'évolution des mentalités en dix ans. Lors de la construction du T.G.V.-Lyon vers le Sud, un très petit nombre de chantiers archéologiques ont été ouverts et détruits au fur et à mesure. Lors de la construction du T.G.V.-Nord, plus d'une centaine de chantiers archéologiques ont été ouverts. Les mentalités ont donc progressé. Les aménageurs se rendent compte qu'ils ne peuvent pas détruire, qu'ils doivent préserver la mémoire de notre sol. En même temps, comme nous ne voulons pas retarder les opérations d'aménagement, il faut que des équipes d'archéologues interviennent très vite sur le terrain.

Qui paye ?

Si l'Etat devait payer les quelque 2 000 archéologues de terrain, il faudrait beaucoup de crédits. C'est pourquoi je pense qu'il faut continuer à maintenir l'idée d'une participation volontaire ou obligatoire des aménageurs.

Les archéologues de terrain sont préoccupés, mais deux objectifs nous réunissent, même si nous ne sommes pas d'accord sur les modalités pratiques pour y parvenir.

Le premier objectif, c'est de maintenir l'esprit de service public, sans qu'il puisse évidemment être question de donner le statut de la fonction publique à ces 2 000 archéologues de terrain qui accomplissent un magnifique travail. Je ne vois pas comment, à une époque où l'on crée si peu de postes, obtenir les mille ou deux mille postes nécessaires. Mais, en même temps, il faut assurer l'encadrement des fouilles, maintenir le contrôle scientifique sous l'autorité du Conseil supérieur de l'archéologie et assurer les publications nécessaires pour que les découvertes soient consignées, photographiées, dessinées et préservées pour l'enrichissement de la connaissance de notre histoire. Bref, je le répète, il faut maintenir et même renforcer l'esprit de service public.

Le deuxième objectif que nous devons avoir présent à l'esprit, c'est la nécessité d'une mutualisation ou d'une péréquation pour assurer aux archéologues de terrain un minimum de stabilité. A cette fin, nous avons obtenu du Premier ministre que l'agence dont on parle - laquelle peut faire l'objet d'une réforme intérieure - puisse, sur les trois années qui viennent, engager 250 personnes avec des contrats à durée indéterminée.

Dès janvier prochain, le processus se mettra en marche. L'important, et je l'ai dit à certains archéologues que j'ai rencontrés, est que ces emplois soient gagés : gagés par une fraction de crédits publics et, dans le budget qui vous est proposé, un certain nombre de crédits publics iront directement à l'agence, gagés aussi par de nouveaux contrats à conclure avec des aménageurs de telle sorte qu'une fraction d'entre eux serve à alimenter un fonds de péréquation ; gagés, enfin par d'autres mesures.

Certes, il eût peut-être été plus rationnel et plus efficace de créer, comme cela avait été proposé par certains, une taxe parafiscale. Mais l'heure n'est pas, dit-on, aux prélèvements obligatoires. J'ai exprimé mon sentiment sur ce sujet. Un arbitrage a été rendu. Je pense cependant que, même si l'on ne crée pas une taxe parafiscale, nous pouvons, en additionnant quelques crédits budgétaires, en modifiant notre négociation avec les aménageurs et en obtenant d'eux qu'ils participent à un fonds de péréquation, apporter un gage à ces contrats à durée indéterminée, ainsi d'ailleurs qu'à d'autres contrats à conclure. Je pense très franchement que c'est à portée de la main et que nous pouvons progressivement avancer sur la voie de la mutualisation ou de la péréquation.

Une deuxième raison milite en ce sens : le fait que certains aménageurs ne sont pas aussi puissants que la S.N.C.F. ou les grandes villes. Il s'agit parfois de propriétaires privés ou de communes rurales. Dans ce cas, il est bon que cette agence ou une autre structure puisse accorder un tarif préférentiel permettant à ces aménageurs de faire face à leurs obligations archéologiques.

Je vous prie de m'excuser de m'être étendu trop longuement sur ce sujet qui mériterait d'ailleurs d'autres développements. Je répète qu'avec les autorités archéologiques nationales comme avec les archéologues de terrain nous pouvons nous mettre d'accord sur ces deux objectifs : l'esprit de service public et une dose de plus en plus grande de mutualisation, de péréquation.

Quant aux modalités pratiques, nous devons, par la négociation et la discussion, les imaginer, les préciser ou les compléter. Je suis persuadé que nous réussirons à échafauder un système souple offrant dans le même temps un minimum de garanties aux archéologues de terrain, lesquels, je le répète, accomplissent un magnifique travail. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Je vous remercie, monsieur le ministre.

Nous en avons terminé avec les questions.

Les crédits inscrits à la ligne « Culture et communication » des états B, C et D seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits du ministère délégué à la communication.

## CULTURE, COMMUNICATION ET GRANDS TRAVAUX

### COMMUNICATION

**M. le président.** Nous abordons l'examen des crédits du ministère délégué à la communication et l'examen des dispositions concernant la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision et la taxe sur la publicité radio-diffusée et télévisée.

La parole est à M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial.** Madame le ministre délégué chargé de la communication, monsieur le ministre de la culture, de la communication et des grands travaux, monsieur le secrétaire d'Etat chargé des grands travaux, j'avais l'intention de faire deux rappels au règlement ; mais l'on m'a fait valoir qu'il était préférable que j'introduise dans mon exposé les deux problèmes que je voulais soulever.

Le premier concerne le respect de l'article 164 de l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958 portant loi de finances pour 1959. J'ai été amené, comme je vous en ai informés, à faire usage à deux reprises de ses dispositions : d'une part à FR 3 et, d'autre part, dans le cadre d'un contrôle en cours concernant la régie commune de publicité. J'observe qu'il fait référence à « tous les documents de service » et aux « documents et renseignements destinés à permettre l'exercice du contrôle ». Je souhaiterais que vous veilliez, si besoin était, à ce que ces dispositions permettent de me faire transmettre, d'une part, des rapports d'audit et, d'autre part, des documents entrant strictement dans le cadre budgétaire élaborés par les membres de la Cour des comptes ou par les personnes effectuant une enquête au titre du Conseil de la concurrence.

M. Griotteray avait, au demeurant, il y a quelque temps, formulé une remarque analogue concernant la C.O.B.

J'en arrive à ce qui motivait mon deuxième rappel au règlement. J'ai adressé au mois de juin, dans le cadre de ma mission de rapporteur spécial de la communication, un questionnaire à mes collègues de la commission des finances, les priant de me répondre avant le 20 septembre.

Ce n'est pas vous, madame le ministre, monsieur le ministre, qui êtes les fautifs, mais votre éminent collègue des P. et T., car ma question concernait le nouveau statut relatif au transport de presse, dont M. de Broissia vous entretiendra cette nuit avec son talent habituel, la tarification et la qualité de la diffusion, qui pose un problème réel, comme M. Santini l'a souligné à plusieurs reprises...

**M. André Santini.** Merci !

**M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial.** ... ainsi que la réforme du financement des aides à la presse, laquelle est en cours. Cette réforme est d'importance puisque son coût est évalué par les P. et T. - c'est peut-être contestable - à 3 milliards 300 millions de francs.

Vous voyez, monsieur le président, qu'il ne s'agissait pas de sujets mineurs.

C'est devenu un lieu commun que d'affirmer chaque année que le service public de l'audiovisuel est en crise.

Dans l'excellent, le remarquable rapport que j'ai rédigé (*Sourires*), vous trouverez tous les renseignements pouvant vous intéresser, et le non moins remarquable rapport de M. Schreiner compléterait ce que je n'aurais éventuellement pas dit. (*Sourires.*)

Je serai très bref, me contentant d'insister sur trois aspects.

Je m'interdis, comme rapporteur spécial, de me pencher sur le contenu des programmes : je ne suis pas critique de télévision. Mais ce n'est pas à vous, madame le ministre, monsieur le ministre, que j'apprendrai que les aspects généraux du financement ne sont pas satisfaisants.

En second lieu, des tensions certaines se sont manifestées au sein des sociétés et les inquiétudes des personnels n'étaient pas sans fondement.

Enfin, il convient de s'attacher au fonctionnement de la régie de publicité commune A 2- FR 3.

Sur les aspects généraux du financement, il y a identité de vues entre la commission des finances et la commission des affaires culturelles, voire avec la commission des affaires étrangères, dont le président prendra la parole tout à l'heure.

Il est clair, en effet, que le financement public est insuffisant. S'agissant notamment de l'augmentation de 2,5 p. 100 de la redevance, je lisais dans un quotidien l'exposé très ferme de M. Schreiner, avec lequel nous sommes en phase en ce domaine. Lorsque nous avons été - heureusement pour la France - majoritaires pendant deux ans, nous avons commis l'erreur formidable de diminuer la redevance. J'étais opposé à cette diminution et je n'ai pas changé d'avis.

**M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.** Bravo de le reconnaître !

**Thierry Mandon.** Ce fut une de vos nombreuses erreurs !

**M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial.** Une redevance de 364 francs pour le noir et blanc et de 566 francs pour la couleur, c'est une augmentation inférieure à la hausse prévisionnelle des prix, qui est de 2,8 p. 100 - cette prévision me semble néanmoins légèrement optimiste - et inférieure à la croissance moyenne des dépenses de l'Etat, qui est de 4,8 p. 100. Je tiens les chiffres à votre disposition.

C'est en tout cas une augmentation insuffisante pour permettre aux chaînes de se développer.

Cette très faible augmentation représente 490 millions de francs de recettes supplémentaires. Quant à l'abaissement de la T.V.A. à 2,1 p. 100, qui ne concerne pas le câble, il se chiffre à 247 millions de francs.

Je regrette qu'avec le remboursement des exonérations, qui représentent 117 millions de francs, tout ceci ne permette en tout état de cause d'apporter aux chaînes et aux organismes que 7,8 milliards, dont 1,738 milliard pour Antenne 2 et 2,780 milliards pour F.R. 3, les recettes de ces chaînes étant respectivement de 3,5 milliards de francs et 3,6 milliards de francs. J'ai analysé toutes ces données dans mon rapport écrit.

Y-a-t-il d'autres solutions envisageables pour le financement ? Nous devons tous être attentifs au coût du service de la redevance. En dépit du plan de réduction des effectifs, ce coût recommence à augmenter et la lutte contre la fraude ne produit sûrement pas ses effets maximaux. Vos services, je le reconnais madame le ministre, m'ont fourni rapidement des chiffres très complets.

Ensuite, vous avez réduit la redevance versée à R.F.I. du fait de la rebudgétisation. J'espère simplement que, désormais, la subvention du ministère des affaires étrangères sera versée régulièrement, faute de quoi cette société risque de demeurer celle des projets non réalisés, alors qu'elle a un rôle très important à jouer.

Enfin, vous cantonnez le parrainage et vous réduisez les recettes de publicité. Concernant le parrainage, je constate que la réglementation est insuffisamment précise, ce qui a conduit le C.S.A. - qui a fait bonne besogne - à prendre des sanctions. Cette recette est reconduite en 1991 à son niveau de 1990, soit 60 millions de francs. Je souhaite, comme l'an dernier, que cette recette soit plafonnée en loi de finances, ce qui me semble très important.

Concernant la publicité, qui atteint 2,08 milliards de francs, je constate qu'on est loin du principe « à service public, financement public ». Vous entendrez sans doute formuler cette observation sur tous les bancs : « nous sommes à des années-lumière de la transparence que vous souhaitiez, que nous souhaitions. »

D'abord, vous avez assigné à Antenne 2, en 1990, un objectif de 1,8 milliard, impossible à atteindre.

Cela explique la situation déficitaire de cette société, qui était prévisible : 100 millions en 1988, 329 en 1989. Combien en 1990 ? Sans aucun doute 300 millions de francs après la vente d'une partie des droits de programme. Aussi, pour 1991, vous limitez les recettes de publicité pour Antenne 2 à 1,45 milliard, ce qui est raisonnable, mais traduit une diminution de 20 p. 100 par rapport aux objectifs de 1990.

Mais, en même temps, vous assignez à F.R. 3 un objectif de près de 500 millions de francs, ce qui se justifie, compte tenu des bons résultats actuels, mais comporte un risque de dérapage : ne refaites pas avec F.R. 3 l'erreur que vous avez commise avec Antenne 2 ! Le budget de F.R. 3 - je l'ai analysé centime par centime - est très « serré » cette année.

Concernant les sociétés, je voudrais simplement vous poser quelques questions.

Dans mon rapport écrit, je traite de la S.F.P., de l'I.N.A., de T.D.F.

La décision de faire diffuser A. 2 par le satellite est prise. Selon le B.I.P.E., cela va coûter 183 millions de francs. Je ne vois aucune traduction budgétaire de cette décision, pourtant intervenue depuis longtemps.

Concernant F.R. 3, la situation n'est pas bonne, le budget progresse de 3,88 p. 100 seulement et la tutelle demande 66,6 millions de francs d'économies. Il a fallu que je cherche ces chiffres dans le « bleu ». Lorsque j'ai demandé au directeur général de F.R. 3 comment il allait faire des économies, sa réponse a été d'une simplicité totale : « sur les programmes ».

Eh bien non, madame le ministre !

Radio France, si vous me permettez cette formule un peu lapidaire, s'en tire plutôt bien cette année avec 2,26 milliards de francs de budget, en augmentation de 8,42 p. 100, ce qui n'était pas le cas l'année dernière, mais j'observe qu'il s'agit essentiellement d'un budget d'attente, de reconduction. En particulier, il ne permettra pas l'ouverture d'une nouvelle radio locale, ce qui est regrettable.

Comment comptez-vous agir vis-à-vis de l'A.F.P., dont le déficit est de 40 millions de francs, et de la S.F.P., dont la situation est véritablement dramatique ? Les solutions sont toujours remises à plus tard.

Enfin, R.F.O. me paraît illustrer le dynamisme du service public. Son budget progresse de plus de 10 p. 100 et atteint 920 millions de francs. En particulier, je voudrais souligner la qualité du journal télévisé, R.F.O. étant le premier réseau de télévision régionale à intégrer une information nationale : les décrochages du journal télévisé ne sont pas régionaux mais nationaux.

J'en arrive à présent à la question de la régie commune de publicité, pour laquelle j'ai tenu à commencer un contrôle sur pièces et sur place, en application des dispositions que j'ai évoquées au début de mon propos.

J'avoue que j'ai été un peu surpris par le coût de fonctionnement des régies, qui est de 100 millions de francs, y compris les dépenses de promotion, pour un produit attendu d'un peu moins de 2 milliards de francs. Cela ne s'explique ni par le nombre de personnes, ni par les salaires de Mme Doré et de ses collaborateurs, que j'ai contrôlés et qui sont courants dans la profession, ni par la location de l'immeuble, qui peut paraître somptuaire quand on ne connaît pas - mais dans ce métier mieux vaut être bien logé que mal !

Je suis en train de procéder à ce contrôle, qui va se poursuivre dans les semaines et les mois qui viennent. Je souhaiterais savoir ce qui coûte si cher en frais de fonctionnement. Si vous pouviez nous donner des informations sur ce point, nous en serions très heureux. Où en sont les économies d'échelle annoncées lors de la fusion ?

On a beaucoup parlé récemment, dans la presse, des acheteurs d'espace, et M. Bérégovoy a été conduit à prendre certaines mesures en ce domaine. On m'a dit que j'avais été sévère à leur égard dans mon rapport écrit. Pas du tout ! Je confirme bien volontiers que, pour moi, les annonceurs ne sont pas les patrons des acheteurs d'espace. Il y a parmi ces acheteurs des gens que je connais depuis vingt-cinq ans, et dont j'ai pu suivre l'évolution matérielle et professionnelle. C'est une profession qui s'exerce au niveau international, soumise à de nombreux risques et rapportant quelques revenus.

Je n'ai pas très bien saisi la politique commerciale de la régie commune. Je l'ai dit, cela tient peut-être à un certain manque de professionnalisme. Les conditions de nomination m'échappent singulièrement. En commission des finances, lorsque j'ai voulu porter un jugement, M. le président de la commission m'a dit que la compétence de Mme Doré était totale, ce que je nie pas. D'ailleurs, je n'ai pas à mettre en cause Mme Dupont ou Mme Dubois, mais à m'interroger sur les critères qui ont permis certaines désignations. J'ai demandé quelle était la formation des collaborateurs de la présidente. Ce sont des gens de qualité qui ont de beaux diplômes mais qui ne semblaient pas *a priori* désignés pour travailler dans une régie environnée par la jungle.

Madame le ministre, je vais essayer de me procurer des informations sur la politique commerciale de la régie vis-à-vis de Carat, d'Eurocom, de Média Partnership, d'Omnia Publicité, de Publi Média Service et de Club Média. Si vous avez la curiosité de vous pencher sur ce problème, vous verrez que c'est intéressant.

Il ne s'agit pas pour moi de dire que tout était mauvais dans ce que vous nous avez présenté. Je profiterai d'ailleurs des deux minutes qui me restent, monsieur le président, pour dire que je suis toujours un peu étonné quand on critique la télévision française sur le plan qualitatif.

J'ai fait des études sur les télévisions allemande, britannique et italienne et j'ai constaté que nous n'avions pas de complexe à avoir !

En ce qui concerne le financement, je rappelle que la télévision publique de Grande-Bretagne vit exclusivement de la redevance. J'ajoute que I.T.V. et la B.B.C. ne se sont jamais livrées une concurrence totale, habituant ainsi le public à une offre couvrant la palette entière des programmes. Quant à l'Italie, je sais qu'il est de mode de célébrer les succès de la R.A.I. et de railler les échecs d'A. 2 et de F.R. 3. Rappelons brièvement que les télévisions privées créées en Italie *ex nihilo*, et non par privatisation du principal réseau public, ne peuvent utiliser le direct, ce qui confère une rente de situation à la R.A.I. Mais c'est un autre problème. Je m'inscrirai un jour à la commission des affaires culturelles et sociales pour pouvoir en parler longuement. En commission des finances, malheureusement, le temps nous est compté. (*Sourires.*)

Mes chers collègues, en dépit de mon avis réservé, la commission des finances vous invite à voter les crédits de la communication. (*Applaudissement sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** Je vous remercie, monsieur le rapporteur. Nous avons tous constaté que votre rapport était excellent. (*Sourires.*)

La parole est à M. Bernard Schreiner, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

**M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis.** Monsieur le président, il faudra bientôt préciser que je suis élu des Yvelines, car la presse, aujourd'hui, a malencontreusement interverti quelques photos...

**M. Louis de Broissia.** Les flatteurs !

**M. André Santini.** La presse de droite, sans doute ! Il est vexé !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis.** Je souhaite à mon collègue du Bas-Rhin d'avoir lui aussi à travailler dans le domaine de la communication : nous pourrions ainsi écrire des articles en commun ! (*Sourires.*)

Madame le ministre, l'examen de votre budget prend place dans une actualité riche en développements et qui vient d'être marquée par la décision du Conseil supérieur de l'audiovisuel d'autoriser le groupe Hachette à assumer la responsabilité de La Cinq. Il est normal que nous nous interroguions sur les conséquences d'une telle décision, en particulier pour le secteur public dont nous étudions le budget.

Je fais partie de ceux qui craignent que, par une dynamique toute naturelle, une seule chaîne privée ne dispose rapidement de la maîtrise complète des règles du jeu, en particulier économique, de l'audiovisuel français. Nous n'en sommes plus très loin et il n'est pas souhaitable, y compris dans le secteur public, qu'une seule chaîne privée détermine

et impose sa loi sur les règles du jeu publicitaire, sur les coûts des programmes et sur l'ensemble de la vie audiovisuelle de notre pays.

La diversité des éditeurs est donc sur ce point une bonne chose. Reste la faisabilité économique du projet accepté par le C.S.A. Je n'en jugerai pas. Néanmoins, il est important que, comme vous le reconnaissez, madame le ministre, des concertations puissent exister entre les différents partenaires pour qu'un « partage » - c'est vous-même qui avez employé ce terme - du territoire évite une concurrence frontale suicidaire et permette au contraire le développement de véritables synergies - second marché, programmation complémentaire, achats groupés, par exemple - qui marquent aujourd'hui le marché audiovisuel international et qui restent encore trop peu développées en France.

C'est à cette condition que les chaînes privées comme La Cinq et M. 6 pourront s'en sortir, y compris économiquement, tout en respectant leur cahier des charges et leurs promesses.

Mais un fait est à noter concernant le secteur public : les difficultés et les pertes d'audience de La Cinq depuis un an n'ont pas bénéficié à Antenne 2 ou à F.R. 3, mais essentiellement à T.F. 1. C'est significatif des publics concernés, mais aussi de l'espace spécifique dont dispose le secteur public. A lui de l'élargir ! Je continue de penser qu'il peut le faire.

Dans le peu de temps réservé à ce rapport oral, ainsi qu'à celui de mon collègue des finances, je voudrais insister sur plusieurs points qui me paraissent importants et vous renvoyer pour le reste, comme l'a fait M. Robert-André Vivien pour ce qui le concerne, à mon rapport écrit.

**M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial.** Qui est excellent ! (Sourires.)

**M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis.** Poursuivant l'effort entrepris depuis deux ans, le Gouvernement prévoit une progression des ressources de l'ordre de 976 millions de francs. Il s'agit d'un effort réel et important qui fait suite à celui de l'année dernière, même si la dimension des problèmes existants laisse à penser qu'il risque d'être un peu juste pour certaines sociétés.

Je voudrais insister sur le fait que cet effort est surtout celui de l'Etat. En effet, l'augmentation de la redevance est faible - vous l'avez souligné, monsieur Robert-André Vivien - puisqu'elle est de 2,5 p. 100. Elle est inférieure à celle présumée de la hausse des prix à la consommation ainsi qu'à celle du budget de l'Etat, qui est de 4,8 p. 100. La redevance française, comme le montre un tableau figurant dans mon rapport écrit, est en 1990 la plus faible de toute l'Europe.

On peut donc légitimement regretter que la redevance n'ait pas crû à un rythme supérieur à celui de l'inflation.

Combinée à l'abaissement du taux de la T.V.A., qui est une bonne chose, et au remboursement des exonérations, la croissance des tarifs, sans se traduire pour les téléspectateurs par un effort insurmontable - puisque, en tout état de cause, les plus modestes sont exonérés - aurait généré des ressources nouvelles nécessaires au secteur public.

Une augmentation de 5 p. 100, comme j'en avais exprimé le souhait - je ne vais pas aussi loin que le sénateur Cluzel - aurait entraîné une croissance globale des ressources provenant de la redevance de près d'un milliard de francs, ce qui aurait été bien utile au secteur public.

Il me semble important de revoir la méthode d'évaluation de l'augmentation de la redevance. Elle est actuellement liée à des préoccupations qui n'ont rien à voir avec les besoins de l'audiovisuel public et il serait souhaitable que la redevance ne figure plus dans l'indice des prix, mais qu'elle soit indexée sur un indicateur qui prendrait en compte la croissance des coûts de la création et de la production.

L'observatoire européen des médias, prochainement mis en place dans le cadre de l'Eurêka audiovisuel, devrait être à même de fournir les statistiques nécessaires en la matière au niveau européen.

Cette proposition a, en outre, un avantage pédagogique important puisqu'elle lie la redevance au contenu des programmes. Je pense d'ores et déjà vous indiquer, madame le ministre, qu'elle a l'appui de la commission des affaires culturelles.

Un autre élément concerne la poursuite par l'Etat du mouvement engagé l'an dernier concernant le remboursement des exonérations de redevance.

Le nombre des comptes exonérés progresse d'année en année, en particulier celui de personnes âgées de plus de soixante ans non assujetties à l'impôt sur le revenu. Ils concernent, en 1990, près de 4 millions de foyers et représentent pour le service public un manque à gagner de 2 milliards de francs.

L'effort de l'Etat en 1991, qui s'établit à 47 millions de francs, ne correspond pas à la totalité des nouvelles exonérations prévues au cours de l'année. Pourtant, l'année dernière, à l'occasion de la première compensation de 70 millions de francs, l'Etat avait pris comme principe de base de ne plus faire porter sur les ressources du secteur public les exonérations nouvelles de la redevance.

Sans modifier l'équilibre budgétaire prévu, nous souhaiterions, madame le ministre, que figure en compensation des exonérations de redevance un montant qui corresponde effectivement à la totalité des exonérations nouvelles en 1989 et en 1990, afin que le principe émis l'année dernière soit totalement respecté et ne fluctue pas au gré des arbitrages budgétaires.

Pour cette année, il suffirait, par un amendement gouvernemental, de faire glisser une partie de ce qui était prévu en dotations en capital en compensation des exonérations. C'est une question de principe très importante pour l'avenir et procéder ainsi montrerait que l'Etat respecte son engagement.

Ce que nous souhaitons, c'est que le secteur public de l'audiovisuel ait des ressources stables, reconduites d'année en année, et non des dotations en capital, par principe non reconductibles. C'est pour cette raison que la commission des affaires culturelles souhaite que la prise en charge par l'Etat des exonérations nouvelles de redevance soit étendue progressivement à la totalité des exonérations.

Essayons de voir maintenant quelle est la situation sur le « front des troupes », si je puis dire.

L'institution de la présidence commune ne s'est pas traduite, contrairement à ce qu'attendait le Gouvernement, par un renforcement de la position des chaînes publiques - du moins pas encore.

**M. André Santini.** Il fallait voter contre !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis.** En effet, si l'audience de F.R. 3 a réussi à se stabiliser et même a légèrement progressé, celle d'Antenne 2 a continué à s'éroder en 1989.

Une légère reprise en 1990 laisse cependant espérer un redressement qu'il faudra concrétiser.

Faut-il aujourd'hui, dans un paysage audiovisuel déséquilibré et morose, désespérer du secteur public ?

**M. André Santini.** Il faudrait reconnaître votre erreur !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis.** A cette question, on peut répondre que la remise à niveau du secteur prendra du temps mais que, s'il poursuit son effort de production et de création et si, par l'intermédiaire de ses contrats d'objectifs, il développe une véritable stratégie de groupe, il pourra alors avoir une place digne de lui.

Il y a des chiffres qui ne trompent pas.

En 1989, les chaînes de télévision, en dehors de Canal Plus, ont financé la production d'œuvres audiovisuelles à hauteur de deux milliards de francs. Les chaînes du secteur public, qui ne représentent aujourd'hui qu'un tiers de l'audience, participent pour plus de 55 p. 100 à ce financement. Cet effort sera poursuivi en 1991 puisque vous consacrez plus de 360 millions de francs de mesures nouvelles à la création et aux programmes. C'est cet effort qui, à terme, sera déterminant.

Les résultats financiers d'Antenne 2 sont inquiétants et l'année 1991 sera, pour cette chaîne, essentielle. Il conviendrait, pour l'aider, que les déficits cumulés depuis trois ans soient, d'une façon ou d'une autre, assumés par le Gouvernement afin que les mesures nouvelles accordées à la chaîne soient prioritairement affectées à l'amélioration des programmes, condition essentielle de son renouveau.

**M. Thierry Mandon.** Très bien !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis.** Si F.R. 3 présente une situation plus favorable, l'inquiétude vient de la forte diminution sur plusieurs années de la capacité d'autofinancement de la chaîne.

Les bons résultats enregistrés dans le domaine de l'information - je pense au 19-20, en particulier -, avec une programmation diversifiée et de qualité, ainsi qu'avec la mise en œuvre d'une politique de délocalisation, ne doivent pas masquer que l'équilibre financier de la chaîne reste encore très fragile.

Néanmoins, F.R. 3 semble aujourd'hui capable d'assumer l'affrontement qui se dessine entre les projets de télévision régionale privée et le développement d'une véritable télévision publique de proximité comme d'une télévision régionale à dimension européenne. Les différents contrats d'objectifs avec les régions témoignent de ce dynamisme nouveau qu'il faudra conforter.

Le problème de La Sept, quant à lui, n'est pas financier. Cette société dispose de plus de 2 300 heures de stock, ce qui est évidemment suffisant pour sa programmation. Le problème touche à la diffusion.

La solution actuelle d'une fenêtre le samedi sur F.R. 3 ne peut être que provisoire car elle mélange, en fait, deux responsabilités éditoriales différentes. Elle ne peut pas, au surplus, répondre totalement aux besoins de la future chaîne franco-allemande, qui doit voir le jour à l'automne 1991. La solution d'une complémentarité me paraît plus judicieuse.

Nous pensons, madame le ministre, que La Sept pourrait tout à fait disposer du réseau multivilles qui a été attribué par le Conseil supérieur de l'audiovisuel à Canal J, et que la complémentarité entre cette chaîne thématique et cette autre chaîne thématique qu'est la chaîne culturelle de La Sept pourrait faire le succès de ces deux programmes et, en même temps, donner à La Sept les moyens de sa diffusion.

Il est vrai qu'il appartient au Conseil supérieur de l'audiovisuel d'en décider et le satellite de télédiffusion directe peut le permettre.

Sur ce point, la commission des affaires culturelles, dans une observation, souhaite que vous puissiez présenter au Parlement avant la fin de la présente session un rapport faisant le point sur la stratégie et les moyens que le C.S.A. entend mettre en œuvre pour assurer la relève des satellites de radiodiffusion directe TDF 1 et TDF 2 et surtout, dans l'immédiat, la sécurité de la diffusion du « bouquet » de programmes qui a été prévu sur les deux satellites.

La rebudgétisation de R.F.I. se poursuit cette année. Pour ma part, je partage la remarque de M. Robert-André Vivien en ce qui concerne le paiement des crédits. La rebudgétisation sera complète l'année prochaine. C'est une bonne mesure, mais il conviendra toutefois de veiller à ce que les dotations budgétaires allouées à R.F.I. évoluent d'année en année au même rythme que celles de l'ensemble du secteur public, conformément au contrat d'objectifs signé entre R.F.I. et l'Etat.

Les efforts réalisés dans ce budget concernant R.F.O. et Radio France ne font que rattraper les retards des années précédentes. Il est important que l'on puisse considérer ce rattrapage comme une étape car les objectifs définis par ces deux sociétés méritent de notre part un effort soutenu.

Concernant l'I.N.A., je dois exprimer une inquiétude sur la faisabilité de son projet de budget. En effet, les résultats de son activité commerciale en 1990 seront inférieurs aux prévisions budgétaires. Cette baisse d'activité n'apparaît pas comme conjoncturelle, mais elle semble liée aux conditions du marché. Or le projet de budget de 1991 tient compte de prévisions identiques à celles de l'année 1990 et l'on peut déjà prévoir qu'elles ne seront pas tenues, d'où l'interrogation.

S'agissant de la continuité du patrimoine audiovisuel, la commission des affaires culturelles insiste sur le fait que le développement des collections de l'I.N.A. est obéré par la multiplication des coproductions échappant à l'obligation de versement aux archives, et par les dispositions de la loi de 1986, qui laissent les sociétés privées libres d'assurer comme elles l'entendent la conservation de leurs archives audiovisuelles, établissant ainsi une discontinuité de patrimoine pour les archives de T.F. 1, d'A. 2 et de F.R. 3.

Je souhaiterais savoir à quel moment notre Assemblée pourra étudier une loi relative au dépôt légal.

En conclusion, madame le ministre, je voudrais vous féliciter pour les efforts constants que vous réalisez afin de défendre le secteur public ainsi que la création et la production françaises.

Avec une grande ténacité, contre vents et marées, sans vous décourager, vous maintenez le cap. Permettez-moi de vous dire que votre conviction commence à l'emporter.

**M. Michel Françaix.** Tout à fait !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis.** Progressivement en effet, et le rapport du Conseil supérieur de l'audiovisuel le montre, les chaînes privées améliorent, même si ce n'est pas encore suffisant, leur diffusion d'œuvres d'expression originale française, c'est-à-dire que les objectifs que vous vous étiez donnés commencent aujourd'hui à être respectés par les sociétés privées. Cela est important et constitue un élément d'espérance pour ceux qui, par moments, se prennent à douter.

**M. André Santini.** Oh !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis.** C'est aussi pour cette raison, madame le ministre, que la commission a voté votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Michel Françaix.** Applaudissez, monsieur Santini !

**M. André Santini.** Je veux bien applaudir la commission !

**M. le président.** Je vous remercie, monsieur le rapporteur pour avis.

La parole est à M. Michel Vaugelle, président et rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

**M. Michel Vauzelle, président et rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.** Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, le rapport pour avis de la commission des affaires étrangères a pour objet essentiel de faire le point sur la politique audiovisuelle extérieure de la France, et je respecterai volontiers cette tradition.

Le 26 juillet 1989, le Gouvernement a adopté un rapport sur ce sujet, élaboré par M. Alain Decaux, ministre délégué, chargé de la francophonie. J'avais vivement souhaité dans mon avis, l'année dernière, la mise en œuvre de ses principales conclusions. Je n'ai pas lieu d'être déçu puisque le Conseil audiovisuel extérieur de la France a arrêté dans sa réunion du 20 novembre 1989, une série de réformes de notre dispositif télévisuel extérieur, délicat exercice auquel vous avez apporté, madame le ministre, une contribution décisive.

La principale de ces réformes concernait T.V. 5-Europe. On a entrepris de rénover sa programmation et de simplifier sa structure juridique. La chaîne francophone, qui constituait l'année dernière encore un produit de qualité médiocre et de faible audience, a désormais les moyens d'assurer le rayonnement de la francophonie et de notre pays à l'étranger.

Est-ce à dire, madame le ministre, que l'hypothèse évoquée par le rapport Decaux d'un rapprochement avec Antenne 2 soit aujourd'hui définitivement abandonnée ? Je souhaiterais que vous puissiez m'apporter quelques précisions à ce sujet, d'autant que la chaîne publique, autorisée par le C.S.A. à « monter » sur le satellite TDF 2, comme on dit, peut désormais diffuser ses émissions sur une large empreinte en Europe.

Je souhaiterais également souligner les succès rencontrés par Canal France International qui constitue une banque d'images fournissant par satellites des émissions libres de droits. Les programmes sont diffusés non seulement en Afrique mais aussi en Europe de l'Est, au Proche-Orient et bientôt en Asie du sud-est.

Pour certains pays en développement, très attentifs à éviter, on le comprend, tout ce qui pourrait apparaître comme une forme de « néo-colonialisme culturel », la formule d'une banque d'images en libre accès est nettement préférable à la mise à disposition d'une chaîne généraliste.

Autre succès prometteur, la chaîne culturelle européenne : elle a été officiellement lancée le 2 octobre dernier, avec la signature d'un traité entre la France, représentée notamment par vous, madame le ministre, et les onze Länder ouest-allemands. La Sept, qui constituera le pôle français de production et de création, trouve ici la possibilité d'exprimer sa vocation européenne.

Les négociations qui ont débuté voici deux ans ont permis de fixer les détails du projet. En revanche, les modalités de diffusion de la chaîne posent un problème persistant. Il est prévu, en effet, que le programme soit transmis sur les

réseaux câblés, ainsi que sur le satellite de télédiffusion directe TDF 1 - TDF 2 dans la nouvelle norme de télévision D 2 Mac/Paquet. J'emploie avec plaisir ce dernier terme dont l'élégance est discutable, mais qui permet de se reconnaître entre initiés.

Cependant, si la chaîne culturelle européenne pourra être regardée par quelque huit millions de foyers câblés en Allemagne, en France, hélas, les « câblés », pour continuer à parler « branché », sont beaucoup trop peu nombreux. Ils ne sont pour l'instant que 350 000 à pouvoir recevoir ses programmes, en raison du retard pris par le plan câble.

Il importe donc d'élargir la diffusion de La Sept, pour que le projet de chaîne culturelle européenne ne devienne pas lettre morte. Sur ce point capital, vu l'urgence et vu l'impatience, vous le savez, des autorités allemandes et celle des téléspectateurs français, quelles solutions préconisez-vous, madame le ministre ?

Je terminerai en me félicitant des succès remportés par nos opérateurs en Europe de l'Est. La rapidité et l'efficacité dont ont fait preuve TV 5, Canal France international, La Sept et R.F.I. pour nouer des relations de partenariat avec les opérateurs locaux méritent d'être soulignées.

En revanche, il me faut vous dire ma vive inquiétude devant notre absence en Amérique latine. A la différence d'autres pays européens, nous n'y disposons d'aucun réseau de programme. Je le regrette d'autant plus que la culture française bénéficie là-bas du prestige que vous savez. La francophilie y est répandue et sincère. Le souhait de voir la France permettre que cesse - comment dirai-je ? - « un tête-à-tête trop exclusif » avec le grand voisin du Nord y est constamment exprimé. Il y a là un immense espace culturel latin qui est vital pour la France.

Pour défendre et illustrer notre propre identité culturelle, nous avons besoin du dynamisme, de la générosité et de l'imagination créatrice de ces pays latins qui partagent avec nous tant de références éthiques et esthétiques.

Peut-être pourrait-on faire en sorte de fêter le cinquième centenaire de la découverte de l'Amérique en 1492 non seulement par un brillant pavillon de France à l'Exposition universelle de Séville, mais en installant aussi pour 1992 un lien nouveau et maintenant indispensable entre la France et l'Amérique latine, précisément en matière audiovisuelle.

Pour le reste, on ne peut que se féliciter de l'accent mis par le Gouvernement sur les instruments audiovisuels de notre diplomatie culturelle. C'est pourquoi j'avais conclu favorablement, dans mon rapport, à l'adoption des crédits.

Cependant la commission ne m'a hélas pas suivi sur ce point. Certes, elle n'a pas nié l'effort entrepris, mais elle a critiqué les moyens dégagés dans le budget du ministère de la culture en faveur des grands travaux. Quel est le rapport ?... J'avoue que je ne l'aperçois pas. Pourtant je dois vous indiquer que la commission des affaires étrangères a donné un avis défavorable à l'adoption des crédits de la culture et de la communication pour 1991. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Je vous remercie, monsieur le président.

Je vais donner la parole à un intervenant par groupe.

La parole est à M. André Santini, pour le groupe Union pour la démocratie française.

**M. André Santini.** Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, j'aurais pu, à l'instar des années précédentes, évoquer devant vous les problèmes rencontrés par un paysage audiovisuel en pleine mutation.

J'aurais pu émettre les mêmes idées sous d'autres formes afin de réfléchir sur la célérité avec laquelle se transforme notre environnement médiatique en cette fin de siècle. Célérité qui conditionne, peu ou prou, l'avenir des moyens par lesquels l'être humain communique dans un espace aux frontières indéfinies.

J'aurais pu tenir de doctes propos sur la modernisation des systèmes de régulation et la mise en place d'une véritable concurrence entre diffuseurs, sans oublier que le changement d'échelle, en cours sous nos yeux, affecte considérablement l'édifice dans son ensemble.

J'aurais pu, madame le ministre, vous féliciter des nouvelles ressources dont profiteront les sociétés nationales... (*Sourires.*)

**M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis.** Vous pouvez !

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Vous auriez dû, monsieur Santini !

**M. André Santini.** ... et qui permettront, je l'espère, de renforcer les moyens des organismes de radio et de télévision, et vous donner quitus de la progression enregistrée par le budget de F.R.3, par exemple, afin de développer cette télévision locale de proximité, à laquelle le public semble de plus en plus attaché.

J'aurais pu apprécier à sa juste valeur l'effort consenti en faveur du fonds d'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger, en espérant notamment qu'il puisse contribuer à modérer les prix de vente dans les pays où ils demeurent excessifs.

**M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis.** C'est vrai !

**M. André Santini.** J'aurais pu, à l'inverse, regretter l'insuffisance globale des moyens mis à la disposition du secteur public.

Les nouvelles ressources, provenant en majeure partie de la hausse de la redevance, restent, en effet, inférieures au pourcentage d'inflation annoncé par l'I.N.S.E.E. avant l'actuelle crise internationale - mon ami Robert-André Vivien l'a dit.

Vous aviez sollicité, madame le ministre, une augmentation de 10 p. 100 pour satisfaire les besoins de l'audiovisuel public. On ne vous l'a pas accordée.

J'aurais pu... mais d'aucuns scrutent, analysent et dissèquent déjà votre budget avec une telle compétence qu'il m'apparaît superfétatoire de vouloir y ajouter une virgule.

*Nil novi sub sole...* comme le souligne avec justesse l'Ecclésiaste... (*Sourires.*)

**M. Michel Françaix.** Oh ?

**M. André Santini.** Il y a quelque temps, une pensée fugitive m'a traversé l'esprit. Pensée bien singulière aux yeux de tous ceux qui se délectent des joutes entre les pouvoirs publics, l'instance de régulation et les opérateurs privés, mais dont je n'arrivais pas à me défaire.

Cette pensée, que j'avais déjà formulée le 14 juin dernier, lors de l'audition publique de Jacques Boutet par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, j'aurais pu vous la formuler de la façon la plus claire : le Conseil supérieur de l'audiovisuel a-t-il encore une légitimité, une raison d'être ?

Depuis 1988, ce « corps sans âme » jouait *moderato*. Trop occupé à survivre, trop marqué par les « échecs » - on peut en discuter - successifs de ses deux prédécesseurs, il ignorait la finalité de sa mission première : faire montre de volonté, d'imagination à l'égard des principaux opérateurs, et préserver les légitimes ambitions d'un secteur public confronté depuis quelques années à une concurrence effrénée, difficilement maîtrisable.

Depuis 1988, nous attendions qu'il inspire, alors qu'il ne faisait que gérer. Atone, au plein centre d'un mouvement qui s'amplifiait, le Conseil prenait note plus qu'il n'orientait. Encore quelques mois et notre pays se serait doté de la plus coûteuse chambre d'enregistrement qu'il eût jamais eue.

Car tout cela, mes chers collègues, coûtait et coûte fort cher. Au titre de la loi de finances initiale pour 1990, les crédits mis à la disposition du C.S.A. s'élevaient à 285 millions de francs, soit deux fois le montant des moyens supplémentaires mis à la disposition de F.R.3.

Cela fait réfléchir l'homme de bonne volonté que je crois être. Et, je le sais, cette assemblée est peuplée d'hommes de bonne volonté qui réfléchissent au moins autant que moi. (*Sourires.*)

En un mot, n'était-il pas plus sage, alors que l'ensemble des autorités, silencieuses et démunies, manquait de volonté et d'imagination, de laisser naturellement se faire ce marché, qui déterminerait de lui-même s'il existe ou non une chaîne généraliste de trop, et qui inciterait le service public à se mettre au diapason, afin de remédier aux lacunes les plus criantes du dispositif actuel ?

Nous vivons dans l'oubli, mes chers collègues. Nous croyons que les modes d'organisation régissant les principaux pays occidentaux sont encore de l'ordre de la démocratie.

Mais d'étranges et dangereux écarts se sont creusés. Les mots inscrits dans nos lois, les signes gravés dans la pierre de nos édifices sont devenus peu à peu étrangers à eux-mêmes. Des institutions se sont ajoutées aux institutions et, par leur prolifération et leurs débordements, sont venues effacer l'idée même de la loi.

Par mouvements successifs, nous nous sommes rendus nous-mêmes prisonniers de rouages ignorant que le « dur désir de durer » n'est pas la raison première de leur existence...

Libérons ce marché qui n'en demande pas tant ! Ayons la modestie de ne point prétendre l'organiser alors qu'il nous échappe.

Si tout cela reste vrai, la toute récente décision du Conseil supérieur de l'audiovisuel relative à la modification du capital de La Cinq nous incite à formuler différemment notre propos. Elle laisse en effet supposer que l'autorité de régulation s'est enfin décidée à choisir, et l'on sait que choisir est parfois difficile, surtout quand les ministres sont d'avis différents.

Quant à la forme, il faut se féliciter de voir le conseil passer de la tétanie à l'action. Accordons-lui donc le sursis qu'il mérite !

Quant au fond, le temps et l'usage nous diront suffisamment tôt si cette décision pourra durablement améliorer la situation dans le secteur audiovisuel.

Seuls le respect et l'amitié que je vous porte, madame le ministre, amitié respectueuse, m'interdisent de placer votre ministère sur la même « ligne de départ ». J'apprécie votre vivacité d'esprit et votre compétence, mais j'éprouve de la peine de vous savoir en un lieu qui n'a plus de raison d'être à l'aube de l'éclatement des frontières.

Il est vrai que vos hésitations se font l'écho d'autres silences, lourds de signification. Les déclarations de ceux qui nous gouvernent en sont peuplées.

Ainsi me permettez-vous de voir dans les silences du Président de la République et le retrait du Premier ministre comme les signes précurseurs du désengagement de l'Etat en la matière.

Assidus lecteurs de Montaigne, ils doivent songer à cette apologie de Raymond de Sebonde dans laquelle le conseiller à la cour des aides de Périgueux nous mettait en garde contre les vertiges de la présomption.

Le groupe U.D.F., quant à lui, a franchi cette étape, je veux dire celle des présomptions, et il ne pourra que voter contre ce projet de budget. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et Union au centre.)*

**M. le président.** Je vous remercie, mon cher collègue.

La parole est à M. Michel Françaix, pour le groupe socialiste.

**M. Michel Françaix.** Madame le ministre, après avoir entendu mon collègue Santini, j'aurais dû vous appeler, peut-être, madame le ministre des finances, ou madame le ministre de l'industrie, ou madame le ministre du commerce, ou madame le ministre de l'intérieur : je préfère pouvoir vous garder comme ministre de la communication ! *(Sourires.)*

**M. Georges Hage.** Très bien ! On l'aime ce ministre ! *(Sourires.)*

**M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis.** N'est-ce pas, monsieur Hage ?... *(Sourires.)*

**M. Michel Françaix.** J'aborderai le budget de la communication d'une manière peut-être un peu inhabituelle en me félicitant d'abord du montant des aides directes à la presse - 278 millions de francs, soit 36 p. 100 d'augmentation sur les trois derniers exercices ; du fonds d'aide à l'expression de la presse française à l'étranger en hausse de 26 p. 100 ; des moyens nouveaux de présence française dans les pays de l'Est, mais aussi à Madagascar et en Guinée ; du développement d'une politique d'abonnement. Oui, le président du groupe d'études sur l'économie et le développement de la presse ainsi que le vice-président sont satisfaits ! *(Sourires.)*

Cz, veiller au maintien du pluralisme, aider la presse à se transformer en créant un environnement économique adapté à ses contraintes, favoriser sa diffusion hors de nos frontières doivent être et rester des objectifs prioritaires. Face à l'avalanche, au choc des images, la presse doit servir de référence, permettre la mise en perspective.

Fournir les clés de compréhension des événements et des choses, telle est la force irremplaçable de l'écrit.

Alors nous demandera-t-on - et je suis de ceux-là aussi - notre système d'aides est-il vieilli, disparate, fragile ou bien est-il constitué d'un héritage formé au fil des temps par sédimentations successives, reposant sur des dosages délicats et qui globalement répondent aux objectifs de la profession, comme le disait récemment le Premier ministre ? Sans doute y a-t-il des deux à la fois.

Mais ces aides de l'Etat, unitaires dans leur inspiration, sont trop peu sélectives dans leur conception et, nous le savons bien, ne favorisent pas assez les journaux d'opinion dont le nombre se réduit dangereusement en France.

**M. Alain Griotteray.** Exact !

**M. Michel Françaix.** Second point de satisfaction : l'effort accompli dans le domaine des radios. Nous assistons à ce niveau à un rééquilibrage tout à fait intéressant : augmentation du budget de Radio France, plus 150 millions de francs, 7,4 p. 100 ; suite de la rebudgétisation de R.F.I., avec une nouvelle tranche de 180 millions de francs qui suit une tranche de 200 millions de francs. Tout cela va dans le bon sens. Peut-être un phénomène plus important est-il la réussite de ce budget en faveur de R.F.O. Cet effort, je l'espère, portera ses fruits tant dans la production locale que sur la formation.

**M. Thierry Mandon.** Très bien !

**M. Michel Françaix.** La solidarité dans l'audiovisuel, cela doit exister, et R.F.O. toujours en bout de ligne, servie la dernière, doit cette fois sortir de son isolement et être en osmose avec le reste de l'audiovisuel.

Maintenant, avant de parler des sociétés nationales de télévision, Antenne 2 et F.R. 3, qui bénéficient de moyens supplémentaires tout à fait importants, à hauteur de 390 millions de francs, abordons l'examen d'un certain nombre de mesures.

L'une d'entre elles est très positive : la nouvelle baisse du taux de T.V.A. perçue sur la redevance de 5,5 à 2,1 et qui maintenant est aligné sur les taux appliqués à la presse.

Les autres mesures, madame le ministre, sont sans doute un peu plus contrastées. Ainsi la dotation prévue au titre du remboursement des exonérations de redevance est bien faible : 47 millions cette année, 70 millions l'année dernière. Même si cela va dans le bon sens il est anormal que le secteur audiovisuel supporte tout seul le coût de ces mesures sociales.

On a dit aussi, avec juste raison, que l'augmentation de la redevance est bien trop faible : 2,5 p. 100 ! Indice des prix que d'erreurs ne commet-on en ton nom ? Car, il faut bien que nous le sachions, la télévision n'est pas gratuite. Il est donc souhaitable qu'il existe un acte de paiement direct de la part du public et une obligation constante du diffuseur de lui rendre des comptes. Et cette erreur funeste, qui a été conduite pendant deux ans en d'autres temps, ne doit pas perdurer. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

Cependant la diminution en valeur absolue des ressources publicitaires est compensée par une majoration des ressources publiques ; nous allons dans le bon sens : 350 millions de francs pour Antenne 2, ce qui permet aux recettes publicitaires de passer de 55 p. 100 des recettes en 1990 à 42 p. 100 en 1991. C'est mieux, madame le ministre délégué, surtout si cela est une étape vers des recettes n'excédant pas 30 p. 100 du budget.

La situation de dépendance à l'égard de la publicité ne se mesure pas au volume des ressources publicitaires réelles, mais au degré plus ou moins vital pour les chaînes publiques de recueillir ces ressources lorsque ces chaînes sont en situation de déséquilibre financier.

Les publicitaires français ne peuvent nier l'abondance de l'offre qui place tous les diffuseurs français dans une situation de concurrence sans équivalent en Europe.

**M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial.** Allons, allons !

**M. Michel Françaix.** En Angleterre, la publicité est interdite sur la B.B.C. Dans les télévisions publiques allemande et italienne, elle est sévèrement contingentée, monsieur Vivien !

Peut-on sauvegarder un secteur audiovisuel public digne de ce nom, c'est-à-dire indépendant des annonceurs, capable de satisfaire le public et de générer une production de qualité ?

Sans doute, mais pour cela le service public doit chercher des programmes pour son public, pas du public pour ses annonceurs.

**M. Thierry Mandon.** Très bien !

**M. Michel Françaix.** Car comment s'étonner que le niveau de télévision ne chute pas si le directeur de la publicité est assis sur les épaules du directeur de programme !

**M. Michel Péricard.** Absolument !

**M. Michel Françaix.** Enfin, madame le ministre délégué, si, à la fin de ce projet de budget, il se trouvait que les recettes publicitaires étaient supérieures aux prévisions... (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Louis de Broisala.** C'est mal parti !

**M. Michel Péricard.** Il n'y a aucun risque !

**M. Michel Françaix.** Ce risque n'est pas le plus important, mais il vaut mieux tout prévoir.

**M. Georges Hage.** Il faut rêver !

**M. Michel Françaix.** Madame le ministre délégué, si cependant nous avions des recettes publicitaires en excédent,...

**M. Louis de Broisala.** Lisez *Le Monde* de ce soir !

**M. André Santini.** Ce n'est pas le *Journal officiel* !

**M. Michel Françaix.** ...je voudrais bien qu'il soit bien précisé d'avance que ces recettes supplémentaires ne seront pas dépensées pour je ne sais quelle émission singeant les émissions de T.F. 1 ou de La Cinq. Il faut qu'elles puissent servir pour des émissions d'un type que nous défendons tous, les émissions du service public.

**M. Claude Wolff.** Cela veut dire quoi ?

**M. Thierry Mandon.** Il l'a expliqué !

**M. Michel Françaix.** Je croyais que vous aviez compris, mais on peut peut-être prolonger l'explication si vous le voulez !

Je pense que nous avons tous ensemble une vision du service public suffisamment forte pour que, si la publicité permet d'aller au-delà de ce que nous espérons, ces recettes publicitaires permettent de servir le service public et pas de faire du service commercial !

**M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial.** Vous attaquez Mme le ministre, là !

**M. Michel Françaix.** Madame le ministre, comment parler de ce budget sans parler de La Sept et de la quasi-nécessité de lui trouver un vrai réseau de diffusion : plus de 20 millions de foyers en Allemagne, Scandinavie, Grèce, Pologne, Tchécoslovaquie, Yougoslavie, mais 350 000 en France ?

Si le rôle de La Sept est d'être une télévision européenne avec, comme principal enjeu, le rayonnement de la France et de la francophonie, l'avenir proche doit aussi apporter une réponse au problème de la réception en France. Car « une télévision que personne ne voit devient très vite une situation insupportable pour une équipe qui y croit ».

Un mot enfin pour dire que si le service public veut être présent sur le grand marché européen de 1992, il faut préserver un outil de production nationale telle la S.F.P...

**M. Michel Péricard.** Ah, parlons-en !

**M. Michel Françaix.** ...qui, seul, peut fournir des programmes haut de gamme en quantité suffisante, former et recycler un important personnel aux principaux métiers de la vidéo et investir enfin dans les techniques nouvelles coûteuses comme la production en haute définition.

**M. Thierry Mandon.** Tout à fait.

**M. Michel Françaix.** L'Etat à l'avenir devra sans doute, d'une façon ou d'une autre, y contribuer davantage.

Madame le ministre, je sais le chemin parcouru depuis deux ans et demi et je n'oublie pas d'où l'on vient, mais beaucoup reste à faire.

Les Français attendent du secteur public autre chose qu'une programmation uniformisée par un souci trop direct de l'audience, une imitation fascinée des méthodes commerciales, un accueil trop large fait aux productions extra-européennes, une grande misère des émissions pour la jeunesse et un appauvrissement constant des genres, avec la quasi-disparition des documentaires, du magazine ou du cinéma d'auteur, indiquait le rapport du Gouvernement au Parlement en mars 1989. Nous sommes au début du chemin. Voici le vrai débat !

Manque d'hommes, disent certains, manque d'imagination disent d'autres ; je dirai plutôt : trop longtemps, manque de conviction du service public par rapport à ses missions propres et aussi manque d'argent par rapport aux télévisions européennes.

Alors, madame le ministre, l'effort budgétaire important et vos convictions intactes par rapport à un service public de qualité me font penser que nous sommes sur la bonne voie.

Notre service public doit être une communauté de solidarité, de destin et d'espérance. Cependant il se trouve étroitement mêlé au paysage audiovisuel dans son ensemble.

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel, sous l'effet des fameuses lois du marché, a décidé qu'un opérateur chasse l'autre sur La Cinq. Cet échec de La Cinq sanctionne la loi Léotard et démontre que la médiocrité et la violence des images n'assurent pas automatiquement la réussite financière d'une chaîne.

**M. Thierry Mandon.** Très bien !

**M. Michel Françaix.** Le C.S.A. a réattribué une chaîne de télévision privée sans réel appel d'offres avec quelques auditions pour la forme.

**M. André Santini.** Vous critiquez le C.S.A. ?

**M. Michel Françaix.** Pourra-t-il longtemps faire l'économie d'une véritable réflexion sur le paysage audiovisuel ? Y a-t-il une chaîne généraliste de trop ? N'est-il pas temps de remettre à l'ordre du jour une chaîne musicale à dominante francophone et européenne ? N'est-il pas temps de donner enfin à La Sept une couverture nationale et en clair ?

Le C.S.A. se doit d'être une véritable instance de régulation et non un lecteur étroit de la loi. Il se doit d'être un inspirateur d'ambition et non un gestionnaire au jour le jour.

**M. Michel Péricard.** Il faut entendre cela !

**M. André Santini.** C'est Canossa ! (*sourires.*)

**M. Michel Françaix.** Madame le ministre, votre vigilance est indispensable. Elle n'est pas un carcan. Elle doit être une garantie.

La puissance d'une nation moderne, son rayonnement culturel et économique se mesurent aussi au volume et à la qualité de ses images tant à l'intérieur de ses frontières qu'au-delà.

Et si vous me permettez de terminer de cette façon-là, madame le ministre, je ne ferais qu'un vœu : dans des périodes où les lobbys sont si puissants, pour une fois, que le lobby des saltimbanques bruyants et impuissants l'emporte sur celui des marchands silencieux et efficaces. (« Très bien » et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. Claude Wolff.** Vous trouvez ça très bien, vous ? Vous n'êtes pas difficile.

**M. Louis de Broiseis.** En effet. Ça veut dire quoi ?

**M. le président.** La parole est à M. Michel Péricard, au nom du groupe du Rassemblement pour la République.

**M. Michel Péricard.** Il ne suffit malheureusement pas d'incantations, cher monsieur Françaix, pour restaurer le paysage audiovisuel français.

Comme vous l'avez vous-même reconnu, madame le ministre, il n'y a pas de quoi être satisfait. Je dirai même qu'il n'y a pas de quoi être fier des résultats obtenus dans ce paysage depuis deux ans.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'ensemble des initiatives que vous avez prises pour le modifier n'ont guère été couronnées de succès. La C.N.C.L., qui n'avait pourtant pas démerité, ...

**M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis.** C'est vous qui le dites !

**M. Michel Péricard.** ... a été remplacée par un C.S.A. qui, à vous entendre, prend des décisions contraintes, et dont j'attends qu'on nous dise un jour prochain qu'il ne mérite pas le respect puisqu'il ne suit pas les conseils que vous lui donnez.

L'institution que vous avez voulue, au début, toute seule - vraiment toute seule, ou avec l'appui peu convaincu de votre majorité - d'une présidence commune que nous avons été seuls à combattre...

**M. André Santini.** Tout à fait !

**M. Michel Péricard.** ... et qui, aujourd'hui, n'est plus soutenue par un seul syndicaliste, par un seul professionnel, est un échec avéré. Le redressement du secteur public, enfin, que vous vous évertuez, pour la troisième année, à assurer, va inexorablement vers son déclin.

Vous vous êtes, madame le ministre, décidément beaucoup trompée depuis que vous réglez, d'une main ferme et de plus en plus mal supportée par les dirigeants des sociétés privées ou publiques, sur l'audiovisuel français.

Il est vrai que, pour le secteur public, il faut bien dire qu'il y a loin des intentions aux réalités, des bonnes paroles aux actes concrets. On s'en souvient, arrivant aux affaires en 1988, vous n'aviez pas de mots assez durs pour la dérive commerciale des chaînes publiques ; vous stigmatisiez la politique du précédent gouvernement qui avait, par démagogie, baissé la redevance et vous vous faisiez fort « d'apporter de l'oxygène au secteur public ».

Et voici que, avec la crise du Golfe et les contraintes budgétaires, vous nous proposez une augmentation des tarifs de la redevance de 2,5 p. 100 inférieure à la hausse prévisionnelle des prix qui est de 2,8 p. 100 - c'est un constat, non un regret ! - et nettement plus faible que le taux de croissance du budget de l'Etat : 4,8 p. 100, ou du P.I.B., 5,4 p. 100. Pour un Gouvernement qui s'était fait le champion de la croissance résolue des ressources publiques des sociétés de programme, c'est assez peu cohérent ! D'autant plus qu'entre 1989 et 1990, les coûts de production des fictions de qualité se sont accrus d'environ 20 p. 100 ! Ce n'est pas moi qui le dit, c'est votre annexe consacrée aux organismes du secteur public de l'audiovisuel, page 72. Aussi bien ne faut-il pas s'étonner que le pouvoir d'achat des chaînes publiques diminue, ce qui les enferme dans un cercle vicieux : moins de moyens, moins de production, moins de créations, moins d'audience.

Certes, vous avez obtenu cette année deux mesures, dont l'une au moins doit être saluée et estimée à sa juste valeur : l'abaissement du taux de T.V.A. sur la redevance, qui passe de 5,5 p. 100 au taux super-réduit de 2,1 p. 100 déjà appliqué à la presse.

**M. Michel Françaix.** Très bonne mesure !

**M. Michel Péricard.** Tout à fait ! Pour l'autre, c'est-à-dire le remboursement des exonérations de redevance, il faut nous montrer moins enthousiaste et plus dubitatif - et je suis sûr que vous partagerez de sentiment. En effet, ce remboursement ne concerne que les nouvelles exonérations et pourtant il ne permettra sans doute même pas d'éviter que le manque à gagner pour les chaînes publiques augmente d'une année sur l'autre. Car, sans vouloir abuser des chiffres, il faut bien

ici garder à l'esprit les ordres de grandeur. Le nombre de comptes exonérés de la redevance progresse chaque année : il n'atteignait pas 3 millions en 1986, soit moins de 16 p. 100 de l'ensemble, il atteint désormais 4,1 millions, soit plus de 20 p. 100 du total des comptes. Le manque à gagner pour le secteur public de l'audiovisuel s'élève ainsi en 1990 à 2 072 millions de francs. Le voilà, l'argent qu'il faut pour sauver l'audiovisuel !

Le total des crédits destinés à compenser les exonérations n'atteindra, lui, que 117 millions de francs, soit 5,6 p. 100 de l'ensemble. Nous sommes loin du compte !

A cet égard, j'aimerais bien, madame le ministre, que vous puissiez clairement nous exposer si vous souhaitez, comme vous l'avez déclaré en commission, que le secteur public puisse disposer le plus tôt possible du remboursement de la totalité des exonérations de redevance - et vous auriez alors notre appui - ou si, comme semble le traduire le budget, le remboursement ne doit concerner que les nouvelles exonérations.

Autre sujet d'interrogation : la place des recettes commerciales, et tout spécialement de la publicité, dans le financement des chaînes publiques. Vous mettez cette année le droit en accord avec les faits en fixant des objectifs moins ambitieux à Antenne 2, qui n'est effectivement plus à même d'atteindre ceux qui lui avaient été fixés en 1990, soit 1,8 milliard de francs. Au 30 juin 1990, la société n'en avait réalisé que 798 millions. On aurait pu s'y attendre, Antenne 2 n'ayant déjà pas pu réaliser ce qui lui avait été assigné en 1989.

En 1991, l'objectif de ressources publicitaires est donc réduit de 350 millions de francs. Il s'agit bien davantage d'un choix contraint, imposé par la conjoncture que de l'affirmation d'une volonté politique de réduire le financement commercial des chaînes publiques.

En effet, à l'exception d'Antenne 2, les objectifs de publicité sont en hausse pour l'ensemble des autres sociétés. C'est pourquoi, là encore, nous aimerions bien que vous nous indiquiez vos intentions à long terme sur la place des ressources commerciales dans le financement de l'audiovisuel public. Il semble que votre majorité soit divisée à ce sujet et que vos idées elles-mêmes aient évolué.

A l'alternative traditionnelle : redevance ou publicité, un peu primaire d'ailleurs, n'êtes-vous pas en train de substituer le slogan : « ni redevance, ni publicité », ce qui, évidemment, sauvera l'audiovisuel public ?

Je n'ai pas le loisir, dans le bref laps de temps qui m'a été accordé, de passer en revue la situation de l'ensemble des organismes. Qu'il me soit simplement permis d'exprimer globalement mon inquiétude : Antenne 2, d'abord, je le disais à l'instant, dont le déficit cumulé dépassera certainement les 500 millions de francs ; F.R.3 dont la situation, quoique meilleure, est si fragile et si précaire, vous en avez fait l'expérience l'autre jour au cours de votre déplacement à Toulouse et à Bordeaux ; Radio-France, ébranlée par la crise sociale traversée en début d'année, mais qui s'en sort un peu moins mal que les autres ; R.F.I., dont les moyens sont toujours très éloignés de ses concurrents étrangers, M. Vauzelle l'a bien expliqué ; R.F.O., trop méconnu, qui tente de sortir de sa torpeur ; La Sept, dont la diffusion est confidentielle - que serait-elle sans le câble ? Rien ! ; l'I.N.A., véritable voiture balai de l'audiovisuel, qui continue à s'interroger sur ses missions ; la S.F.P., démantelée, sur laquelle il ne suffit pas de verser des larmes, monsieur Françaix, et qui a des problèmes de structure et de personnel ; T.D.F., enfin, devenu un appendice de France Télécom, et dont le nom restera associé à l'échec des satellites de radiodiffusion directe : 4 milliards de francs investis sans doute en vain,...

**M. Louis de Broiseis.** Eh oui !

**M. Michel Péricard.** ... un déficit d'exploitation de 200 millions à la fin de l'année.

Le câble connaît, après des débuts difficiles, un certain « frémissement ». Pour accompagner ce frémissement, il faut évidemment favoriser les regroupements pour aider à la constitution de chaînes thématiques puissantes, alors qu'il y a aujourd'hui trop de ces chaînes ayant le même objet et disposant de moyens trop faibles. Il ne convient donc pas de s'inquiéter outre mesure des concentrations verticales qui risqueraient d'intervenir dans le petit monde du câble.

Il faut savoir ce que l'on veut ; si on dresse des obstacles juridiques tatillons, il y a fort à craindre que les câblo-opérateurs, lassés, finiront par mettre leur argent ailleurs.

Laissons donc se développer le câble, il sera bien temps ensuite de légiférer, de réglementer, si des abus et des excès sont constatés. C'est peut-être le seul petit ballon d'oxygène que l'on peut aujourd'hui offrir à la création française, si mal en point par ailleurs.

Je ne voudrais pas terminer sans dire un mot de la presse écrite. Nous avons eu une vive inquiétude, en commission, en découvrant que la ligne budgétaire destinée à la couverture du coût du transport de la presse par la poste n'était pas approvisionnée. Depuis, le ministre du budget, qui avait eu un trou de mémoire, a annoncé, vendredi dernier, que la ligne serait abondée à hauteur de un milliard de francs - ce qui n'est pas rien - et nous nous en réjouissons. Il convient, en effet, que l'Etat prenne toute sa part, dans le respect des accords Laurent, dans le financement du transport de presse. Ce dernier pourrait toutefois être amélioré. Je pense en particulier à la distribution qui se dégrade, notamment en milieu urbain. Celle du samedi est à cet égard tout à fait insuffisante. Est-il normal qu'un quotidien comme *Le Monde* ne soit reçu par ses abonnés de Saint-Germain-en-Laye...

**M. Michel François.** Par exemple !...

**M. Louis de Broisela.** Exemple pris au hasard !

**M. Michel Périllard.** ... que le mardi ou parfois plus tard ? Aussi bien, le portage devient-il un moyen de diffusion beaucoup plus développé que la diffusion traditionnelle. Ce système encore débutant devrait être mieux encouragé et mieux soutenu.

Voilà, madame le ministre, les réflexions que m'inspire votre budget qui s'inscrit dans la morosité du paysage audiovisuel français et qui ne semble pas de nature à en modifier les données. Je le regrette et vous comprendrez que, dans ces conditions, nous ne puissions que voter contre.

J'ai dit ce matin, je le répète cet après-midi, que je regrette aussi que soit réservé le vote des crédits de la culture et de la communication. Nous aurions pu nous abstenir pour les crédits de la culture, pour marquer ainsi les progrès qui, nous le reconnaissons volontiers, ont été faits dans le budget de ce ministère. Mais votre budget est si mauvais que nous ne pourrions que voter contre l'ensemble. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et l'Union pour la démocratie française.*)

**Mme Dominique Brodin.** Était-il si bon, il y a trois ans ?

**M. le président.** Je vous remercie, mon cher collègue.

La parole est à M. Christian Kert, au nom du groupe de l'Union du Centre.

**M. Christian Kert.** Si vous me permettez une expression courtoise et respectueuse, madame le ministre, en cet automne 1990 qui glisse doucement sur le paysage audiovisuel français, vous êtes en train de réinventer pour nous le titre d'un beau livre *Les Malheurs de Sophie*.

Malheur que d'avoir à présenter un budget en augmentation de 5,2 p. 100 avec un effort de l'Etat important en faveur de l'audiovisuel public et de s'entendre malgré tout reprocher un manque d'audace.

C'est vrai qu'il y aurait eu quelque audace nouvelle, par exemple, à aller au-delà de 2,5 p. 100 d'augmentation de la redevance, laquelle demeure l'une des moins chères d'Europe.

J'entends déjà M. le ministre de la culture me rappeler que la précédente majorité n'avait pas, elle non plus, fait de grands efforts en matière d'augmentation de la redevance. Mais la saison n'était pas encore celle des pluies.

**Mme Dominique Brodin.** Elle était à la démagogie !

**M. Christian Kert.** La situation audiovisuelle était différente, audience très supérieure du secteur public, marché publicitaire en pleine expansion, concurrence entre privé et public encore feutrée.

J'ajoute à propos de la redevance qu'il faudra bien trouver d'autres modalités de perception de cette taxe. A cet égard, notre avis rejoint celui de M. Schreiner : il faut indexer le taux de la redevance de manière claire et connue de tous sur un indicateur retraçant effectivement la croissance des coûts dans le secteur audiovisuel.

Malheur, encore, que de parvenir à augmenter de 940 millions de francs les crédits alloués à la S.F.P., donc à la production française, et de réaliser que le redressement de cette société passe malgré tout par un autre chemin : celui du respect des engagements de commandes par Antenne 2, respect dont témoignent déjà La Sept et F.R. 3 pour les engagements qui les concernent.

Antenne 2, la grande chaîne généraliste du secteur public, a, hélas, vu son audience s'effriter avant de se stabiliser depuis peu. Elle n'est pas seule en cause, puisque c'est l'ensemble du secteur public qui s'est érodé, 43,5 p. 100 d'audience en 1987 et 33 p. 100 en 1989. Tout est dit, sauf que, pour l'instant, Antenne 2 est mal payée de ses efforts de programmation et de création et qu'elle continue à subir le trop grand décalage qui existe entre ses moyens et ceux de T.F. 1. Son déficit quasi chronique l'atteste. Mais ici, madame le ministre, on peut espérer que l'effort de l'Etat pour consolider le secteur public s'avérera, à terme, efficace.

Malheur toujours que d'hériter d'un plan construit par d'autres et sur lequel les mornes saisons de l'indifférence et de l'oubli sont passées avant que ne survienne un bien paisible réveil. Le plan câble sort tout juste de la clandestinité. Ses gaines frémissent à peine.

Et pourtant, depuis 1983, ce sont 18 milliards et demi de francs qui ont été consacrés par le budget annexe des postes et télécommunications au plan câble : 18,5 milliards pour seulement 400 000 abonnés recensés en juin 1990, contre 6 millions de foyers raccordés en R.F.A. pour un coût d'investissement identique, ce qui veut dire qu'un abonné au câble français coûte 45 000 francs, quand un abonné au câble allemand en coûte 3 000.

Avec tout le respect que je lui dois, je suis sûr que le Président de la République reconnaîtrait lui-même, qu'être « chébran » en France, c'est un véritable luxe !

Heureusement, il y a le complément câble-satellite, complémentarité évidente pour la promotion de la norme D2 Mac, dont l'enjeu, en termes de marché et en termes culturels, c'est-à-dire de programmes, est colossal, vous le savez bien.

Malheur enfin : on voudrait dialoguer avec le monde et on se heurte au silence des satellites. Car la situation financière du satellite est préoccupante, elle aussi. Le coût total du programme T.D.F. 1 et T.D.F. 2, supporté à 65 p. 100 par les ressources budgétaires, est de 32 milliards de francs. Le premier satellite tourne depuis octobre 1988 en silence, et le second l'a rejoint en juillet dans son mutisme céleste, ce qui faisait rappeler, non sans malice, au rapporteur Jean Cluzel, dont je salue la présence dans les tribunes, la fameuse pensée de Pascal : « Le silence éternel de ces espaces infinis m'effraie ».

Il est vrai, madame le ministre, que ce silence a de quoi effrayer, et la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a dû frémir autant que vous, elle qui préconise, dans son avis, que le Gouvernement présente au Parlement, avant la fin de la session, un rapport faisant le point sur la stratégie et les moyens qu'il entend mettre en œuvre pour assurer - déjà - la relève des satellites de radiodiffusion directe.

Par honnêteté, je préciserai toutefois qu'avec l'ensemble de ces deux satellites la France dispose d'un réseau opérationnel complet qui demeure la condition de la diffusion à l'étranger des programmes français. Encore faut-il que cet attelage ne tourne pas à vide. Car il y aurait un autre grand malheur si vous ne parveniez pas à adapter l'outil dont vous disposez au monde qui est le nôtre.

Sans doute peut-on vous rendre cette justice d'avoir bien conduit le projet d'une chaîne culturelle franco-allemande, dont les fondements viennent de se concrétiser par la signature d'un accord, première tentative de deux Etats européens pour instituer une télévision sans frontières, respectueuse de leurs cultures et conforme à leurs intérêts.

Ce projet est articulé autour de deux pôles. Le pôle français sera La Sept, à Paris.

La Sept, voilà, madame le ministre, qui ne va pas faciliter votre tâche ! Car la diffusion sera assurée via le satellite T.D.F. 1, mais il faudra ensuite transférer les programmes dans des réseaux câblés allemands et français. Et voilà que surgissent vos problèmes : La Sept a une diffusion confidentielle, alors qu'en Allemagne la chaîne culturelle franco-allemande pourra toucher immédiatement six millions de foyers abonnés au câble.

Vous en conviendrez, cette situation ne saurait durer. Pas plus que vous ne pouvez envisager longtemps de laisser héberger La Sept par F.R.3 le samedi. Non que la Sept ne soit pas de qualité mais, à l'évidence, il n'est pas de la compétence de F.R.3 d'accueillir les petites orphelines de l'audiovisuel public. Cela lui coûte publicitairement trop cher : sûrement plus de 40 millions de francs de manque à gagner en 1990. Ça fait cher pour la fièvre du samedi soir ! Il est donc nécessaire que La Sept, chaîne de service public, financée par le budget de l'Etat, puisse disposer d'un réseau de diffusion en clair.

Quant à la chaîne franco-allemande, bravo, vous avez eu raison d'en poursuivre la réalisation ! Mais bon courage pour la mise en images !

De courage, vous n'en manquez d'ailleurs pas. C'est un peu de chance qu'il vous faudrait en ce moment, car observez l'injustice...

Voilà que ça va mieux à Radio-France, la huitième radio mondiale. Ça va mieux après les grèves du début 1990 et les accords salariaux qui ont suivi et que vous avez très probablement inspirés.

Ça va mieux à Radio France International, après les efforts financiers qui ont permis la réalisation de plusieurs actions nouvelles, dont toutes confirment le rôle culturel et politique de cette radio dans le monde. D'autant que l'augmentation de 7,2 p. 100 du budget d'exploitation autorisera de nouvelles mesures de renforcement de la position de cette station.

Mais c'est le moment choisi par R.F.O. pour faire des siennes. R.F.O. à qui vont être attribués 40,8 millions de francs pour lui permettre de poursuivre son plan de régionalisation, mais dont la situation est telle que la priorité devra, semble-t-il, être donnée à la formation des cadres techniques et des journalistes. Cette société doit, en effet, sortir de l'isolement dans lequel elle se tient par rapport au secteur public.

Là où vous auriez pu écrire « Présence de la France dans le monde », voilà que quelqu'un écrit pour vous « Tristes tropiques » ! (*Sourires.*)

Enfin, vous avez peut-être manqué de chance dans l'affaire de la chaîne généraliste de trop.

D'évidence, avec M. le ministre de la culture, vous n'avez pas plaidé pour le maintien de La Cinq dans notre paysage. Vous aviez sûrement vos raisons. Mais ce sont celles des autres qui ont triomphé. Vous pensiez que les questions financières emporteraient la décision. Pas du tout. Même si vous avez observé très justement qu'en trois ans les pertes cumulées de La Cinq et de M6 équivalent à leurs chiffres d'affaires, il se trouve toujours un financier audacieux pour relever le défi.

Et le C.S.A., quelle qu'ait pu être par ailleurs la puissance du message que vous souhaitiez faire passer, a entériné cette volonté des financiers et vous a renvoyé à votre querelle épistolaire sur la généraliste de trop.

J'ajoute, toujours pour l'honnêteté du propos, qu'il nous reste tous à espérer que le projet - présenté pour redresser La Cinq - « d'une télévision familiale de qualité destinée au plus grand nombre » ne sera pas une promesse télévisuelle sans lendemain. L'équilibre du duo privé-public, c'est vrai, madame le ministre, n'y résisterait pas.

Saluons au passage l'indépendance de décision dont vient de faire preuve le C.S.A., juste à temps pour que l'on cesse de douter de son efficacité et de son réalisme. Un C.S.A. dont les crédits ne lui permettront toujours pas de bénéficier de l'autonomie d'action à laquelle peut prétendre un organisme de cette dimension.

C'est encore dans la presse que Sophie, l'héroïne de la comtesse de Ségur, connaîtrait le moins de ressentiment. Même si les hausses prévues pour les aides directes ne s'élèvent qu'à 1,8 p. 100, il ne faut pas oublier les 40 millions de francs d'augmentation des crédits de la presse française dans certaines zones géographiques - les pays de l'Est, mais aussi Madagascar ou la Guinée - qui aideront réellement au développement de l'écrit français dans le monde.

Telles sont, madame le ministre, les inquiétudes qui continuent à peser sur le paysage de la communication. Il est vrai que votre budget témoigne d'une volonté : secourir le secteur public, qui en a grand besoin. Nous sommes en accord avec vous pour dire qu'il faut le sauvegarder, d'autant plus que se profile l'entrée dans l'Europe des médias et que nous n'avons pas le droit de rester sur le pas de la porte.

Car, demain, notre pays devra affirmer sa présence sur les ondes. Il devra être en mesure de prendre une part active dans toutes les initiatives européennes concernant la production de programmes audiovisuels. Ce ne serait pas l'un des moindres de vos malheurs que de ne pas y parvenir, ce que nous ne vous souhaitons pas.

Votre projet de budget pour 1991 soutient utilement le secteur public. Va-t-il au-delà ? Fait-il réellement de la télévision « la mémoire d'une nation, son miroir, son bonheur et sa conscience », selon l'expression d'un réalisateur ? Nous ne le savons pas. Au-delà du budget annuel, c'est à vous de nous le dire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

**M. Thierry Mandon.** Terrible suspense !

**M. le président.** Je vous remercie.

La parole est à M. Georges Hage, au nom du groupe communiste.

**M. Georges Hage.** Et si la S.F.P. était un terrain de vérité de la politique audiovisuelle du Gouvernement ? Le plan de redressement que vous soutenez, madame le ministre, débouche une seconde fois sur des licenciements affectant le quart des effectifs, sabre des secteurs entiers qui, pour être déficitaires, n'en relèvent pas moins du patrimoine culturel.

Pour nous, le service public ne peut durablement remplir ses missions que s'il dispose de ses propres moyens de production et de création. D'ailleurs, la séparation entre les fonctions de programmation et de production, que nous connaissons depuis 1974, est unique en Europe. Tous les autres pays ont jusqu'à présent fait l'économie de ce dysfonctionnement et préservé un fonctionnement de leur outil national.

Mais il est un fait plus grave sur lequel insistent plusieurs responsables de recherche au service de l'I.N.A. : « Il est pourtant essentiel, si l'on souhaite que la France soit présente dans le grand marché européen de 1992, de préserver un outil de production national fort qui, seul, peut fournir des programmes haut de gamme en quantité suffisante, former, recycler un important personnel aux principaux métiers de la vidéo et investir, enfin, dans les techniques nouvelles coûteuses, comme la production en haute définition. On peut penser que de petites entités légères et décentralisées, telles les sociétés de production indépendantes, sont indispensables pour la conception et l'encadrement artistique des émissions, mais nul ne peut contester la nécessité de disposer d'un outil de fabrication garant d'une certaine qualité technique, proposant des équipements adaptés aux normes professionnelles les plus exigeantes et vivier de professionnels de haut niveau. Notre crédibilité et notre compétitivité dans le domaine des coproductions internationales en dépendent. »

Citation à laquelle je m'autorise à ajouter, pour renforcer ce diagnostic des chercheurs, que les fonctions et prérogatives qu'ils décrivent n'ont pas de prix.

Vous prônez, madame le ministre, la stratégie de groupe et votre budget prévoit quelques moyens pour les chaînes publiques. Nous ne pouvons qu'approuver l'abaissement du taux de T.V.A. sur la redevance puiquée, depuis des années, nous exigeons la totale suppression de celle-ci sur cette dernière. Nous soutenons le début timide de prise en compte par l'Etat des exonérations de cette même redevance. Je dois tout de même rappeler la modestie de cette somme : 100 millions sur les 2 milliards d'exonération.

Mais où ira cette augmentation relative ? Depuis la suppression des commandes obligatoires, l'apport des sociétés publiques au chiffre d'affaires de la S.F.P. n'a cessé de diminuer. Pour 1991, c'est moins du tiers des sommes prévues pour la production externe des chaînes qui ira à cette dernière. Il est donc abusif de votre part de parler de stratégie de groupe. S'il s'agissait d'éliminer d'un marché en extension - marché juteux - un concurrent public garant du meilleur rapport prix-qualité, on ne s'y prendrait pas autrement.

La même question vaut d'être posée sur le sort promis aux moyens de production de F.R.3.

L'imprécision qui demeure sur les missions de l'I.N.A., seul et dernier établissement public de l'audiovisuel, connote l'irrésolution calculée manifestée à l'encontre du service public de l'audiovisuel. Le destine-t-on à ne remplir qu'une

mission d'archivage, de dépôt légal ? De la sorte, prépare-t-on insidieusement l'extinction de ses missions de formation des personnels et de production ?

Le service de la radiotélévision française est plongé dans une crise profonde. Les grèves des personnels de Radio France, de l'I.N.A., de la S.F.P., les difficultés financières et la chute de l'audience depuis trois ans en sont les signes les plus visibles. Sur le constat de cette crise, tout le monde est d'accord, y compris ceux qui ont contribué à enfoncer le service public dans l'ornière. Mais les avis divergent sur l'analyse des causes et sur les solutions à apporter.

Pourquoi la France connaît-elle aujourd'hui une marginalisation de son service public de radiotélévision alors que, dans tous les autres pays, que ce soit la très libérale Grande-Bretagne ou l'Italie désordonnée, le service public a résisté à la vague de dérégulation ?

Je ne citerai que le coup plus grave qui lui a été porté : la privatisation, le 30 septembre 1986, de T.F.1. La première chaîne, c'est-à-dire la mémoire et la référence de la télévision française, fut vendue comme n'importe quelle entreprise, fait unique au monde ! Cela a permis à la tutelle de l'argent d'investir le terrain. Pour exploiter le premier outil de loisirs et d'acculturation des Français, les deux tutelles de l'Etat et de l'argent se combinent désormais et s'épaulent dans des compromis politico-financiers.

Vous êtes, madame le ministre, enfermée dans ce système dont notre volonté est d'inverser la logique. Nous volons à votre secours, en somme. Vous savez, madame, qu'à votre aimable sujet, toujours nous nous sommes demandé : « Que diable va-t-elle faire dans cette galère ? » (Sourires.)

La télévision est la première pratique culturelle et de loisirs : trois heures par jour et par individu en moyenne pour un Français ; quatre heures trente pour un Américain ; peut-être quatre heures trente pour un Français, demain. Or, elle est la seule pratique culturelle et de loisirs pour laquelle le praticien téléspectateur demeure autodidacte, exposé à une médiocrité qui n'est pas dénuée d'intentions politiques et qui n'est pas innocente.

Pour notre part, nous ne méconnaissons pas que la bataille à mener pour le pluralisme et la maîtrise publique et sociale de la télévision est d'une ampleur comparable à celle qui fut menée en son temps pour la laïcité de l'école en France. Et quand nous proposons une responsabilité publique et nationale de la communication, c'est pour placer au cœur de ce réacteur un secteur public fort, seul rempart opposé à l'océan marchand. Le développement de la production audiovisuelle française, qui est la seule garantie réelle pour défendre et développer l'identité culturelle nationale, seule une S.F.P. renouée et renforcée peut en être l'épine dorsale. Cela n'exclut, bien entendu, aucune alliance avec F.R.3, avec des producteurs indépendants et avec des outils publics en Europe.

Vous, au contraire, quand vous avez eu le choix, en 1988, de casser la logique de marché - qui avait déjà commis suffisamment de dégâts - en ramenant T.F.1 dans le service public, vous n'en avez rien fait. Tout en parlant de dérégulation et de moralisation du paysage audiovisuel français, vous vous êtes inscrits dans l'acceptation de la domination du privé, en totale cohérence avec l'ensemble de la politique gouvernementale.

Aujourd'hui, nous voyons les conséquences de cette concurrence sauvage : les coûts de production et les droits de diffusion explosent ; le service public s'essouffle à suivre cette surenchère. Mais vous persévérez dans l'erreur et vous ne pouvez que compter les coups qui s'échangent sur le ring de La Cinq et les chaos qui en résultent.

Mon ami Jean-Claude Lefort a rappelé ce matin les propos que M. Lang tenait au président Havel, au début de l'année, sur les effets délétères de la télévision marchande. Alors, je demande à M. Lang, ici présent : vérité à Prague, erreur à Paris ? (Sourires.)

Vous souhaitez, madame le ministre, voir le poids des recettes publicitaires baisser dans le budget d'Antenne 2, mais c'est plutôt la stagnation d'audience de cette chaîne qui vous conduit, faisant de nécessité vertu, à une comptabilité plus raisonnable. Le service public doit, en tout état de cause, conserver une part du marché publicitaire complétant un engagement financier résolu de l'Etat.

Avant que de conclure, je vous rappellerai notre désir de voir les crédits du fonds d'aide aux quotidiens parisiens et provinciaux augmenter de manière plus importante et notre

souci de voir établie et abondée l'aide à la société des papiers de presse. Nous avons noté avec intérêt que la ligne concernant les contributions de l'Etat à la couverture du coût de transport de la presse avait été provisionnée.

Je ne suis pas de ceux qui désespèrent du service public, bien au contraire, ou qui le dénigrent. Je ne ferai jamais partie, non plus que mon groupe et que mon parti, de la cohorte de ses fossoyeurs. Je veux rappeler notre profession de foi : si le pluralisme de l'information et de la création, si la sauvegarde de l'identité nationale, ainsi que le respect dû aux téléspectateurs de tout âge, ont quelque chance d'exister quelque part, ce ne peut être que dans et par le service public.

Vous avez compris, madame le ministre, que nous voterons contre ce projet de budget et la politique qu'il sous-tend, dans laquelle on ne peut pas même percevoir les prémices de l'esquisse d'un futur service public, pôle de référence, d'entraînement et de salubrité dans l'audiovisuel.

Il me faut, pour terminer, préciser que, ayant triomphé enfin de l'ésotérisme des indications concernant les états et les titres, le groupe communiste s'abstiendra dans les votes sur les titres III, IV, V et VI ainsi que sur l'état D et la ligne 48 de l'état E, position qui traduit notre décision d'abstention sur les crédits de la culture. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. Robert-André Vivion, rapporteur général.** Et sur la ligne 49 de l'état E ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la culture, de la communication et des grands travaux.

**M. Jack Lang, ministre de la culture, de la communication et des grands travaux.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, ce n'est pas parce que M. Hage vient à l'instant d'annoncer qu'il s'abstiendrait sur les crédits de la culture que j'ai envie de dire que, sur les prémisses de son allocution, je me suis senti en accord intellectuel avec lui. Il a raison de dire - et cela vaut à Prague, comme à Paris, à Londres ou à Berlin - qu'un système télévisuel qui serait trop dominé par les préoccupations de rentabilité immédiate n'engendrerait qu'uniformisation et une certaine médiocrité.

Je partage avec Catherine Tasca la volonté de développement du service public. L'histoire a été écrite dans notre pays d'une certaine manière, à travers différents épisodes. Certaines choses peuvent être reconstruites. D'autres réclament du temps pour qu'on les modifie. En tout cas, notre volonté est là, depuis le premier jour, de redresser la situation en redonnant au service public sa pleine place, tout en demandant que les chaînes commerciales soient pleinement respectueuses des engagements qu'elles ont pris et des lois ou règlements dans lesquels s'inscrivent leur action. Tel est le sens de la loi que vous avez adoptée.

Vous avez raison, monsieur Hage - d'autres l'ont expliqué très clairement, certains avec beaucoup d'esprit de responsabilité - que serait un système dans lequel on exigerait tout du service public et rien des chaînes commerciales, si ce n'est la poursuite de la recherche de la rentabilité immédiate ? Nous aurions bientôt un système de télévision à deux vitesses, une télévision de service public pur et dur, réservée à un public choisi, et de l'autre une télévision commerciale, sans entrave, sans règle, sans objectif, s'adressant à un public plus vaste puisqu'elle aurait choisi la facilité.

Vous n'avez pas tort d'observer qu'il peut y avoir quelque contradiction à engager, notamment sur le plan budgétaire, un effort sans précédent pour la culture, l'éducation, la recherche - j'espère que cet effort sera soutenu par les uns et par les autres - si, dans le même temps, notre paysage audiovisuel n'est pas habité par l'esprit d'exigence, de qualité et de beauté.

C'est pourquoi, au moment où Mme Catherine Tasca et moi-même vous présentons le budget du système audiovisuel public, nous ne pouvons pas ne pas dire que nous espérons que les autorités de régulation, que la loi a voulu indépendantes, accomplissent pleinement leur mission et assurent, par leurs décisions, le plein respect de la loi.

Si nous nous reportons aux textes qui ont été votés par le Parlement, nous constatons qu'ils sont bougrement exigeants. Ils réclament le respect du pluralisme culturel. Or, il n'est pas respecté si, aux mêmes heures, appuyant sur le bouton de

son poste de télévision, les mêmes médiocres séries internationales sont présentes au rendez-vous. Il n'est pas respecté si la télévision, quel qu'en soit le statut, public ou privé, n'offre quasiment aucune émission scientifique de grande audience. Est-ce normal, à la fin de ce siècle, que la science, la recherche, les grandes questions qui se posent à l'homme aient très rarement droit de cité dans nos programmes ?

Nous sommes donc, vous, mesdames, messieurs les députés, nous, Gouvernement, représentants élus du peuple, en droit de souhaiter et d'espérer que, à mesure que le temps avancera, l'écran de télévision, quel que soit le statut de la chaîne - et, après tout, le téléspectateur se moque de savoir si la chaîne qu'il regarde est publique, privée, semi-publique ou autre...

**M. Claude Wolff.** Il n'en sait même rien du tout !

**M. le ministre de la culture, de la communication et des grands travaux.** ... soit à l'image de notre pays.

Nous avons, tout à l'heure, échangé des arguments, vifs parfois, sur la culture à Paris, et en province. Quoi que nous pensions les uns et les autres, nous avons la chance de vivre dans un pays qui bouge, qui regorge de talents, d'initiatives, d'artistes, de création. Nous avons envie, les uns et les autres, quelles que soient nos convictions politiques ou philosophiques, que cette extraordinaire vitalité, nationale ou internationale, surgisse de nos écrans. C'est pourquoi les efforts que nous vous proposons ne porteront leurs fruits que si la même exigence de qualité que nous exprimons en tant que ministre de tutelle vis-à-vis du service public est formulée à l'égard de l'ensemble des chaînes, quels que soient leur importance ou leur statut.

Nous espérons de toutes nos forces que le temps de l'application des textes est enfin venu et que la volonté du législateur sera pleinement appliquée. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Pour le service public, Catherine Tasca expliquera dans un instant avec plus d'éloquence que moi-même, l'effort que nous avons engagé depuis trois ans. Permettez-moi simplement de m'étonner que tels ou tels d'entre vous - j'étais député d'opposition à l'époque - qui avait voté la baisse de la redevance de télévision, se plaigne aujourd'hui que l'effort ne soit pas encore suffisant. *(« Eh oui ! » sur les bancs du groupe socialiste.)*

**Mme Frédérique Bredin.** Par démagogie !

**M. Jean-Pierre Bequet.** Absolument ! La démagogie ne leur fait pas peur !

**M. le ministre de la culture, de la communication et des grands travaux.** Certes, comme je l'expliquais à propos du budget de la culture, quand on est un Français résidant en France, le réflexe naturel est de considérer que l'on n'est jamais assez exigeant pour réclamer des moyens pour l'art et la culture, que l'on n'est jamais assez ambitieux pour la télévision et toutes les formes d'expressions culturelles.

Mais, mesdames, messieurs, soyez de bonne foi. Reconnaissez que l'effort accompli est sans précédent. Depuis bien longtemps, notre service public n'avait obtenu une telle attention de la part des pouvoirs publics et un tel encouragement matériel et financier, alors même que le Gouvernement est à chaque instant présent pour soutenir, assister la volonté des dirigeants de ses chaînes.

Voilà ce que je souhaitais dire en introduction à ce débat. Exigence, oui, pour l'ensemble des chaînes quel qu'en soit le statut. Exigence de votre part, comme de la nôtre, à l'égard de la télévision nationale, en espérant que nos efforts finiront par porter leurs fruits.

Certains ont évoqué tout à l'heure le Conseil supérieur de l'audiovisuel. Qu'on me permette de rappeler notre débat de 1988 lorsque l'on jetait la suspension sur l'indépendance de cette autorité. Nous nous étions permis, avec Catherine Tasca et moi, de rappeler ce mot de Reverdy : « Il n'y a pas d'amour, il n'y a que des preuves d'amour », pour ajouter : « Il n'y a pas d'indépendance, il n'y a que des preuves d'indépendance. » Le C.S.A. a manifesté, en tout cas à l'égard des autorités publiques, une indépendance constamment réaffirmée.

**M. Léonce Deprez.** C'est vrai !

**M. le ministre de la culture, de la communication et des grands travaux.** Donnez-lui en acte, et que cette indépendance d'esprit facilite, précisément, les avancées que nous souhaitons tous. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre délégué auprès du ministre de la culture, de la communication et des grands travaux, chargé de la communication.

**Mme Catherine Tasca, ministre délégué auprès du ministre de la culture, de la communication et des grands travaux, chargé de la communication.** Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames et messieurs les députés, énoncer les grandes lignes de l'action gouvernementale pour l'audiovisuel public n'a de sens que par rapport au rôle qu'on assigne à celui-ci dans l'ensemble du paysage audiovisuel.

Le projet de budget pour 1991, qui a été examiné avec beaucoup d'attention par l'ensemble des rapporteurs, exprime la ferme conviction de notre gouvernement de la nécessité d'un secteur audiovisuel public fort, remplissant des missions spécifiques, sans se laisser cantonner dans des actions marginales et donc sans abandonner l'exercice de sa responsabilité à l'égard du grand public.

Je partage les interrogations de M. Schreiner et de M. Kert sur les effets qu'auront, pour l'avenir du secteur audiovisuel public, les décisions qui viennent de modifier en partie le paysage audiovisuel et de créer de nouveaux équilibres. Mais il est trop tôt pour dire quels seront les effets, sur les équilibres généraux, de la naissance d'une nouvelle Cinq. Aujourd'hui, les choses étant décidées, souhaitons bonne chance à la nouvelle équipe professionnelle qui va prendre en main les destins de cette société et espérons que les réponses à nos questions ne seront plus, à l'avenir, à rechercher dans des débats, mais que nous les trouverons sur les écrans, comme M. le ministre de la culture en émettait le vœu à l'instant.

Cela étant dit, je voudrais vous soumettre quelques réflexions générales avant d'analyser le projet de budget, pour répondre notamment à l'interpellation de M. Santini dont j'apprécie beaucoup l'humour et la provocation stimulante.

**M. André Santini.** Merci !

**Mme le ministre délégué, chargé de la communication.** J'en profite tant que sa proposition radicale n'a pas remporté la victoire. *(Sourires.)*

**M. André Santini.** Radicale ?

**Mme le ministre délégué, chargé de la communication.** A entendre le concert de protestations vertueuses, ces dernières semaines, contre toute expression publique du Gouvernement sur le rôle et l'avenir de l'audiovisuel en France, on pourrait douter de la nécessité du secteur public audiovisuel et, surtout, de la légitimité d'un point de vue gouvernemental sur l'évolution de la communication dans notre pays. Or cette expression, à notre sens, est non seulement légitime, mais nécessaire. Je sais que sur ce point, monsieur Santini, je vous déçois.

La création d'une instance indépendante de régulation dont le rôle est clairement défini par la loi n'exonère nullement, à nos yeux, le Gouvernement de sa responsabilité et ne saurait lui interdire toute prise de position.

L'introduction dans nos institutions d'une instance de régulation depuis la création, en 1982, de la Haute Autorité - doit-on le rappeler ? - est tout à l'honneur de notre majorité et surtout à celui du Président de la République, François Mitterrand, qui, le premier, a su rompre avec une longue tradition, une longue pratique de mise en soumission des médias par le pouvoir politique. Le premier, il a créé les conditions objectives d'exercice du pluralisme. A nouveau, en 1988, il a affirmé l'ardente nécessité de cette séparation. Sur ce plan, sa tâche est incontestable et les résultats sont là.

**M. Claude Wolff.** Paroles, paroles !

**Mme le ministre délégué, chargé de la communication.** Ce ne sont pas des paroles, mais des actes, des actes ô combien nouveaux par rapport à ce que ce pays a connu dans les décennies précédant l'année 1982 !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis.** Tout à fait !

**Mme le ministre délégué, chargé de la communication.** Ce qui est en jeu dans le développement de la communication en France, à travers les formidables vecteurs que sont la radio et la télévision, c'est non seulement le pluralisme politique, mais aussi le pluralisme culturel, le partage des connaissances, l'éveil des sensibilités et des curiosités, l'apprentissage des solidarités, la découverte des autres.

Pour résumer, l'ambition éducative de toute société moderne progressiste passe beaucoup par l'audiovisuel. Nous avons ici, monsieur Hage, vous le savez bien, les mêmes analyses et je regrette que, étant d'accord sur les objectifs, vous ne vouliez pas accompagner nos efforts.

Face à de tels enjeux, fondamentaux pour l'avenir de notre société, le bon fonctionnement d'une instance de régulation n'implique pas, je dirai même plus, aurait tout à craindre, d'un retrait de l'Etat.

Que je sache, notre pays n'a pas choisi d'être gouverné par le marché ou par des comités de financiers et d'entrepreneurs.

**M. Michel François.** Très bien !

**Mme le ministre délégué, chargé de la communication.** C'est bien là que nous nous séparons clairement, monsieur Santini !

**M. André Santini.** Les faits sont têtus !

**Mme le ministre délégué, chargé de la communication.** La démocratie et le système clair de responsabilité qui en découle impliquent qu'un Gouvernement ne se désengage ni ne se désintéresse d'un secteur aussi essentiel à la liberté de chacun que celui de la communication audiovisuelle.

Le travail ne manque pas et chacun doit y tenir sa partie de manière pleinement responsable : les créateurs, le public lorsqu'il parvient à s'organiser, les entrepreneurs-opérateurs, les professionnels, le Conseil supérieur de l'audiovisuel, le Gouvernement et le Parlement, chacun à sa place et avec toute sa place.

Pour ce qui est du Gouvernement, sa première obligation est d'aider le secteur public audiovisuel à remplir ses missions. C'est, comme le rappelait M. le ministre, le sens des mesures prises depuis trois ans, et plus particulièrement de celles qui vous sont proposées pour 1991.

Je reviens un instant sur le bilan de l'année 1990. Je ne partage pas totalement le pessimisme de certaines interventions sur la situation actuelle des grandes chaînes du secteur public. L'année qui s'achève marque - il faut tout de même en prendre acte - la fin de la spirale descendante qui avait affecté le secteur public de la télévision depuis 1987, dans un paysage audiovisuel, il faut le dire, profondément malmené, profondément déséquilibré.

Le chemin parcouru en 1990 est considérable. Le Gouvernement, voici à peine plus d'un an, proposait à la représentation nationale une définition des missions du service public - le travail a été fait, même si on peut toujours l'affiner - conviait les entreprises à l'élaboration d'une stratégie de groupe, donnait aux chaînes publiques de la métropole les moyens d'assurer leur complémentarité et, à travers le budget de 1990, les assurait de moyens supplémentaires très importants.

Les sociétés de programme ont arrêté l'érosion de l'audience qui les minait. Ce n'était pas si simple à réaliser ! Elle se sont donné des objectifs de programmes différents de ceux du secteur commercial. Les partisans du partage, du double secteur privé et public, devraient se réjouir de cette différence.

Maintenant, ces sociétés doivent confirmer la reprise.

Pour 1991, les moyens nouveaux doivent permettre à Antenne 2 et à F.R. 3 de passer de la stabilisation à une reprise, à une marche en avant par une mobilisation de ressources publiques considérablement accrues, par le renforcement des solidarités de groupes et la rationalisation des structures régionales en ce qui concerne F.R. 3.

Ces moyens nouveaux pour 1991 permettront aussi à l'action du secteur de se développer notablement dans trois domaines, la radio, la présence outre-mer, l'international.

Les grands axes du budget de 1991 passent d'abord par cette mobilisation de ressources publiques considérablement accrues. En 1991, l'effort sera d'une ampleur jamais égalée

jusqu'à ce jour et qui marque une nette constance dans l'effort du Gouvernement. Au total, 976 millions de francs : je ne peux concevoir, monsieur Péricard, que vous considériez cet effort comme négligeable. C'est au contraire un effort sans précédent qu'il convient de souligner. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Certains ont pu déplorer que le Gouvernement n'ait pas fait encore plus. C'est la logique du débat budgétaire, et nous sommes tous disposés à rêver. Quoi qu'il en soit, le Gouvernement est décidé à continuer et à faire encore plus dans les années à venir.

En ce qui concerne l'augmentation de la redevance, qui a fait l'objet de nombreuses critiques, il est exact que le palier peut être considéré comme relativement modeste en 1991. Mais, dans le même temps, la représentation nationale est attentive à l'équilibre du budget de l'Etat, à la maîtrise des dépenses et à la lutte contre l'inflation. L'effort réalisé par rapport au passé est considérable. S'il ne vous paraît pas suffisant, je compte sur vous pour nous aider, l'année prochaine, à marquer plus nettement ce palier.

Vous avez fait, monsieur Schreiner, une proposition tout à fait neuve, reprise d'ailleurs par d'autres intervenants, qui consisterait à indexer l'évolution de la redevance.

Cette suggestion me paraît tout à fait intéressante dans la mesure où elle vise à donner au secteur public de l'audiovisuel une ressource dynamique, liée à l'évolution du contexte. Elle mérite donc d'être étudiée.

Vous me permettez toutefois d'émettre deux réserves.

La première, c'est que toute indexation introduit dans l'évolution des ressources publiques une rigidité qui est un peu contradictoire avec la nécessité pour le Gouvernement et le Parlement de garder la maîtrise de l'analyse des besoins de ce secteur. Le montant de la redevance n'est que la traduction de la confiance que la représentation nationale et l'ensemble des usagers placent dans l'évolution de ces sociétés. L'existence d'une discussion annuelle du montant de la redevance est un aspect positif du débat démocratique sur l'audiovisuel public, et il faudrait se garder de mécanismes d'ajustement automatique.

Ma seconde réserve est d'ordre économique. Vous avez raison de dire que les coûts, notamment les coûts de production en Europe, évoluent actuellement dans des proportions considérables. Mais il est clair que ces coûts ne représentent qu'une partie des charges de nos entreprises publiques et que leur évolution ne saurait, à elle seule, déterminer l'évolution d'ensemble des moyens de ces entreprises. J'ajoute que, compte tenu de l'état du marché de la production, il y a là, à l'évidence, un risque inflationniste considérable.

Au-delà de cette augmentation certaine de la redevance, vous avez, pour la plupart d'entre vous, souligné le bien-fondé de la baisse de la T.V.A. Je n'y reviens pas. C'est en effet l'aboutissement de demandes que vous avez maintes fois formulées. C'est, je crois, une mesure tout à fait positive.

Autre mesure pour constituer cette manne nouvelle : une deuxième tranche de prise en charge des exonérations. Sur le principe, nous sommes tous d'accord. Le Gouvernement s'est d'ailleurs engagé là dans une démarche de fond. Le jugement que l'on peut porter sur l'ampleur de l'effort fait cette année appartient à chacun de nous. Permettez-moi de dire ici, au nom du Gouvernement, que, même si à l'impossible nul n'est tenu, nous marquons nettement la différence en renouvelant, année après année, cet engagement de reconstituer par là le gisement naturel de financement de l'audiovisuel public. Les années se suivent ; j'espère que chacune nous permettra de poursuivre dans cette voie.

De même, pour la rebudgétisation de R.F.I., il est clair que la deuxième tranche opérée cette année à hauteur de 180 millions de francs est considérable. Il nous restera un petit bout de chemin à parcourir sur les exercices à venir. Nous espérons tous pouvoir aller au bout du chemin dès le prochain exercice. C'est aussi une mesure importante.

Enfin, les dotations en capital sont d'un montant très élevé.

Toutes ces mesures traduisent une continuité de la politique du Gouvernement afin de restituer à l'audiovisuel public l'ensemble de ses sources naturelles de financement.

Monsieur Schreiner, vous avez adressé au Gouvernement une demande de transfert de la masse budgétaire reposant sur les dotations en capital en partie sur les exonérations.

Nous n'avons pas pu faire mieux pour cette année. Votre suggestion sera gardée en mémoire pour les exercices suivants.

A cet effort de financement public tout à fait considérable s'ajoute l'effort que les sociétés consentiront elles-mêmes grâce au développement de leurs ressources propres pour faire face à leurs nouveaux objectifs. L'effort propre des sociétés s'élèvera en 1991 à 121,6 millions de francs. Je tiens à saluer, là, l'engagement des entreprises dans une démarche qui n'est plus une démarche d'entreprises assistées mais bien une démarche d'entreprises prenant en charge l'évolution de leurs structures de financement et assumant un certain nombre de choix de gestion propres à faciliter les investissements dans les actions nouvelles. C'est donc au total - effort public et effort des entreprises - près de 1,1 milliard de francs nouveaux pour le fonctionnement de l'audiovisuel.

A hauteur de 530 millions de francs, il s'agit - et c'est une chose importante - de consolider les moyens de ces entreprises. De les consolider de deux manières. En évitant de faire appel à leurs ressources patrimoniales par ponction sur le fond de roulement. C'est, à hauteur de 180 millions de francs, ce que permet le financement public cette année. Mais surtout - et cela a été souvent évoqué - en réduisant très fortement l'appel à la ressource publicitaire, à hauteur de 350 millions de francs. Cette mesure, qui a été soulignée par plusieurs d'entre vous, est plus qu'une mesure de consolidation, c'est une véritable innovation dans la politique du Gouvernement à l'égard du secteur public de l'audiovisuel. Il ne s'agit pas là de prendre acte de la régression conjoncturelle des ressources publicitaires, notamment d'Antenne 2 ; il s'agit de s'engager durablement dans une politique résolue de réduction de la part relative de la ressource publicitaire.

M. Robert-André Vivien et M. Françaix ont émis quelques doutes sur la résolution du Gouvernement en la matière. Je puis vous rassurer : il s'agit bien d'un engagement de fond. Le Premier ministre a lui-même pris là une décision tout à fait courageuse et qui n'allégeait pas pour lui la gestion du projet de budget pour 1991. Il n'y a pas de risque de dérapage. Il n'y a pas de risque que, demain, pour des raisons « x » ou « y », cédant aux tentations du marché, l'audiovisuel public s'engage à nouveau dans une démarche de quête des ressources publicitaires, devant impératives dans les choix de programme. L'audiovisuel public est, grâce à nous, durablement installé dans une autre logique, qui n'est plus celle de la dépendance par rapport à la ressource commerciale, mais celle d'une politique éditoriale, à partir de laquelle doivent être recherchées les meilleures ressources pour le développement de ces entreprises.

C'est pourquoi les ressources publicitaires, telles qu'elles figurent dans le projet de budget pour 1991 seront les ressources publicitaires abondant le fonctionnement des entreprises en 1991. Toute rentrée supplémentaire de ressources publicitaires fera l'objet d'un contrôle et d'une affectation réfléchie, concertée, entre les entreprises et l'Etat. Nous voulons, par là, protéger les entreprises des tentations du marché et de l'illusion selon laquelle l'appel accru aux ressources publicitaires pourrait constituer une réponse à des difficultés momentanées de gestion.

Je tiens à remercier M. le rapporteur spécial des investigations très poussées qu'il a menées, et qu'il continue à mener, sur le fonctionnement de la régie publicitaire de F.R. 3. Les enquêtes parlementaires sont un soutien objectif à l'action des entreprises et à celle de l'ensemble des pouvoirs publics.

Vous vous êtes interrogé, monsieur Robert-André Vivien, sur le coût de la régie publicitaire de F.R. 3. Je crois utile de répondre ici aux questions que vous avez soulevées. Sachez que le rendement d'un point d'audience est passé de 69 millions de francs en 1989 à 76 millions en 1990, en ressources brutes, que la part de marché F.R. 3 sur l'ensemble de la ressource publicitaire T.V. est passée de 6,5 en 1989 à 7,1 p. 100 en 1990 et qu'enfin la ponction des frais de régie de F.R. 3 est passée de 39 p. 100 en 1989 à 37 p. 100 en 1990. Voilà, je crois, une réponse claire et simple à vos inquiétudes sur le coût de fonctionnement de la régie publicitaire.

Pour la régie d'Antenne 2, deux chiffres illustrent la même situation : le rendement du point d'audience est passé de 62,5 millions en 1989 à 62,9 en 1990 et la ponction pour frais de régie est passée de 30,4 p. 100 en 1989 à 29,3 p. 100 en 1990.

Je m'arrête là car ce sont des questions très techniques, mais je tenais à répondre aux inquiétudes et aux interrogations de M. Vivien sur ce problème.

**M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial.** Merci, madame le ministre.

**Mme le ministre délégué, chargé de la communication.** C'est donc au total, au-delà de la stabilisation des ressources de l'audiovisuel public, 567 millions de francs supplémentaires qui restent disponibles pour le développement des entreprises du secteur public.

J'apporterai un démenti aux propos de M. Péricard. En effet, l'effort consenti sur la période triennale 1989-1991 s'élèvera à près de 20 p. 100, contre moins de 1 p. 100 sur la période triennale antérieure. Ce qui confirme le changement radical de politique vis-à-vis du secteur public que le Gouvernement a décidé en 1988.

Cet effort financier pour 1991, au service de quels objectifs se fait-il ?

Premier objectif : le renforcement des solidarités du groupe.

Au-delà de la complémentarité des programmes entre Antenne 2 et F.R. 3, dont le principe a été clairement posé, cet objectif s'exprime dans le corps même des contrats d'objectif qui viennent d'être signés avec certaines des sociétés de l'audiovisuel public. Pour les autres, ces contrats sont en cours d'élaboration.

C'est pour le Gouvernement un objectif majeur. On ne peut pas laisser les entreprises de l'audiovisuel public se développer sans que chacune ait un regard sur les problèmes et les besoins des entreprises appartenant au même groupe. C'est pourquoi, dans le corps même des contrats d'objectif, il est fait mention de toute une série d'engagements des unes par rapport aux autres.

Je donnerai quelques exemples. En matière de production, Antenne 2 s'engage à accroître son chiffre de production externe avec la S.F.P. et l'I.N.A., dans le cadre d'accords pluriannuels. Dès 1991, Antenne 2 augmentera son chiffre d'affaires avec la S.F.P. De la même façon, les relations entre Antenne 2 et La Sept seront renforcées, tant en matière de diffusion qu'en matière de coproduction, tandis que la S.F.P. engagera avec F.R. 3 une politique de coordination des investissements, des tarifs commerciaux et des pratiques de vente - les négociations sont engagées dès cet automne. Enfin, avec La Sept, F.R. 3 poursuivra sa collaboration en coproduction et recherchera un nouvel accord de diffusion correspondant mieux aux besoins des deux sociétés. Je reviendrai sur la situation particulière de La Sept.

Je crois qu'il y a là une nécessité impérative d'assurer une solidarité de groupe. Et c'est pour moi l'occasion de répondre au président Hage et à M. le député Kert sur la situation de la S.F.P.

Le plan d'entreprise de la S.F.P. est un plan de relance, et non d'abandon. Ceux mêmes qui travaillent dans cette société le comprennent. Le Gouvernement précédent avait comblé *a posteriori* le déficit de la S.F.P. sans lui offrir de perspectives stratégiques claires, ni une véritable capacité d'adaptation aux marchés, d'adaptation au contexte ouvert par la loi de 1986. A l'inverse, le soutien de l'Etat au plan présenté par le nouveau président de la société se manifeste à la fois par des apports en capitaux considérables - près de 340 millions de francs versés en 1990, plus de 170 dans les prochains mois - et par des perspectives de développement mieux définies. La négociation salariale a eu lieu au cours des dernières semaines. Elle a donné des résultats tangibles. Le nombre des licenciements a pu être ramené à 136 et les diverses mesures d'accompagnement du plan social sont et seront mises en œuvre : le reclassement, la mobilité inter-sociétés.

Le regroupement des sites industriels, incluant non pas l'abandon mais le resserrement des studios des Buttes-Chaumont au profit du site intégré de Bry-sur-Marne, est actuellement à l'étude ; aucune décision n'a été prise en la matière.

Enfin, le développement commercial de la S.F.P., tant en productions qu'en prestations, est désormais la priorité de son équipe dirigeante. Les contrats d'objectif récemment signés entre l'Etat, Antenne 2 et F.R. 3 fixent le cadre d'une véritable solidarité interne au groupe public.

Deuxième objectif : la modernisation des structures régionales de production et de développement.

J'irai assez vite sur ce point, qui a fait l'objet de longues discussions l'année dernière et qui, cette année, n'est plus un objet de débat, mais une réalisation à l'initiative de la société F.R. 3.

Il s'agit de mener l'adaptation des structures de production régionale. Un premier pas concret est engagé depuis à peine une semaine avec la liaison des unités de production de Toulouse et de Bordeaux. C'est une première étape dans le regroupement progressif des moyens de production en cinq ou six pôles forts à l'échelle nationale.

Cette première expérience va se développer en 1991 et sera suivie par d'autres regroupements, qui ont un double objet : d'une part, ainsi que l'avaient souhaité nombre de parlementaires, la clarification comptable et structurelle des unités de production, qui doit être menée de façon déterminée par les responsables de l'entreprise et qui doit leur permettre de situer clairement la production de leur entreprise sur les marchés national et international de la production ; d'autre part, l'amélioration de l'ancrage de la société dans la réalité sociale, économique, culturelle de la région, notamment en matière d'information. Là encore, ce ne sont pas que des objectifs, ce sont des faits. Ainsi, à Tours, F.R. 3 a mené une première expérience, qui répond à une véritable attente du public et satisfait pleinement la vocation régionale de cette société.

Pour ces décrochages locaux, 44 millions de francs ont été dégagés au budget pour 1991 en faveur de la société. Cette politique répond à une attente ancienne et va dans le sens de la réalisation de sa mission la service public.

Pour ce faire, F.R. 3 pourra s'appuyer sur des partenariats locaux, à la condition de préserver dans tous les cas la plénitude de son indépendance éditoriale.

**M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis.** Tout à fait !

**Mme le ministre délégué, chargé de la communication.** Cela implique qu'elle consacre toujours une part de ses moyens propres à la mise en œuvre et au financement de ces nouveaux développements. Le conseil d'administration de la société y veillera.

Troisième objectif, qui est, lui, tout à fait nouveau par rapport aux deux exercices précédents : progresser de manière très nette dans les trois domaines que sont la radio, l'outre-mer et l'international. Je voudrais, à ce propos, remercier la quasi-totalité des rapporteurs et des intervenants, qui ont souligné comme des évidences cet engagement de la politique publique au profit de ces trois secteurs.

Oserai-je rappeler, par exemple, que, lorsque nous sommes arrivés aux affaires en 1988, nous étions bien loin d'avoir cette unanimité sur l'intérêt, l'utilité et la réussite d'une société comme R.F.O. ? C'est une très grande satisfaction pour moi et, j'en suis sûr, pour ceux qui dirigent et font vivre cette société d'entendre les propos qui ont été tenus. De même pour Radio France.

Il ne s'agit pas seulement d'un rattrapage. Une somme de 140 millions de francs, c'est un coup de pouce résolu à la modernisation et au développement de l'entreprise. Nous en avons nous avons pris l'engagement l'année dernière. Nous l'avons tenu, comme nous en avons tenu beaucoup d'autres d'ailleurs.

Grâce à ces moyens supplémentaires, la radio - tant Radio-France d'ailleurs que Radio France International - dont on avait pu penser à un certain moment que les uns et les autres n'y croyaient plus beaucoup, reprendra sa vraie place. Cela répond à la demande du public et est justifié par le fait que dans une société évoluée la parole doit être maintenue face à une profusion d'images.

Avec une augmentation de plus 7,4 p. 100, Radio France pourra investir essentiellement dans les programmes. A France Culture, France Musique, France Inter mais aussi à Radio Bleue et dans les stations locales, il y a beaucoup à imaginer, beaucoup à mettre en œuvre.

Pour R.F.I., les moyens nouveaux sont adaptés au contrat d'objectifs qui a été signé fin 1989 et qui conduira son développement jusqu'à la fin de l'année 1996.

S'agissant de l'outre-mer, nous avons trouvé R.F.O. mal en point. Personne n'en disconvient. L'effort engagé en 1990 est irès nettement confirmé. Les conditions de diffusion de cette société doivent être améliorées et la production locale développée, car cette production représente un enjeu essentiel pour les départements et territoires d'outre-mer.

De toutes les sociétés de l'audiovisuel public, R.F.O. est celle qui, depuis plus d'un an, a engagé le travail le plus considérable, eu égard à ses moyens, en matière de formation de cadres techniques, de cadres de programmation et de journalistes.

Troisième élément fort et novateur du projet de budget pour 1991 : le développement de la présence internationale de l'audiovisuel public français. J'évoquerai rapidement ce chapitre car j'aurai l'occasion d'y revenir de façon plus précise en répondant aux questions.

L'accord franco-allemand, qui a donné naissance à la chaîne culturelle européenne, a été signé à Berlin le 3 octobre. Les prochaines étapes sont la création d'un pôle allemand, celle d'une société commune à Strasbourg, et la diffusion d'un programme franco-allemand dès l'automne 1991. C'est un bon projet. Mais comme l'ont dit M. Schreiner, M. Vauzelle et d'autres intervenants, comment peut-il vivre tant que n'est pas résolu le problème de la diffusion ? Le Gouvernement s'en préoccupe. Mais la solution consistant à diffuser une partie des programmes de La Sept sur le réseau de F.R. 3 n'est qu'un palliatif. Elle ne peut être qu'une solution transitoire permettant de traverser un intérim difficile. Mais il ne faut pas pour autant sous-estimer l'intérêt de cette diffusion hertzienne partielle : en effet, cette diffusion sur un réseau national permet de toucher l'ensemble du public français.

Par ailleurs, cette diffusion n'arrive pas comme un corps étranger dans la programmation de F.R. 3. L'engagement de cette chaîne dans la programmation culturelle est quasiment historique. Dois-je rappeler que, sous la présidence de René Han, F.R. 3 s'est déjà associée avec M. Jaigu pour diffuser des émissions culturelles dont l'ambition était tout à fait commune à celle d'une chaîne culturelle européenne, et que la collaboration avec La Sept avait déjà été engagée. Ce palliatif doit donc être estimé à sa juste valeur.

Au-delà, deux voies sont possibles : ou bien la diffusion par satellite, dont on sait aujourd'hui les extrêmes difficultés, diffusion qui est relayée par le câble, câble dont on peut espérer qu'il prendra de plus en plus d'importance dans le paysage audiovisuel français ; ou bien une diffusion hertzienne, temporaire ou durable, en attendant que le câble ait achevé sa croissance. L'hypothèse d'une diffusion sur le canal 35 n'est nullement écartée.

Il appartiendra au Conseil supérieur de l'audiovisuel d'apprécier la possibilité de donner à La Sept cette capacité de diffusion. Il appartiendra au Gouvernement de définir le mode de financement de celle-ci, si elle était décidée. Mais, pour le moment, nous ne pouvons pas trancher cette question dans un élan généreux d'enthousiasme collectif car nous n'avons pas les 150 ou 200 millions de francs permettant d'assurer cette diffusion hertzienne. Cherchons la solution ensemble.

Autre aspect de la présence internationale : la décision de faire « monter » Antenne 2 sur T.D.F. 1.

Cette décision a été prise, mais le coût de l'opération - environ 180 millions de francs - mérite quelques études supplémentaires. Il est bien clair pour le Gouvernement que le financement de cette opération ne peut pas se trouver dans l'enveloppe de l'audiovisuel pour 1991. Là aussi, il y a donc un problème de financement à résoudre.

**M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial.** Dans le collectif !

**Mme le ministre délégué, chargé de la communication.** Autre aspect encore de la présence française à l'étranger : la diffusion des programmes de TV 5.

Ainsi que M. Vauzelle l'a indiqué, TV 5 est un élément important de présence des programmes audiovisuels français à l'étranger. Je rappelle que cette chaîne résulte de l'association de toutes les grandes chaînes publiques et privées françaises - le cahier des charges de T.F.1 prévoit que cette chaîne doit alimenter TV 5 en programmes - qui mettent en commun leurs programmes. C'est un élément tout à fait vivant de la présence française, tant en Europe que sur le continent nord-américain. Et c'est à juste raison qu'il a été demandé d'élargir sa diffusion à l'Amérique latine.

S'agissant enfin du développement de l'audiovisuel français dans les pays de l'Est, les médias ont suffisamment relaté les efforts de toute nature consentis aussi bien par les professionnels de la presse, pas les opérateurs privés que par l'ensemble du secteur public audiovisuel, pour que je n'en parle

pas longuement. De la Pologne à la Roumanie, de l'Union soviétique à la Tchécoslovaquie ou à la Hongrie, l'ensemble des entreprises de l'audiovisuel public ont réussi une incontestable coordination de leurs efforts ; la concertation a également été une réussite.

Selon certains, ce budget ne permettrait pas de lever bien des difficultés, n'autoriserait pas des développements nouveaux pour telle ou telle autre entreprise de l'audiovisuel public. A cet égard, on a évoqué l'I.N.A., la S.F.P., et le câble.

Pour ce qui est de la S.F.P., j'ai déjà répondu tout à l'heure, notamment à M. Hage.

S'agissant du développement du câble, j'ai déjà indiqué qu'il était nécessaire de l'accompagner par des mesures particulières de soutien à l'industrie de programmes. Cela fait l'objet d'une réflexion du Gouvernement.

En ce qui concerne l'I.N.A., un projet de loi sur le dépôt légal est actuellement à l'étude. Il vous sera soumis au cours de l'année 1991.

J'ajoute que, pour le câble, les engagements pris par le conseil des ministres en février sont à l'étude, et ce en liaison avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel, les opérateurs du câble et avec - notion nouvelle - les chaînes du câble, c'est-à-dire ceux qui conçoivent les chaînes. Une série de dispositions incitatives et non tatillonnes - soyez rassuré, monsieur Péricard - sont à l'étude pour favoriser les investissements des industriels du programme audiovisuel dans ces secteurs et pour améliorer la complémentarité entre les différents supports de diffusion dans notre pays : satellite, câble, liaisons hertziennes.

Je ne saurais terminer mon intervention sans évoquer les crédits d'aide à la presse dont il a été question hier. Je soulignerai seulement que le Gouvernement témoigne dans ce domaine également d'une grande continuité dans son engagement et dans son effort.

Vous avez, monsieur Françaix, cité un long propos du Premier ministre devant les professionnels de la presse. Ce propos, on pourrait le résumer ainsi : engagement résolu du Gouvernement dans le système des aides à la presse sans projet de transformation ou de remise à plat, mais effort soutenu en concertation avec les organisations professionnelles de la presse.

Le budget pour 1991 pour la presse comporte un élément qui mérite d'être souligné : c'est l'accroissement considérable des crédits du fonds d'aide à l'expansion à l'étranger. Vous étiez nombreux à souhaiter un développement de ce moyen permettant à la culture française et à la presse française d'être présentes à l'étranger. C'est chose faite. Je pense que, là aussi, nous donnons la preuve que nos discours sont suivis rapidement d'actes concrets.

M. Françaix ayant indiqué très précisément dans son intervention à quoi servirait cette augmentation du fonds d'aide à l'expansion à l'étranger, il est donc inutile que j'y revienne.

Maintenant, mesdames, messieurs les députés, je suis prête à répondre à toutes les questions que vous êtes légitimement en droit de vous poser. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** Je vous remercie, madame le ministre.

#### Rappel au règlement

**M. Georges Hage.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Georges Hage, pour un rappel au règlement.

**M. Georges Hage.** Un observateur attentif m'a signalé que j'aurais commis un lapsus dans les derniers propos que j'ai tenus. Au cas où je me serais contredit en annonçant la position de mon groupe, je tiens à préciser que nous nous abstenons en ce qui concerne la culture et que nous voterons contre pour ce qui est de la communication.

Par conséquent, le groupe communiste s'abstiendra sur l'état B, titres III et IV, sur l'état C, titres V et VI, ainsi que sur l'état D, c'est-à-dire sur le budget de la culture. En revanche, il votera contre l'état E, lignes 48 et 49, et contre l'article 65, c'est-à-dire contre le budget de la communication.

« Ces choses-là sont rudes. Il faut pour les comprendre avoir fait des études ! » *(Sourires.)*

**M. le président.** Cela se comprend mieux en le disant deux fois !

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

4

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt-huit heures, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1991 (n° 1593 et lettre rectificative n° 1627, rapport n° 1635 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Culture et communication : Communication, lignes 48 et 49 de l'état E et article 65 (suite) :

Annexe n° 11. - M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial ; avis n° 1636, tome VIII, de M. Bernard Schreiner (Yvelines), au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 1637, tome IX (Culture et communication), de M. Michel Vauzelle, au nom de la commission des affaires étrangères.

La séance est levée.

*(La séance est levée à dix-neuf heures cinquante-cinq.)*

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,*

CLAUDE MERCIER



*LuraTech*

***www.luratech.com***